

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Ministère de l'Économie et des Finances



STRATEGIE NATIONALE DE
CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE
SCAPP 2016-2030

Volume I
Diagnostic social, économique,
institutionnel et environnemental

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	4
LISTE GRAPHIQUES	4
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC SOCIAL, ECONOMIQUE, INSTITUTIONNEL & ENVIRONNEMENTAL	5
DYNAMIQUE SOCIALE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DEFIS ET OPPORTUNITES	5
<i>Dynamique et dividende démographique</i>	5
<i>Pauvreté, développement humain durable et inégalité</i>	5
<i>Accès aux services de base</i>	6
<i>Education.....</i>	6
<i>Santé et nutrition.....</i>	7
<i>Protection sociale</i>	7
<i>Eau et assainissement</i>	7
<i>Accès à l’Energie.....</i>	8
<i>Habitat et bâtiments publics</i>	8
LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DEFIS ET OPPORTUNITES	9
<i>Le profil et l’analyse sectorielle de la croissance économique.....</i>	9
<i>Le climat des affaires et la compétitivité de l’économie: contraintes et opportunités.....</i>	10
<i>Finances publiques, politique monétaire et équilibres extérieurs</i>	10
LA GOUVERNANCE ET LES INSTITUTIONS, LA PAIX ET LA SECURITE	11
<i>Etat de droit, droits humains.....</i>	11
<i>La Gouvernance et les institutions.....</i>	12
<i>Paix et sécurité</i>	12
I. INTRODUCTION.....	13
<i>Processus d’élaboration de la SCAPP.....</i>	14
<i>Une nouvelle génération de planification post-CSLP qui tient compte des ODD</i>	15
II. DYNAMIQUE SOCIALE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DEFIS ET OPPORTUNITES	16
1.1. DYNAMIQUE ET DIVIDENDE DEMOGRAPHIQUE	16
<i>Une population avec une forte dépendance économique de la jeunesse.....</i>	17
<i>Des disparités spatiales et inégalités de genre.....</i>	19
<i>Une opportunité à saisir à travers l’ouverture de la fenêtre du bonus démographique</i>	19
1.2. PAUVRETE, DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET INEGALITE	20
<i>La situation du point de vue du développement humain et la situation des secteurs sociaux</i>	23
1.3. DYNAMIQUE DE L’EMPLOI ET DU CHOMAGE	25
<i>Le niveau d’activité et d’occupation</i>	25
<i>Les caractéristiques du chômage et du sous-emploi</i>	27
1.4. L’ACCES AUX SERVICES DE BASE.....	28
<i>Education/formation :</i>	28
<i>Santé et nutrition.....</i>	34
<i>Protection sociale, genre et enfance :</i>	42
<i>Eau et assainissement :</i>	43
<i>Energie :.....</i>	45
<i>Habitat et bâtiments publics :</i>	47

II. DYNAMIQUE ECONOMIQUE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DEFIS ET OPPORTUNITES	48
2.1. LE PROFIL ET L'ANALYSE SECTORIELLE DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	48
<i>Profil de la croissance économique 2001-2015</i>	<i>48</i>
<i>L'analyse sectorielle de la croissance :</i>	<i>49</i>
2.2. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES ET CONTRAINTES DE LA CROISSANCE ECONOMIQUE	75
<i>Une croissance irrégulière et insuffisante par rapport à la croissance démographique et à l'emploi :</i>	<i>75</i>
<i>L'impact de la demande interne sur la croissance est amorti significativement par la demande externe :</i>	<i>79</i>
2.3. LE GRIPPAGE DU MOTEUR DE L'INVESTISSEMENT DANS LA CROISSANCE ET LE DEFICIT DE L'EPARGNE PAR RAPPORT A L'INVESTISSEMENT	84
2.4. LE CLIMAT DES AFFAIRES ET LA COMPETITIVITE DE L'ECONOMIE : CONTRAINTES ET OPPORTUNITES	85
<i>Le climat des affaires.....</i>	<i>85</i>
<i>Les atouts et obstacles du Secteur financier.....</i>	<i>88</i>
<i>La compétitivité de l'économie :.....</i>	<i>91</i>
<i>La zone franche de Nouadhibou :.....</i>	<i>92</i>
2.5. FINANCES PUBLIQUES, POLITIQUE MONETAIRE ET EQUILIBRES EXTERIEURS.....	93
<i>Politique et équilibres budgétaires</i>	<i>93</i>
<i>Politique monétaire et équilibres extérieurs.....</i>	<i>96</i>
III. LA GOUVERNANCE ET LES INSTITUTIONS, LA PAIX ET LA SECURITE	98
3.1. ETAT DE DROIT, DROITS HUMAINS ET JUSTICE.....	98
<i>Le respect des droits humains</i>	<i>98</i>
<i>Les libertés publiques (ODD 16, cible 16.10) :.....</i>	<i>99</i>
<i>L'accès à l'Etat Civil (ODD 16, cible 16.9) :</i>	<i>100</i>
<i>Consolidation de l'unité nationale et protection sociale</i>	<i>101</i>
<i>La Société civile et le contrôle citoyen de l'action publique.....</i>	<i>102</i>
3.2. LA GOUVERNANCE ET LES INSTITUTIONS	103
<i>Gouvernance économique et Administration publique</i>	<i>104</i>
<i>Aménagement du territoire, Développement local et décentralisation</i>	<i>106</i>
<i>Gouvernance territoriale</i>	<i>107</i>
<i>Aménagement du territoire.....</i>	<i>109</i>
<i>Gouvernance environnementale</i>	<i>110</i>
3.3. PAIX ET SECURITE.....	112
CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ET LEÇONS TIREES POUR LES CHOIX STRATEGIQUES	115

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Evolution de l'incidence de l'extrême pauvreté et de la pauvreté 1988-2014	P.20
Tableau 2 :	Indices de Gini par wilaya 2008– 2014	P.22
Tableau 3 :	Evolution comparée de l'IDH de la Mauritanie de 1980 à 2014	P.23
Tableau 4 :	Evolution de la part des secteurs dans l'emploi 1988-2013	P.26
Tableau 5 :	Principales productions céréalières par spéculations en tonnes	P.49
Tableau 6 :	Importations des céréales (riz, blé) en quantité	P.50
Tableau 7 :	Contribution du secteur de l'élevage à la formation du PIB	P.55
Tableau 8 :	Evaluations des principaux stocks surexploités dans les eaux mauritaniennes	P.59
Tableau 9 :	Indicateurs de performance des activités extractives	P.61
Tableau 10 :	Flux des investissements directs étrangers (IDE) entrant	P.64
Tableau 11 :	Evolution des indicateurs du secteur des télécommunications	P.72
Tableau 12 :	Fluctuation de l'élasticité de l'emploi à la croissance	P.77
Tableau 13 :	Décomposition de la croissance du PIB à prix constants selon les origines de la demande détaillées (2001-2013)	P.79
Tableau 14 :	Taux de croissance clé pour la décomposition de la croissance selon la demande (en prix constants)	P.81
Tableau 15 :	Evolution de la Productivité Globale des facteurs	P.82
Tableau 16 :	Incrémental Capital Output Ratio	P.83
Tableau 17 :	Déficit Epargne - Investissement	P.83
Tableau 18 :	Pratique des affaires (rang par indicateurs)	P.84
Tableau 19 :	Financement bancaire (en Millions UM)	P.89
Tableau 20 :	Evolution comparée des parts de l'emploi et de la valeur ajoutée par grand secteur d'activité	P.90
Tableau 21 :	Evolution des indicateurs	P.93
Tableau 22 :	Indicateurs de solidité financière (2010-2013)	P.96
Tableau 23 :	Situation des étrangers pour l'année 2014 et les 5 premiers mois de 2015	P.113

LISTE GRAPHIQUES

Graphique 1 :	Evolution de la structure par âge de la population et de l'espérance de vie à la naissance	P.18
Graphique 2 :	Evolution des taux bruts de scolarisation par niveau d'études	P.18
Graphique 3 :	Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire	P.22
Graphique 4 :	Indicateurs de malnutrition	P.40
Graphique 5 :	Evolution du taux de croissance réelle (%)	P.47
Graphique 6 :	Evolution du taux d'insécurité alimentaire	P.53
Graphique 7 :	Evolution du taux de croissance du PIB de 1960 à 2014	P.75
Graphique 8 :	PIB de la Mauritanie : Evolution en milliards d'Ouguiya 2005, taux de croissance et volatilité de 1960 à 2014	P.75
Graphique 9 :	Evolution du PIB par habitant à prix constants 1960-2014	P.76
Graphique 10 :	Evolution du taux de chômage en %	P.77
Graphique 11 :	Evolution de la croissance du PIB et de l'emploi	P.77
Graphique 12 :	Décomposition de la croissance du PIB à prix constants selon les origines de la demande (1961-2013)	P.78
Graphique 13 :	Composantes des ressources et emplois de l'économie mauritanienne (1961-2013)	P.79
Graphique 14 :	Evolution de l'investissement par niveau et selon l'agent	P.80
Graphique 15 :	Evolution comparée des productivités apparentes du capital et du travail	P.82
Graphique 16 :	Global Competitiveness Index (Figure)	P.85
Graphique 17 :	% des chefs d'entreprises jugeant problématiques les principaux facteurs influençant l'investissement (Figure)	P.86
Graphique 18 :	Ranking des obstacles majeurs à l'environnement des affaires (Figure)	P.86
Graphique 19 :	Répartition sectorielle des crédits (Figure)	P.89

SYNTHESE DU DIAGNOSTIC SOCIAL, ECONOMIQUE, INSTITUTIONNEL & ENVIRONNEMENTAL

DYNAMIQUE SOCIALE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DEFIS ET OPPORTUNITES

Dynamique et dividende démographique

1. Selon les données issues des RGPH, la Mauritanie comptait 3 537 368 habitants en 2013 contre 2 508 159 habitants en 2000 ; 1 864 236 habitants en 1988 et 1 338 830 habitants en 1977. Le taux de croissance démographique moyen annuel, qui était de 2,9% entre 1977 et 1988, a légèrement baissé se situant à 2,4 % entre 1988 et 2000 et à 2,77% entre 2000 et 2013.
2. Les caractéristiques de la population d'aujourd'hui montrent : (i) une forte dépendance à la jeunesse ; (ii) des disparités et inégalités de genre et (iii) des opportunités à saisir en matière de bonus du dividende démographique. Le taux de sédentarisation est passé de 63,6% en 1977 à 87,9% en 1988 puis à 98,1% en 2013.
3. Le taux d'urbanisation est passé de 22,7% en 1977 à 48,3% en 2013, soit un doublement en 36 ans. Selon les projections de la Division de la Population des Nations unies, la Mauritanie devrait devenir un pays majoritairement urbain vers 2025. A cet horizon, la population compterait 4.690.927 habitants et elle sera de 5.278. 457 habitants en 2030.

Pauvreté, développement humain durable et inégalité

4. Le taux de pauvreté a enregistré une diminution continue en passant de 51% en 2000 à 42% en 2008 et à 31 % en 2014. Cette réduction, accélérée entre 2008 et 2014, a été accompagnée, pour la première fois par la baisse du nombre de pauvres qui est passé de 1,4 millions à moins de 1,1 millions entre 2008 et 2014, avec des disparités régionales encore perceptibles.
5. L'IDH a évolué de 0,347 en 1980 à 0,506 en 2014. Le classement du pays est passé de la 161^{ème} place en 2013 à la 156^{ème} en 2015. En dépit de ces progrès, des efforts restent à faire à divers niveaux : (i) système éducatif ; (ii) système de santé et de prévention de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire ; (iii) pauvreté des populations rurales en particulier et (iv) inégalités de genre.
6. Les efforts du Gouvernement dans les domaines de l'emploi et de l'insertion ont été axés, ces dernières années, en plus de l'effet de la croissance économique soutenue, sur l'élaboration des stratégies, la mise en place des structures, le développement des outils et des approches et la mise en œuvre des programmes d'emplois.
7. Au niveau national, le taux de chômage est estimé en 2014 à 12,85% (enquête EPCV) et 10,1% en 2012 (ENRE-SI). Au plan régional, la répartition du chômage selon la wilaya montre que les jeunes sont touchés à des proportions importantes dans les grands centres urbains tels que Nouadhibou (34,64%) et Nouakchott (31,62%). Par rapport au sexe, le chômage des jeunes filles (24,6%) est plus important que celui des jeunes garçons (19,5%). La vulnérabilité de l'emploi concerne 54,62% en 2014 contre 54,1% en 2012 et touche paradoxalement les urbains (51,58%) plus que les ruraux (48,42%).

Accès aux services de base

8. Selon les données récentes (EPCV 2014), on peut classer en trois catégories, la disponibilité des services essentiels au développement du capital humain à travers les taux moyens d'accès aux services. La première catégorie concerne les trois services les plus disponibles qui sont l'école primaire (63,5%), le téléphone (66,4%) et l'eau potable (65,4%). La deuxième catégorie des services les plus accessibles concerne le transport public (42,6%), la disponibilité de l'électricité (76,9% en milieu urbain mais seulement 2,3% en milieu rural et semi urbain), les services poste/centre de santé (33,6%), l'accès à l'information (radio/Tv : 32,6%) et la disponibilité des infrastructures de l'enseignement secondaire (26,2%). La troisième catégorie la moins accessible comprend l'internet (17%), la police (16,8%), l'hôpital (15,5%), les services de la justice (12%), les services bancaires (11,2%), l'assainissement (9,8%), les espaces de jeunesse (7,5%), le service postal (4,6%) et la presse écrite (3,2%).

Education

9. Le taux d'accès au **préscolaire** est passé, selon le RESEN 2014, de 5,0% en 2004 à 9,3% en 2014-2015. **Au fondamental**, le taux brut de scolarisation (TBS) est estimé à 72,4% en 2013 contre 68,4% en 2000 et 44,7% en 1988, selon les données RGPH. Le TBS des filles présente depuis 2000 un écart qui leur est favorable. Au secondaire général, le TBS est, selon la même source, de 30,9% en 2013 contre 24,2% en 2000.
10. **La Formation Technique et professionnelle (FTP)** a connu un accroissement important de son offre sur la dernière décennie (selon le RESEN 2014, ses effectifs sont passés de 1 902 apprenants en 2004, à 7 602 en 2014), soit un taux d'accroissement moyen annuel de près de 15%. Parmi les effectifs accueillis, les 30,5% sont dans des établissements privés.
11. Pour **l'enseignement supérieur**, l'offre publique est constituée de 12 structures d'enseignement. Selon le RESEN 2014, l'effectif des étudiants poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur est de 25 454 en 2014 contre 11 474 en 2004, soit un taux d'accroissement annuel sur la période de 8,3%.
12. **L'enseignement privé** représente, selon le RESEN 2014, une proportion de 67,7% au préscolaire, 14,8% au fondamental, 25,4% au premier cycle secondaire, 39,3% au second cycle, 30,5% à la FTP et 9,8% au supérieur.
13. Au niveau de **l'enseignement originel**, un recensement réalisé en 2010 par le Ministère en charge de cet enseignement a permis d'identifier 9 170 unités dispensant un enseignement de ce type. Les effectifs évoluant dans ces différents niveaux étaient estimés à 167 152 apprenants. La participation des filles a été évaluée à plus de 30%.
14. Pour ce qui est de **l'alphabétisation**, les données du RGPH 2013 donnent un taux d'analphabétisme se situant à 36,3% contre 46,9% en 2000 soit une régression de plus dix (10) points (41,0% pour les femmes et 31,3% pour les hommes).
15. Au plan de **la gouvernance du système éducatif**, le système éducatif est peu performant, marqué par sa faible capacité à répartir équitablement les ressources et les transformer en résultat tangible chez les élèves.
16. Au plan du **financement**, malgré l'accroissement de la part des dépenses courantes allouée à ce secteur, celles-ci demeurent en deçà des normes fixées par le cadre de référence du GPE.

Santé et nutrition

17. Malgré la réalisation de multiples infrastructures et équipements sanitaires, notamment au cours des cinq dernières années, et le renforcement du dispositif national de formation des ressources humaines et de recrutement de personnels, les résultats enregistrés restent insuffisants et n'ont pas permis l'atteinte de la plupart des OMD relatifs au secteur. En dépit des efforts réalisés, des défis restent encore à relever, notamment en matière de mortalité maternelle et infantile, de lutte contre la maladie, d'organisation de l'offre des services de santé, de production et de gestion des ressources humaines, d'approvisionnement en médicaments de qualité, en réactifs, consommables, vaccins et produits et en matière de financement du secteur.
18. Sur le plan de la nutrition, il ressort des enquêtes EPCV 2008 et 2014 une amélioration globale de l'état nutritionnel des enfants de moins 5 ans.

Protection sociale

19. La protection sociale a connu au cours des cinq dernières années une évolution institutionnelle favorable à travers l'adoption en 2013 de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) et son opérationnalisation, ce qui a permis de poser les jalons d'une vision à long terme et d'une feuille de route pour la création d'un système de protection sociale intégrée, notamment à travers la mise en place d'un registre social qui servira comme base aux différentes interventions de protection sociale ciblant les indigents.

Eau et assainissement

20. En milieu rural et semi-urbain, pour les localités de plus de 150 habitants, le taux de desserte est estimé à 42,5% mais le taux de raccordement est seulement de 25,8%. En milieu urbain (gestion SNDE), le taux de desserte moyen sur la base de 40 litres par jour et par personne est de 100% mais dans 11 centres, il est inférieur à 80%.
21. [Au plan de l'accès à l'assainissement et à l'hygiène](#), les résultats de l'EPCV 2014 montrent qu'au niveau national, 35,1% des ménages contre 47,5% en 2008 (EPCV) ne disposaient pas de toilettes dans leur logement.

Accès à l'Énergie

22. La production d'électricité est estimée en 2015 à 749 millions Kwh contre 415 Millions de Kwh en 2007 enregistrant ainsi une hausse de 80%. S'agissant, de l'accès des ménages à l'électricité, on note que les taux d'éclairage à partir de l'électricité sont passés de 30% en 2008 à 38,8% en 2014 (EPCV). Cependant, d'importantes disparités en matière d'accès à l'électricité existent entre le milieu urbain (76,9%) et le milieu rural (2,3%). Les opportunités qui s'offrent actuellement au secteur de l'énergie sont liées à la forte demande à l'intérieur et à l'exportation, à la découverte de gaz offshore comme alternative aux autres inputs plus chers et à la maîtrise des énergies renouvelables et leur mixité avec les autres sources d'énergie. Malgré l'excédent de production, des problèmes de transport et de distribution subsistent.

Habitat et bâtiments publics

23. Dans le domaine de l'habitat, l'Etat a réalisé la restructuration des quartiers périphériques, et la viabilisation de grandes superficies dans plusieurs villes et la construction de nombreux bâtiments et logements. Néanmoins, le secteur est globalement confronté à des contraintes liées à : (i) l'absence d'une stratégie nationale de l'aménagement du territoire, de développement régional et de l'habitat dans toutes ses dimensions, (ii) l'insuffisance d'infrastructures rendant l'accès difficile des populations urbaines et rurales au marché et aux services de base et (iii) le manque de mécanisme et d'outils d'entretien des bâtiments et équipements publics, (iv) le développement urbain rapide et anarchique, (v) la forte demande en bâtiments publics et en logements.

LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DEFIS ET OPPORTUNITES

Le profil et l'analyse sectorielle de la croissance économique

- Profil de la croissance économique 2001-2015 :
24. Au cours des quinze dernières années (2001-2015), la croissance économique réelle a été en moyenne de 4,5%, portée principalement par les activités extractives, les bâtiments et travaux publics (BTP), les transports et communications et par les services. Cette croissance a été plus soutenue au cours des cinq dernières années (2011-2015) enregistrant ainsi un taux réel estimé à 5,2%, tirée principalement par la vitalité du secteur du BTP en liaison avec le développement des infrastructures, conséquences d'un programme d'investissement public intensif (les investissements publics sont passés de 23% du budget de l'Etat en 2009 à 43% en 2015) et de la hausse des prix des minerais de fer, de cuivre et de l'or sur les marchés internationaux. En dépit des effets combinés du retournement de la conjoncture internationale et des aléas climatiques, ces résultats ont été maintenus grâce à des politiques appropriées et aux progrès enregistrés sur le plan structurel et soutenus par la relance de la pêche (6,3%) ainsi que la poursuite de la dynamique du secteur du BTP en rapport avec l'intensification des infrastructures et une meilleure orientation des services.
- L'analyse sectorielle de la croissance :
25. Le secteur primaire, représentant en moyenne 31% du Produit intérieur brut (PIB) entre 2001 et 2015, a enregistré une croissance d'environ 2,7% sur la période avec des fluctuations irrégulières suite aux contreperformances résultant des facteurs climatiques. Il constitue l'un des piliers de l'économie mauritanienne, générant des emplois pour environ 28% de la population active en 2013 (RGPH). Les activités extractives ont représenté en moyenne 12,4% du PIB pour une contribution moyenne à la croissance réelle de 0,8% sur la période. Les activités du secteur tertiaire, représentant en moyenne 33,5% du PIB entre 2001 et 2015, occupent environ 64,2% de la population active selon les résultats de l'EPCV (2014). Ces activités, fortement informelles, ont contribué à plus de la moitié de la croissance réelle du PIB sur la période avec une plus grande contribution au cours des cinq dernières années.
26. Les principales caractéristiques et contraintes de la croissance économique sont : (i) une croissance irrégulière et insuffisante par rapport à la croissance démographique et à l'emploi ; (ii) un impact de la demande interne sur la croissance amorti significativement par la demande externe ; (iii) une croissance confrontée à la contrainte de la productivité et du rendement des facteurs de production et (iv) le grippage du moteur de l'investissement dans la croissance et le déficit de l'épargne par rapport à l'investissement.

Le climat des affaires et la compétitivité de l'économie: contraintes et opportunités

27. Malgré l'avancée de certaines réformes dans les domaines de promotion de l'investissement (code d'investissement, zone franche de Nouadhibou, code du commerce, etc.), la libéralisation de l'économie, la facilitation de la pratique des affaires et de la création d'entreprises (guichets uniques à NKTT et NDB) et la protection des investisseurs, en plus des de l'effort considérable en termes d'infrastructures (énergie, routes, ports, etc.), l'investissement privé reste en deçà des attentes.
28. En dépit des efforts réalisés dans les investissements en infrastructures ayant des effets positifs sur la productivité globale des facteurs, la rentabilité des activités productives demeure affectée par le coût relativement élevé des intrants qui rentrent dans le processus de production (eau, électricité, téléphone, transports, produits importés, etc.) ainsi que la disponibilité des financements et leurs coûts. Ces différents facteurs entravent la compétitivité de l'économie mauritanienne et son attractivité pour les capitaux extérieurs.

Finances publiques, politique monétaire et équilibres extérieurs

29. Au cours de ces dernières années, le maintien de la viabilité budgétaire a été une priorité majeure des pouvoirs publics. La politique budgétaire suivie a mis l'accent sur la constitution d'espaces budgétaires à travers l'optimisation des ressources budgétaires, notamment les ressources domestiques, et la rationalisation des dépenses publiques. Ainsi, les réalisations budgétaires en 2015 avaient permis aux recettes de l'Etat, hors dons et pétrole, d'enregistrer un niveau de près de 419 Milliards d'UM contre plus de 390 Milliards d'UM en 2013, 182 milliards en 2008, 121 milliards en 2005 et 53 milliards en 2000. Cette situation, marquée par un doublement des recettes en 6 ans (entre 2008 et 2015) a résulté des efforts de mobilisation de ressources, traduits par l'élargissement de l'assiette et surtout par l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales. En termes de déficit global (dons et pétrole compris), une amélioration sensible a été enregistrée. Ainsi, ce déficit se situe en 2015 à 3,7% du PIB non extractif contre 7,9% en 2008 et 5,6% en 2000. Hors dons et pétrole, le déficit se situe en 2015 à 6,6% contre 11,1% en 2008 et 8,3% en 2000.
30. Les principales contraintes à une meilleure gestion des finances publiques qui subsistent sont : *(i)* la faiblesse de l'assiette fiscale et des capacités de mobilisation des recettes ; *(ii)* les difficultés de maîtrise des dépenses courantes (masse salariale, subventions et transferts aux entités du secteur public) ; *(iii)* les insuffisances en matière d'efficacité des dépenses d'investissement en adéquation avec les priorités du plan de développement ; *(iv)* le risque de surendettement *et (v)* la forte dépendance du budget par rapport aux ressources issues des activités extractives.
31. La politique monétaire suivie a permis dans l'ensemble une maîtrise de l'inflation et un renforcement des capacités de résilience du système financier par la recapitalisation des banques. Les réserves ont atteint un niveau inégalé, jusqu'à couvrir plus de sept mois d'importations.

LA GOUVERNANCE ET LES INSTITUTIONS, LA PAIX ET LA SECURITE

Etat de droit, droits humains

32. Dans le domaine de la **gouvernance démocratique**, il y a lieu de souligner les principales avancées suivantes : (i) l'instauration d'une tradition de dialogue politique entre l'opposition et la majorité (entre 2010 et 2016 plusieurs dialogues politiques ont été organisés, le dernier en date étant le dialogue inclusif national, clôturé en octobre 2016) ; (ii) l'organisation des élections ouvertes à tous les acteurs politiques, sous la supervision d'une structure indépendante dont les membres sont désignés de manière consensuelle et (iii) la mise en place du conseil de l'institution de l'opposition démocratique.
33. En matière de **respect des droits humains**, l'adhésion aux normes internationales des droits de l'homme s'est traduite par la ratification de toutes les conventions et pactes internationaux relatifs aux Droits de l'Homme qui font l'objet de contrôle au niveau international. Il existe, néanmoins, des aspects où les efforts d'application du contenu de l'arsenal juridique (traités et conventions) ont encore des progrès à faire. Ceci s'explique, en partie, par la faiblesse des ressources humaines et matérielles.
34. En matière de **respect des libertés publiques**, la Mauritanie garantit la liberté d'expression, d'organisation et d'association. Ainsi, elle conserve depuis plusieurs années le meilleur classement en matière de liberté d'expression dans le monde arabe. En effet, le paysage médiatique a été notamment marqué par la création de la HAPA, la libéralisation complète de l'espace audiovisuel depuis 2010 et la suppression du délit de presse (dépenalisation de critique de journalistes). De même les partis politiques, les ONG nationales et internationales exercent librement leurs activités dans un cadre légal.
35. En matière **d'accès à l'Etat Civil**, son efficacité avait été identifiée comme une condition indispensable pour la mise en place des bases d'un Etat de droit et comme outil stratégique pour garantir la sécurité du pays dans le court, le moyen et le long terme. Aussi, depuis 2009, la Mauritanie a opté pour la mise en place d'un système biométrique dans le cadre de la sécurisation des documents d'état civil. L'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) a été créée en 2010. Malgré le taux de couverture relativement élevé (plus de 85%), la mise à jour régulière de l'état civil et l'accès des populations à ses services, notamment, les enfants et celles qui sont les plus fragiles et résidentes dans des zones reculées, restent un défi à relever.
36. En matière de **consolidation de l'unité nationale**, des progrès ont été indéniablement réalisés pour panser certaines blessures du passé à travers : (i) l'adoption de textes pour lutter contre l'esclavage et ses séquelles ; (ii) l'indemnisation des victimes du passif humanitaire et (iii) les activités de l'agence TADAMOUN venant en appui aux populations vulnérables. La question multidimensionnelle du foncier, qui couvre les nécessités économiques, la tradition, la culture et les enjeux de la lutte contre les formes contemporaines et les séquelles de l'esclavage est retenue dans le cadre de la feuille de route pour l'éradication des formes contemporaines et des séquelles de l'esclavage, adoptée par le Gouvernement.

La Gouvernance et les institutions

37. En matière de **Gouvernance judiciaire** les principales interventions des pouvoirs publics ont porté sur : (i) : l'amélioration de la perception de la justice ; (ii) le déploiement des magistrats, des greffiers ainsi que des auxiliaires de justice (huissiers, avocats), la réhabilitation et l'équipement des structures judiciaires et pénitentiaires ; (iii) l'amélioration de l'efficacité de la justice et sa performance. En matière de justice juvénile, le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale (magistrats du siège et du Parquet et OPJ) est poursuivi à travers des visites d'échange et des formations sur place dans le cadre de la protection spéciale des enfants en conflit avec la loi.
38. En matière de **gouvernance économique**, les réformes mises en œuvre ont permis une amélioration substantielle du rendement de l'administration fiscale et la rationalisation de la gestion des dépenses publiques. De même, une stratégie de lutte contre la corruption a été adoptée, sa mise en œuvre a permis, notamment un changement notoire des mentalités vis-à-vis de la chose publique et une amélioration du classement de notre pays au niveau international. En matière de **planification économique et financière**, le Gouvernement a adopté des stratégies de développement aux niveaux national, sectoriel et régionaux déclinés en plans d'action, ce qui a permis d'avoir une meilleure vision de l'avenir, mais l'efficacité de la mise en œuvre des stratégies et programmes a été limitée, entre autres, par le manque de ressources humaines et financières, ainsi que la déconnexion entre la programmation et l'exécution. Plusieurs outils et instruments ont été développés et utilisés pour améliorer la programmation et son suivi.
39. En matière d'**aménagement du territoire, du développement local et de la décentralisation**, les orientations de l'Etat ces dernières années se sont focalisées sur une plus grande décentralisation et déconcentration des activités de développement. Plusieurs structures de l'Etat ont été transférées à l'intérieur, pour atténuer les déséquilibres territoriaux constatés. De même, plusieurs projets et programmes ont été mis en place. Les acteurs locaux sont de plus en plus impliqués, mais les moyens humains et matériels devront être renforcés davantage.
40. Dans le domaine de la **gouvernance environnementale**, la problématique du changement climatique est prise en compte au niveau des différentes politiques relatives à la gestion environnementale. En outre, de nombreux projets ont été financés sur ressources nationales et dans le cadre de la coopération internationale. Toutefois, les problèmes de désertification et de déforestation auxquels il faudrait ajouter les modes d'exploitation inadéquats des ressources, pèsent lourdement sur l'équilibre écologique et les conditions de vie des populations. Face à cette situation, une plus grande prise de conscience et la valorisation des initiatives et des outils pour la mise en œuvre d'un réel développement durable en Mauritanie à l'horizon 2030 sont nécessaires.

Paix et sécurité

41. De par sa position géographique, sa structure démographique et sociale, son niveau actuel de développement et ses moyens, la Mauritanie est confrontée, comme la plupart de ses voisins, à des risques, internes et externes, de déstabilisation et d'insécurité qu'elle est parvenue jusqu'ici à contenir et même à réduire, notamment depuis les cinq dernières années. En dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics, il est nécessaire de renforcer la cohésion sociale, ainsi que les moyens alloués aux forces armées et de sécurité.

I. INTRODUCTION

42. Vaste pays d'un million trente mille km² (1.030 .700), la Mauritanie est peuplée de plus de trois millions et demi d'habitants (3 537 368 habitants, RGPH 2013) avec un taux d'accroissement annuel de sa population de 2,77% entre 2000 et 2013. Le pays dispose des ressources naturelles importantes : minerais de fer, d'or et de cuivre, du pétrole en faibles quantités et du gaz en offshore, ainsi qu'une côte des plus poissonneuses du monde (près de 750 km). Elle est en outre irriguée au Sud par le fleuve Sénégal. L'élevage extensif et les cultures irriguées et sous pluie constituent les activités traditionnelles de la population en milieu rural. En dépit de ce potentiel, l'économie mauritanienne est fortement vulnérable aux chocs exogènes et aux changements climatiques dont les effets deviennent de plus en plus évidents.
43. Au plan économique, le revenu national brut par habitant est estimé à 1 270 dollars courants en 2014. Au cours des quinze dernières années (2001-2015), la croissance a connu d'importantes fluctuations. Les comptes économiques (2014) montrent une prépondérance du secteur tertiaire (39 % du PIB courant), suivi par le secondaire (33,6 %) et le primaire (21,6 %). La part des activités extractives est passée de 12,2 % en 2006 à 25,2 % en 2013 et à 17,2 % en 2014.
44. Bien que la productivité soit faible et l'économie peu compétitive, la croissance a été forte au cours des années 2010-2014, mais elle n'a pas été suffisamment inclusive, selon l'évaluation globale du CSLP 2001-2015 (juin 2015). Les industries extractives (minerais de fer, d'or et de cuivre) qui jouent un rôle moteur, génèrent peu d'emplois (moins de 2,5 % des emplois selon les données du RGPH 2013).
45. Au plan social, des avancées importantes ont été enregistrées tel que l'atteste le rapport sur l'évaluation globale du CSLP. Ainsi, le taux de pauvreté a reculé de 11 points entre 2008 et 2014. Toutefois, des défis importants restent à relever, pour l'atteinte des cibles OMD, notamment 4 et 5, relatifs à la mortalité infantile et maternelle.
46. Sur le plan de la gouvernance, plusieurs réformes ont été entreprises notamment en termes d'amélioration du rendement de l'administration fiscale et de rationalisation de la gestion des dépenses publiques. De même, des avancées notables ont été enregistrées sur le plan de la gouvernance politique, démocratique et environnementale.

Processus d'élaboration de la SCAPP

47. Le CSLP et les OMD étant arrivés à échéance en 2015, la présente stratégie constitue la nouvelle vision de développement du pays au-delà de 2015 lui permettant d'accélérer ses mutations socio-économiques et d'offrir de meilleures conditions de vie à sa population. Dans ce cadre, la Mauritanie a lancé dès avril 2013, un processus de consultations nationales sur l'agenda de développement post 2015. Mené suivant une approche participative et inclusive de l'ensemble des acteurs, ce processus a permis un débat inclusif sur les actions à mener en faveur du développement au-delà de 2015.
48. Puis une évaluation globale du CSLP sur la période 2001-2015 a été conduite par un bureau indépendant, afin de tirer des leçons qui vont aider à la formulation de la stratégie post-2015. Par ailleurs, une feuille de route pour l'élaboration de la stratégie Nationale de Développement post 2015, pour les quinze prochaines années, intitulée « Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée » (SCAPP), a été élaborée et a fait l'objet d'une Communication en Conseil des Ministres le 17 septembre 2015.
49. Globalement, le processus de formulation de la nouvelle stratégie comprend les principales étapes qui suivent :
 - b. **Phase préliminaire** : Lancement du processus (communication en conseil des ministres, élaboration des termes de référence, désignation du comité de pilotage et recrutement du consortium de bureaux pour appuyer le Ministère).
 - c. **Phase 1** : Concertations en amont (sectorielles, régionales, etc.) : élaboration de vingt-sept notes sectorielles, concertation avec des représentants des quinze wilayas du pays (élus locaux, société civile, administration), ouverture d'un forum de discussions en ligne et organisation de plusieurs focus groupes avec des représentants du parlement, du secteur privé, des universitaires, des réseaux des jeunes et des femmes, des représentants de la société civile et des partenaires au développement.
 - d. **Phase 2** : Elaboration des rapports des groupes de travail (GT) suivant les leviers stratégiques à travers le même processus participatif.
 - e. **Phase 3** : Consolidation et élaboration du document de la SCAPP et de son premier plan d'actions et contribution du Comité de lecture.
 - f. **Phase 4** : Concertations en aval sur le projet de SCAPP et sa validation (organisation d'ateliers interrégionaux, d'un atelier national, réunions du Comité élargi de concertation (CEC) et du Comité interministériel de lutte contre la Pauvreté.
50. Ces différentes phases ont été marquées par un processus participatif et inclusif pour définir la vision et les priorités dans le cadre des travaux des groupes et sur la base du Programme électoral du Président de la République, de la déclaration de politique du Gouvernement, des contributions sectorielles et régionales, en tenant compte des ODD et des autres engagements de la Mauritanie. En outre, les questions transversales (Protection sociale, genre, environnement, etc.) ont fait l'objet de discussions avec les parties prenantes.

Une nouvelle génération de planification post-CSLP qui tienne compte des ODD

51. De plus, la SCAPP se réfère, au bilan et aux leçons tirées de la mise en œuvre du CSLP 2001-2015 dont l'évaluation a fait ressortir pour chaque axe ou domaine des succès et acquis à consolider et des défis qu'il est nécessaire de relever. Ainsi, la vision d'avenir telle qu'elle ressort du processus d'élaboration de la SCAPP s'oriente vers la consolidation des valeurs de l'Islam, de l'unité nationale, de la cohésion et de la paix sociales, de la justice, de la démocratie, de l'équité, de la solidarité, de la transparence et des droits de l'Homme.
52. Pour faciliter la prise en compte des ODD dans la SCAPP, une évaluation intégrée rapide (RIA) des stratégies nationale (CSLP) et sectorielles passées a fait ressortir que sur 105 cibles ODD pertinentes pour la Mauritanie, 92 ont été priorisées, dénotant une bonne intégration des cibles ODD dans le CSLP III, malgré l'existence de quelques lacunes qui demeurent et requièrent d'être corrigées.
53. Pour concrétiser cette vision, il est nécessaire de favoriser une croissance économique accélérée, diversifiée, inclusive, verte et durable, réductrice des inégalités et pro pauvres tout en étant orientée vers le développement du capital humain, la création d'emplois et la lutte contre le chômage en vue d'une plus grande résilience et d'une prospérité partagée. Le partage de cette prospérité visée se fera, notamment, à travers la promotion de l'emploi productif et une protection sociale qui tend à atteindre une couverture universelle pour les besoins essentiels (alimentation, éducation, santé). De même, il est nécessaire de renforcer la gouvernance dans ses différentes dimensions.
54. Le présent document constitue le premier volume de la SCAPP portant sur le diagnostic socioéconomique, institutionnel et environnemental. Il s'articule autour des quatre parties suivantes : (i) la dynamique sociale ; (ii) la dynamique économique ; (iii) la gouvernance ; et (iv) les principales conclusions et leçons tirées.

II. DYNAMIQUE SOCIALE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DEFIS ET OPPORTUNITES

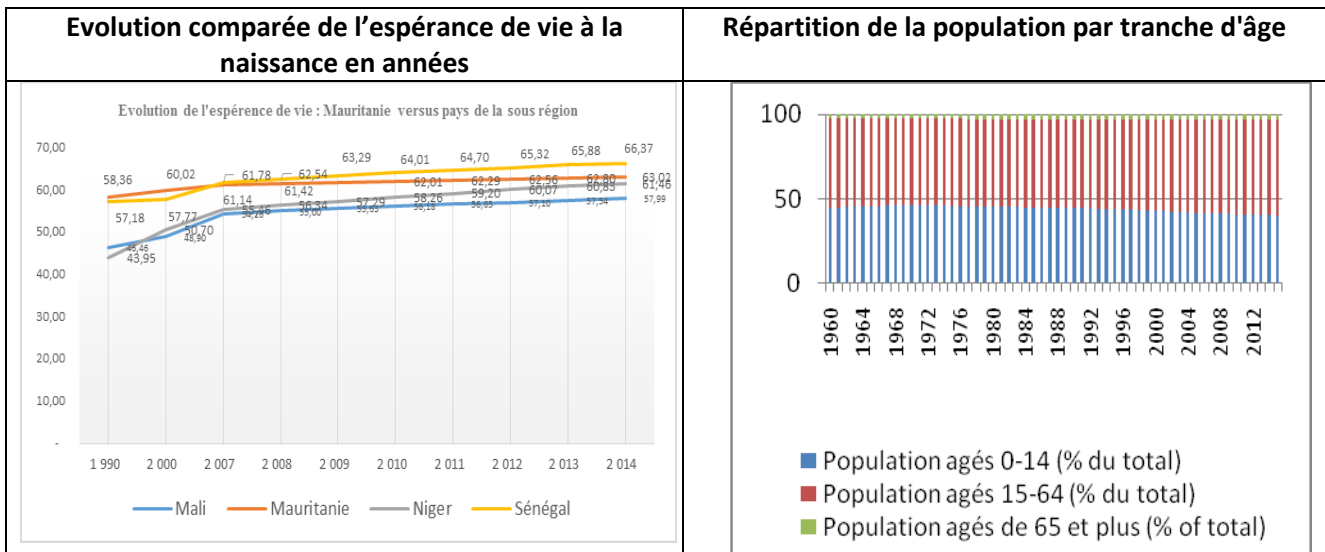
1.1. DYNAMIQUE ET DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE

55. Selon les données issues des RGPH, la Mauritanie comptait 3 537 368 habitants en 2013 contre 2 508 159 habitants en 2000 ; 1 864 236 habitants en 1988 et 1 338 830 en 1977 (voir graphique ci-dessous). Le taux de croissance moyen annuel, qui était de 2,9% entre 1977 et 1988, a légèrement baissé à 2,4 % entre 1988 et 2000 et à 2,77% entre 2000 et 2013 (intercensitaire). Les caractéristiques de la population d'aujourd'hui montrent ; (i) une forte dépendance à la jeunesse ; (ii) des disparités et inégalités de genre et (iii) des opportunités à saisir en matière de bonus du dividende démographique. La structure de la population mauritanienne reste marquée par la continuité du phénomène de la sédentarisation vers les centres urbains et les villes. Le taux de sédentarisation est ainsi passé de 63,6% en 1977 à 87,9% en 1988 puis à 98,1% en 2013. Par contre le milieu nomade a connu une baisse continue de son taux sur cette période pour passer de 36,4% en 1977 à 1,9% en 2013 après avoir été établi à 12,1% en 1988.
56. L'évolution de la structure de la population par milieu de résidence montre une accentuation du phénomène de l'urbanisation au cours des années observées où la population urbaine a augmenté, en valeur absolue, de 755.481 personnes entre 2000 et 2013, contre 190.707 personnes entre 1988 et 2000 et 460.096 personnes entre 1977 et 1988. A contrario, la population rurale a évolué en valeur absolue de 550.291 à 335.563 puis à 327.406 personnes respectivement entre les trois périodes. L'accroissement notable de la population urbaine a été le fait de l'ampleur de l'exode rural, consécutif à la dégradation des conditions climatiques. Le taux d'urbanisation est passé ainsi de 22,7% en 1977 à 48,3% en 2013, soit un doublement en 36 ans. Toutefois, l'on note qu'en dépit d'une urbanisation très rapide, la Mauritanie devrait rester, pour quelque temps encore, un pays majoritairement rural. En effet, selon les projections de la Division de la Population des Nations unies, la Mauritanie devrait devenir un pays majoritairement urbain vers 2025. A cet horizon, la population mauritanienne compterait 4.690.927 habitants et arriverait à 5.278. 457 habitants en 2030.

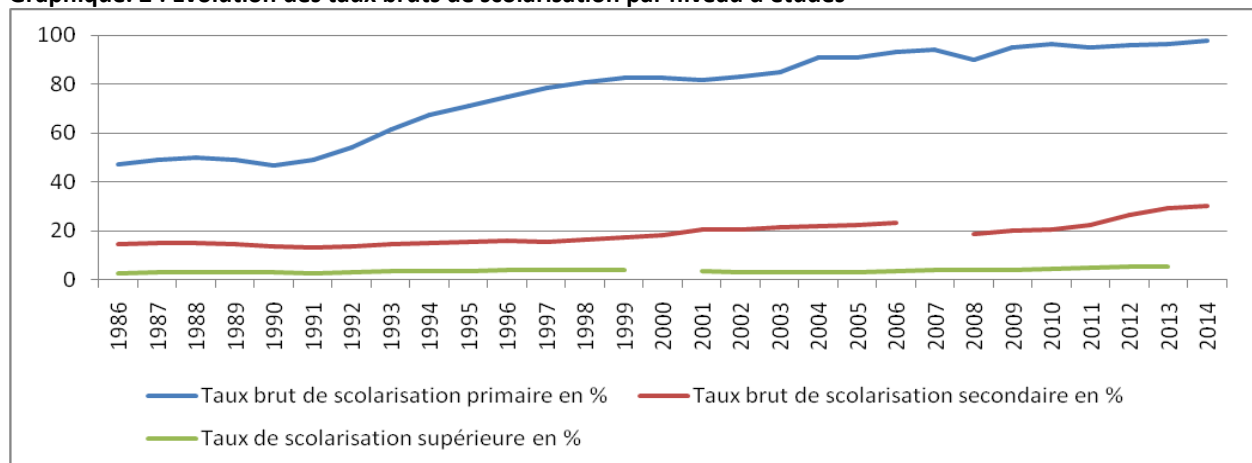
Une population avec une forte dépendance économique de la jeunesse

57. L'évolution de la population en Mauritanie a été soutenue durant toute la période de 1960 à 2015. La croissance démographique a été en moyenne de 2,9% sur la période. Cette évolution s'est accompagnée par des gains en espérance de vie, en particulier au cours de la période allant de 1960 au milieu des années 1980 (graphique ci-dessous) aboutissant au total à un gain de 20 ans d'espérance de vie en un peu plus d'un demi-siècle (passage de 40 ans en 1960 à 60,3 ans en 2014).
58. Cette évolution a abouti à un changement de la structure de la population par âge. La part des 15 à 64 ans, tranche d'âge considérée généralement d'âge actif, est en légère progression (3 points de pourcentage en 55 ans). La part des plus de 64 ans augmente à un taux encore plus modéré (1 point pendant la même période) et celui des moins de 15 ans perd 4 points de pourcentage. Ce sont les prémises d'un vieillissement de la population. Les premiers effets sont en général positifs si le taux de participation à l'activité des jeunes reste constant. Ce qui n'est pas encore le cas de la Mauritanie où la participation des jeunes (7 à 15 ans) à l'activité était de 21,3% en 2007 et de 14% en 2011. Ces différentes évolutions font alors diminuer le ratio Population en âge actif/population totale en le faisant passer de près de 90% au cours des années 1960 à environ 76% en 2014.
59. Une autre caractéristique importante de l'évolution de la population de la Mauritanie est le relèvement des taux de scolarisation. Le déficit en niveaux d'instruction est particulièrement important pour la formation secondaire. Jusqu'au milieu des années 2000, le taux a à peine dépassé les 22%. En 2014, il s'élevait pratiquement à 30%. Une augmentation intéressante pour le futur de la productivité et pour les possibilités d'amélioration du taux d'accès à l'enseignement supérieur encore à moins de 5,5%. Mais l'évolution est encore insuffisante pour avoir une contribution importante de la qualité de la main d'œuvre à la croissance économique et une meilleure aptitude des jeunes à l'insertion dans des activités modernes.

Graphique.1 : Evolution de la structure par âge de la population et de l'espérance de vie à la naissance



Graphique. 2 : Evolution des taux bruts de scolarisation par niveau d'études



60. Le profil de consommation en Mauritanie (publique et privée) montre une forte demande de la jeunesse sur tout le cycle de vie. Le revenu issu de l'auto emploi est dominant par rapport au revenu salarié. Le revenu du travail commence à être généré à partir de l'âge de sept ans pour atteindre sa valeur modale, de près de 750 000 MRO, à l'âge de 50 ans. Le mauritanien moyen commence tardivement (30 ans) à se prendre en charge pour ses besoins de consommation avec le revenu de son travail et continue à générer un surplus jusqu'à 70 ans.
61. L'extrapolation au niveau national permet de conclure que le déficit du cycle de vie à la jeunesse est estimé à près de 500 milliards d'Ouguiya (soit environ 29% du PIB) contre moins de 11 milliards pour les personnes âgées. Ce défi n'est pas compensé par le surplus généré par les 30-70 ans. Celui-ci est en effet estimé à 226 milliards (soit environ 12% du PIB). Ainsi, plus de 16% du PIB restent à rechercher dans le cadre des mécanismes de transfert. Ce sont essentiellement les transferts nets publics et privés qui financent le déficit du cycle de vie en Mauritanie.

Des disparités spatiales et inégalités de genre

62. Les femmes ne détiennent que 27% du revenu du travail contre 73% détenus par les hommes. Cette situation devra être corrigée à travers des politiques d'autonomisation des femmes et de réduction des inégalités de genre.
63. En outre, la main d'œuvre en milieu rural participe pour 39% au revenu du travail contre 61% pour la main d'œuvre en milieu urbain. Il s'agit des conséquences des insuffisances des politiques d'aménagement du territoire et qui mettent en exergue la nécessité de mettre en place des politiques régionales et de créer des pôles économiques de développement au niveau national.
64. Il est à signaler que la participation des femmes à la vie politique s'est améliorée de façon remarquable : 2% d'élues parlementaires en 2005 ; 18% en 2010 et 19,7% en 2014 lors des dernières élections législatives, dépassant ainsi les objectifs du CSLP. Pourtant et en dépit de tous les efforts consentis, la femme mauritanienne continue en 2015 de souffrir : (i) d'un faible et inéquitable accès aux facteurs de production (terre et capital) ; (ii) des déperditions scolaires ; (iii) des taux d'analphabétisme et de chômage plus accentués que chez les hommes ; (iv) de la persistance des pesanteurs sociales.

Une opportunité à saisir à travers l'ouverture de la fenêtre du bonus démographique

65. L'analyse des données microéconomiques avec le modèle des NTA a démontré que la fenêtre du dividende démographique est ouverte depuis 1988 pour la Mauritanie. Ce qui veut dire que la structure de la population mauritanienne est favorable à la croissance économique mais à condition que les pouvoirs publics appliquent les réformes nécessaires. Selon les estimations, la Mauritanie pourrait profiter d'un premier dividende d'environ 0,5% du PIB par tête en moyenne annuelle jusqu'en 2030. Dans ce contexte, les politiques d'accélération de la croissance doivent être axées sur : (i) le renforcement de la politique de l'emploi orientée vers les jeunes et (ii) la stabilisation/renforcement des emplois pour les groupes d'âges 31-69 ans. Pour cela, il faudra réaliser des investissements structurants dans des secteurs aussi importants que l'éducation, la santé, l'aménagement du territoire et l'énergie. Ces efforts devront aller de pair avec la satisfaction de la demande sociale.

1.2. PAUVRETÉ, DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET INÉGALITÉ

66. La lutte contre la pauvreté a constitué sur les quinze (15) dernières années une préoccupation majeure des pouvoirs publics et de leurs partenaires techniques et financiers. L'élaboration d'un Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2001-2015 (CSLP) et de ses trois plans d'actions (CSLPI 2001-2004 ; CSLPII 2006-2010 et CSLPIII 2011-2015) s'inscrit dans ce cadre. Bien avant la conception du CSLP, deux enquêtes (1988 et 1996) avaient été réalisées pour évaluer le niveau de pauvreté. Depuis 2000, quatre enquêtes sur les conditions de vie des ménages (EPCV), ont été réalisées sur une même base méthodologique (QUIBB). Les résultats de ces enquêtes permettent de suivre l'évolution de la pauvreté en Mauritanie. Le tableau ci-dessous en résume les principales conclusions à travers la pauvreté monétaire.

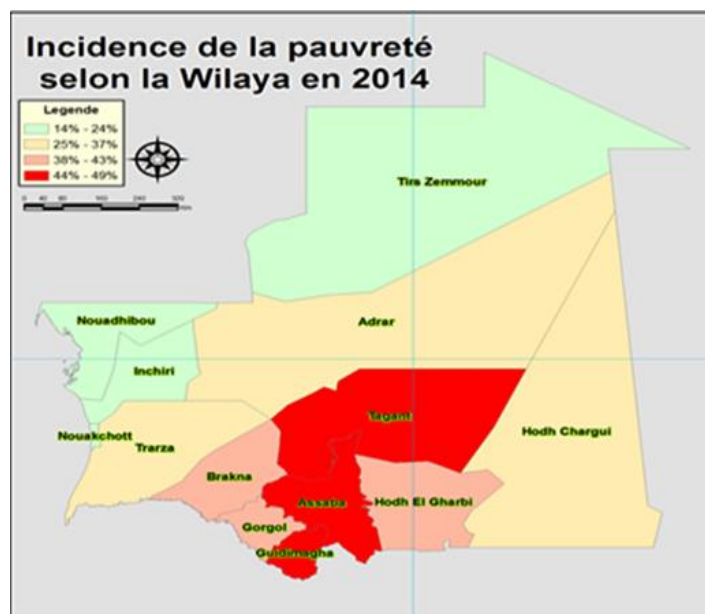
Tableau 1 : Evolution de l'incidence de l'extrême pauvreté et de la pauvreté 1988-2014

Année	Extrême pauvreté		pauvreté		Nombre de pauvres	Seuil de pauvreté (MRO/an/personne)	Seuil d'extrême pauvreté (MRO)
	NKTT	RIM	NKTT	RIM			
1988			36,1	56,6%	1 060 926	32 800	24 800
1996			21,0	50,5	1 187 210	58 400	44 150
2000	12,3	31,4%	25,1	51%	1 348 976	72 600	54 880
2004	10,9	28,8%	25,9	46,7%	1 390 344	94 600	71 550
2008	4,8	25,9%	15,6	42%	1 408 759	129 600	96 400
2014	5,9	16,6%	14,4	31%	1 096 584	169 445	126 035
Ecart 2014/2000	-6,4	-14,8	-10,7	-20	- 252 392	96 845	71155

Source : Reconstitution à partir des données de l'ONS

67. Entre 2000 et 2008, le taux de pauvreté monétaire a enregistré une diminution continue : 51% en 2000, 46,7% en 2004 et 42% en 2008, soit une réduction de 9% en 8 ans et donc, un rythme annuel moyen de régression d'environ 1,1 %. Néanmoins, le nombre de pauvres a continué à augmenter, sous l'effet conjugué du rythme soutenu de la croissance démographique (2,4%), de l'insuffisance des taux de croissance économique réalisés sur la période par rapport aux objectifs et du faible ancrage de cette croissance dans la sphère économique des pauvres.

68. Entre 2008 et 2014, le rythme du recul de l'incidence de la pauvreté s'est accéléré en passant de 42% en 2008 à 31% en 2014 et même le nombre de pauvres a baissé pour la première fois, sur les quinze dernières années en passant de 1,4 millions à moins de 1,1 millions. La pauvreté a en effet connu un recul moyen annuel au niveau national de 1,8% au cours de la période 2008-2014 (2,5% en milieu rural contre 0,7% en milieu urbain). Pour encourageants qu'ils soient, ces chiffres occultent des disparités spatiales importantes : 49% au Tagant et au Guidimagha contre 14% à Nouakchott et Nouadhibou (voir carte ci-dessous) et socioéconomiques : 59,6% chez les agriculteurs et 41,8% chez les éleveurs.



Source : EPCV 2014

69. Les indicateurs d'écart, qui reflètent l'évolution de l'inégalité au sein des pauvres, montrent que la profondeur de la pauvreté a baissé de 17% en 2000, à 14,5% en 2008 et à 9,4% en 2014. La sévérité de la pauvreté a eu une évolution stable en se maintenant à 6,9% entre 2004 et 2008 et 4,1% en 2014. L'extrême pauvreté, quant à elle, s'est réduite, passant de 29,2 % en 2000, à 25,9 % en 2008 et à 16,6% en 2014. Selon les données de l'EPCV 2014, la situation a favorablement évolué, particulièrement pour le milieu rural qui a connu une réduction annuelle moyenne de 2,5% contre 0,7% pour le milieu urbain. Globalement, la pauvreté a reculé de 11 points pour se situer à 31%. Ce taux est assez proche de la cible OMD 2015 (28%). On s'attendait certes, au vu des évolutions du PIB/tête d'habitant et de la croissance enregistrée au cours des dernières années, à un recul de la pauvreté.
70. Les résultats des dernières enquêtes EPCV et RGPH ont contribué à démontrer que les disparités régionales demeurent encore récurrentes en Mauritanie. En effet, l'analyse des caractéristiques sociodémographiques de la population et des ménages telle qu'issue de la dernière EPCV (2014), montre que bien qu'il y ait eu une réduction importante de l'inégalité au niveau national entre les EPCV de 2008 et de 2014, notamment dans les régions de Hodh El Gharbi, Assaba, Trarza et Guidimagha, le niveau d'inégalité intra-régional demeure relativement élevé.

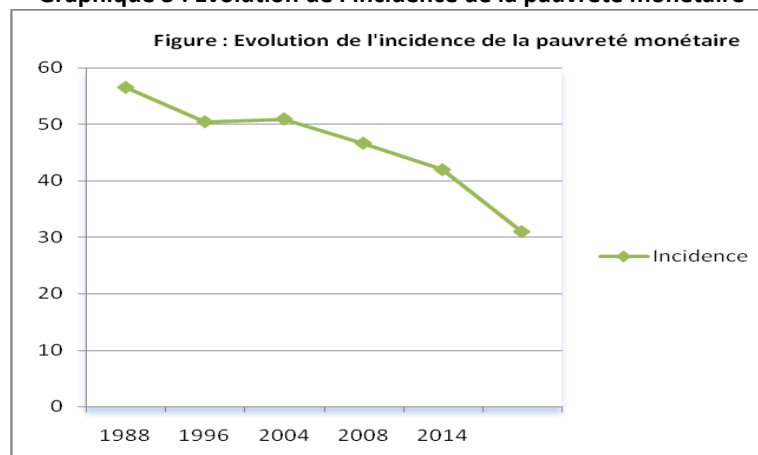
Tableau 2 : Indices de Gini par wilaya 2008– 2014

Wilayas	2008	2014
Hodh Echarghi	0,36	0,31
Hodh El Gharbi	0,31	0,34
Assaba	0,35	0,36
Gorgol	0,30	0,28
Brakna	0,34	0,33
Trarza	0,31	0,40
Adrar	0,33	0,30
Noudhibou	0,34	0,30
Tagant	0,32	0,32
Guidimakha	0,33	0,35
Tiris Zemour	0,27	0,23
Inchiri	0,30	0,26
Nouakchott	0,31	0,32
Ensemble	0,38	0,34

Source : ONS – EPCV (2014)

71. Les disparités régionales latentes restent en effet perceptibles à deux niveaux : (i) au niveau de la différenciation entre les régions quant aux conditions d'accès aux services de scolarisation, et (ii) au niveau de la répartition de l'emploi selon les régions et le milieu. L'un des faits marquants est que les régions relativement défavorisées sont celles qui, tout en ayant une part importante dans la population active, ont des taux de scolarisation les moins élevés combinés à des taux de chômage les plus élevés, telles que les wilayas du croissant allant du Brakna au Hodh El Gharbi et la région du Gorgol. En particulier, la lecture du Taux Brut de Scolarisation (TBS) au niveau primaire par wilaya fait aussi ressortir d'importantes disparités régionales, avec les faibles taux observés particulièrement au Hodh El Gharbi (49,2%) et Hodh Chargui (54,3%).
72. Il convient enfin noter que la forte dépendance des aléas climatiques et de la conjoncture mondiale rendent réversible tout recul de la pauvreté d'autant plus qu'il faudra encore satisfaire de nombreuses conditions pour rendre la croissance économique suffisamment inclusive. Le graphique ci-dessous donne les tendances de l'incidence de la pauvreté monétaire au cours des vingt-six dernières années à partir de la même source (ONS, EPCV).

Graphique 3 : Evolution de l'incidence de la pauvreté monétaire



La situation du point de vue du développement humain et la situation des secteurs sociaux

73. L'IDH a évolué de 0,347 en 1980 à 0,506 en 2014 en Mauritanie. Le classement du pays est passé de la 161^{ème} place en 2013 à la 156^{ème} en 2015. En dépit de ces progrès, des mesures doivent être prises pour remédier aux insuffisances liées notamment aux : (i) contreperformances du système éducatif ; (ii) insuffisances du système de santé et de prévention de la malnutrition et de l'insécurité alimentaire ; (iii) niveaux relativement élevés de pauvreté des populations en général, des ruraux en particulier et (iv) aux inégalités de genre.
74. En effet, selon les données récentes (EPCV 2014), on peut classer en trois catégories, la disponibilité des services essentiels au développement du capital humain à travers les taux moyens d'accès aux services. Mais la qualité est très variable et il existe des disparités selon le milieu, la wilaya et le quintile de pauvres. La première catégorie concerne les trois services les plus disponibles qui sont l'école primaire (63,5%), le téléphone (66,4%) et l'eau potable (62,1%). La deuxième catégorie des services les plus accessibles concerne le transport public (42,6%), la disponibilité de l'électricité (76,9% en milieu urbain mais seulement 2,3% en milieu rural et semi urbain), les services poste/centre de santé (33,6%), l'accès à l'information (radio/Tv : 32,6%) et la disponibilité des infrastructures de l'enseignement secondaire (26,2%). La troisième catégorie qui enregistre les plus faibles taux d'accès ou de disponibilité comprend l'internet (17%), la police (16,8%), l'hôpital (15,5%), la justice (12%), les services bancaires (11,2%), l'assainissement (9,8%), les espaces de jeunesse (7,5%), la poste (4,6%) et la presse écrite (3,2%). Pourtant, l'accès aux services sociaux de base constitue un facteur essentiel pour la réalisation d'un meilleur développement durable et a un effet direct sur la qualité de la vie et l'équité devant les offres d'opportunités économiques.

Tableau3: Evolution comparée de l'IDH de la Mauritanie de 1980 à 2014

Pays/régions	1980	1990	2000	2005	2008	2010	2011	2012	2013	2014
Mauritanie	0,347	0,367	0,433	0,455	0,466	0,475	0,475	0,485	0,487	0,506
Pays arabes	0,492	0,551	0,611	0,644	0,664	0,675	0,678	0,681	0,682	0,607
Afrique subsaharienne	0,382	0,399	0,421	0,452	0,477	0,488	0,495	0,499	0,502	0,686

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 2015 (PNUD)

Encadré 1 : Degré d'atteinte des OMD

OMD 1 : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Les progrès en matière de réduction de l'extrême pauvreté ont été trop lents au cours de la période 1990-2008 mais ont connu une accélération par la suite (31% en 2014) pour presque atteindre la cible fixée en matière de pauvreté (28 % en 2015). La situation de l'emploi s'est nettement améliorée. L'enquête ENRE/SI de 2012 situe le taux de chômage à 10,6% et à 12,8% en 2014 (EPCV 2014). L'objectif de réduction de la faim a été atteint selon la FAO et celui de réduction de l'extrême pauvreté est presque atteint (16,6% en 2014).

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Les données issues du recensement scolaire organisé en 2016 par la DSPC du MEN avec un appui technique de l'ONS ont fait ressortir un TNS de 75% au fondamental et de 33,50% au secondaire général.

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Le Taux Net de Scolarisation (TNS) au fondamental est de 47,2% en 2013 contre 43,5% en 2000 et 22,8% en 1988. Comme pour le TBS, les écarts entre genre sont relativement faibles pour le TNS et sont en faveur des filles en 2013. L'objectif en matière de parité de genre a été assuré sur les dix dernières années.
- Les données du RGPH 2013 montrent que le taux d'analphabétisme en Mauritanie se situe à 36,3% contre 46,9% en 2000 soit une régression de plus dix (10) points. Ce taux est de 41,0% pour les femmes et de 31,3% pour les hommes (cible 100%).
- La Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national a été multipliée par 4 au cours de la période.

OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Le taux de mortalité infanto-juvénile est estimé à 115 pour mille en 2013 (RGPH) alors que l'objectif OMD qui est de 45 en 2015 n'est pas atteint.

OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

- Le ratio de mortalité maternelle est encore l'un des plus élevés de la région avec 582 pour cent mille naissances vivantes en 2013 (RGPH) bien loin de la cible qui est de 232.
- Le taux de prévalence de la contraception chez les femmes mariées de 15 à 49 ans était de 10 % en 2013 (RGPH). L'objectif n'est pas atteint.

OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Le taux de prévalence du VIH/SIDA est estimé à 0,4% en 2013, ce qui montre que l'objectif de moins de 1% est atteint.

Les indicateurs de l'objectif 6 en matière de VIH-SIDA, de paludisme et de tuberculose montrent que ces maladies ne progressent plus.

OMD 7 : Assurer la durabilité environnementale

- Le taux d'accès à une source d'eau potable est estimé à 65,4% en 2014 (EPCV).
- Seuls 35,7% des ménages avaient accès à un système amélioré d'assainissement en 2013.
- L'accès à un approvisionnement satisfaisant en eau « améliorée » a progressé.
- L'accès à un système d'assainissement amélioré n'a pas été atteint.

OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

La part de l'APD dans le financement des investissements publics est en baisse depuis plusieurs années. L'APD s'est réduite au cours de la période.

1.3. DYNAMIQUE DE L'EMPLOI ET DU CHÔMAGE

75. Les efforts du gouvernement dans les domaines de l'emploi et de l'insertion ont été axés, ces dernières années, en plus de l'effet de la croissance économique soutenue, sur l'élaboration des stratégies, la mise en place des structures, le développement des outils et des approches et la mise en œuvre des programmes. L'évolution des principaux indicateurs se présente comme suit :

Le niveau d'activité et d'occupation

76. Le taux d'activité en Mauritanie est de 46,63% en 2014 (EPCV) contre 44,3% en 2012 (ERE-SI). Des disparités importantes existent selon le genre, le milieu et le groupe d'âge. Ainsi, Le taux d'activité des hommes en 2014 (69%) est largement supérieur à celui des femmes (27,47%). Par rapport au milieu de résidence, l'urbain présente un taux de 49,72% contre 42,93% pour le rural. Selon la wilaya de résidence, les taux d'activité les plus élevés ont été observés au Gorgol (59,28%), à Nouakchott (52,22%), au Guidimagha (47,17%) et en Inchiri (47,2%). A l'exception du Gorgol, dans l'ensemble des autres wilayas, le taux d'activité des hommes est au moins deux fois supérieur à celui des femmes. Pour les femmes, si le taux d'activité le plus élevé a été observé au Gorgol (47,44%), les faibles taux sont par contre dans les wilayas de Tirs Zemmour (8,63%), du Trarza (12,64%) et du Tagant (13,63%). Le taux d'activité des personnes âgées entre 36 et 64 ans (64,8%) reste supérieur à celui des jeunes âgés de 14 à 35 ans (37,57%).
77. En termes d'occupation, la population occupée représente 40,62% de la population en âge de travailler en 2014 (EPCV) contre 39% en 2008. Une proportion de 55,4% de cette population réside en milieu urbain en raison de la forte concentration des activités au niveau des grands centres urbains. La population occupée est en grande partie concentrée à Nouakchott (33,3%), au Hodh Chargui (11,1%), au Gorgol (10,8%), en Assaba (8,7%), au Hodh Gharbi (7,6%) et au Guidimagha (7,1%). La répartition par sexe de la population occupée montre une très forte disparité entre les hommes (70,59%) et les femmes (22,41%).
78. La répartition de la population occupée selon l'activité principale montre la prédominance des activités du commerce (25,86%) et celles de l'agriculture ou de l'élevage (18,8%). Les activités des bâtiments et travaux publics, jugées déterminantes dans la création d'emplois, ne représentent que 5,73%. Les services sociaux comme l'éducation et la santé, occupent 6,19% en 2014. Les activités de « transport et de télécommunications » et les « autres activités de services » constituent respectivement 3,94% et 28,24%.

Tableau. 4 : Evolution de la part des secteurs dans l'emploi 1988-2013

Secteurs	1988	2000	2008	2013
Agriculture	30,3%	34,8%	23,0%	9,9%
Elevage	18,9%	13,0%	12,0%	14,6%
Pêche	1,8%	2,4%	4,9%	3,3%
Industries Extractives	1,4%	0,9%	1,7%	2,6%
Industries Manufacturières	1,5%	4,8%	4,0%	6,8%
Energie	0,3%	0,5%	0,3%	1,0%
BTP	3,0%	2,5%	7,9%	7,6%
Commerce	16,6%	17,3%	32,5%	25,9%
Transport Communication	2,0%	2,9%	3,7%	5,4%
Banques/ Assurances	0,3%	0,3%	0,3%	0,6%
Administrations/services	20,1%	15,8%	9,9%	22,3%
Non déterminés	3,9%	4,9%	0,0%	0,0%
Ensemble	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

79. Selon le niveau de formation, 46,31% de la population occupée est sans niveau de formation, 20,6% ont atteint le niveau secondaire et 17,76% n'ont que le niveau primaire. On retrouve les individus occupés et n'ayant aucun niveau de formation généralement dans les activités de commerce (25,32%), de services divers (39,9%) et agro-pastorales (23,34%). Les individus occupés ayant un niveau secondaire sont dans -des activités très diverses mais majoritairement au niveau du commerce (21,33%), de l'administration (18,05%), de l'éducation (14,42%). Les individus occupés ayant suivi un enseignement technique ou professionnel, sont plus employés dans les services (40,8%), la santé (16,51%), les bâtiments et travaux (12,95%) et le transport (6,43%).
80. Des enquêtes menées à la fin des années 2000, issues de la stratégie nationale de l'emploi¹, dénotent d'une valeur ajoutée estimée du secteur informel de l'ordre de 47,3% en 2008 pour un potentiel d'employabilité de plus de 80% de l'ensemble des emplois créés. La Banque Mondiale a estimé en 2009² que le travail informel est plutôt répandu en milieu urbain avec 85 % de la main d'œuvre occupée. L'informalité touche aussi les jeunes avec 96% en moyenne entre 19 et 25 ans. Les travailleurs informels se retrouvent dans les secteurs de l'agriculture et du commerce de détail avec 57 % de la main d'œuvre informelle dont la majorité est constituée de travailleurs indépendants.

¹ Ministère de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle, Stratégie nationale de l'emploi et plan d'actions 2008-2012, Mars 2008.

² Banque Mondiale (2009), Mémoire économique : Mauritanie, Options de politiques pour l'amélioration du développement du secteur privé, Rapport N°48566-MR.

Les caractéristiques du chômage et du sous-emploi

81. Au niveau national, le taux de chômage est estimé en 2014 à 12,85% (enquête EPCV) et 10,1 % en 2012 (ENRE-SI). Il est surtout un phénomène urbain (17,2 %) plus que rural (6,9 %) en 2014. Le chômage des femmes (19,28 %) reste plus élevé que celui des hommes (9,92 %). En milieu urbain, le taux de chômage des femmes urbaines, estimé à 24,76 %, est supérieur à celui des hommes (13,7 %). En milieu rural, le constat est semblable avec un taux de chômage des femmes estimé à 11,72 % contre 4,65 % des hommes. En termes d'âge, le chômage touche plus les jeunes (14-34 ans) avec un taux estimé à 21,01 % en 2014 contre 3,44 % pour les personnes âgées entre 35 et 64 ans. Le chômage des jeunes en milieu urbain est encore plus accentué avec un taux de 27,43 % contre 11,32 % en milieu rural.
82. Au plan régional, la répartition du chômage selon la wilaya montre que les jeunes sont touchés à des proportions importantes, dans les grands centres urbains tels que Nouadhibou (34,64 %) et Nouakchott (31,62 %). Par rapport au sexe, le chômage des jeunes filles (24,6 %) est plus important que celui des jeunes garçons (19,5 %). Ce taux de chômage, relativement modéré, cache des taux de sous-emploi et vulnérabilité élevés. La vulnérabilité de l'emploi concerne 54,62 % en 2014 contre 54,1 % en 2012 et touche paradoxalement les urbains (51,58 %) plus que les ruraux (48,42 %).
83. Comme on le voit, le chômage reste un défi majeur en dépit de la création d'opportunités au cours des dernières années dans le secteur minier et les administrations publiques. A noter toutefois que les emplois occupés par des étrangers sont concentrés essentiellement dans les secteurs de la pêche et des BTP.
84. L'un des écueils à surmonter est qu'un grand nombre d'employés en 2012 (ERE-SI) occupent des emplois considérés comme précaires (33,3%) ; ou vulnérables (54,1%) ou sont en situation de sous-emploi (10,6%). L'autre préoccupation concerne la tranche d'âge de 15 à 35 ans dont près du tiers des effectifs (32,8%) constitue un groupe à risque dans la mesure où ils ne sont ni occupés, ni intégrés dans le système d'éducation et de formation. Concernant le travail des enfants, le RGPH 2013 a révélé qu'un enfant sur quatre déclare avoir travaillé au cours de la semaine qui a précédé sa rencontre avec l'agent recenseur et 11,4% se sont déclarés au chômage. Le taux d'activité des jeunes 10-14 ans est de 36,3%. La problématique du chômage se pose en termes de qualification et de formation, de régulation du marché de l'emploi, de valorisation du potentiel des grands secteurs générateurs d'emploi et d'appui à l'auto emploi.

1.4. L'ACCÈS AUX SERVICES DE BASE

85. Globalement et selon les données les plus récentes (EPCV 2014), on peut classer en trois catégories, la disponibilité des services essentiels au développement du capital humain à travers les taux moyens d'accès aux services. Mais la qualité est très variable et il existe des disparités selon le milieu, la wilaya et le quintile de pauvreté. Les trois services les plus disponibles sont l'école primaire (63,5%), le téléphone (66,4%) et l'eau potable (62,1%). La deuxième catégorie des services les plus accessibles concerne le transport public (42,6%), la disponibilité de l'électricité (76,9% en milieu urbain mais seulement 2,3% en milieu rural et semi urbain), les services poste/centre de santé (33,6%), l'accès à l'information (radio/Tv : 32,6%) et la disponibilité des infrastructures de l'enseignement secondaire (26,2%). La troisième catégorie qui enregistre les plus faibles taux d'accès ou de disponibilité comprend l'internet (17%), la police (16,8%), l'hôpital (15,5%), la justice (12%), les services bancaires (11,2%), l'assainissement (9,8%), les espaces de jeunesse (7,5%), la poste (4,6%) et la presse écrite (3,2%). Il sera procédé dans ce qui suit à l'analyse de l'évolution et de la qualité de l'accès aux principaux services de base.

Education/formation :

86. **En termes d'accès, l'offre d'éducation** préscolaire (hors enseignement coranique) est composée à 10% de jardins d'enfant publics, 72% de structures privées et 18% de garderies communautaires. Le taux d'accès des enfants de 3-6 ans au préscolaire est passé selon le RESEN 2014 de 5,0% en 2004 à 9,3% en 2014-2015. Les écarts par sexe sont presque inexistantes, mais les disparités selon les régions et les revenus sont élevées avec une forte concentration en milieu urbain, notamment à Nouakchott, Nouadhibou et au Tiris-Zemmour. En dépit des progrès enregistrés, la couverture du préscolaire en Mauritanie reste en deçà de la moyenne des pays d'Afrique à revenu comparable (18,2% selon le RESEN 2014) ou du Maroc (plus de 60%).
87. Au fondamental, le taux brut de scolarisation au primaire (TBS), qui renseigne sur la capacité d'accueil du système, est, selon les données RGPH, de 72,4% en 2013 contre 68,4% en 2000 et 44,7% en 1988, enregistrant une évolution plus soutenue sur la période 1988-2000 (24,7 points) qu'entre 2000 et 2013 (4 points). Le TBS des filles qui était inférieur à celui des garçons en 1988 (39,6 contre 49,4), présente depuis 2000 un écart qui leur est favorable, avec un indice de parité supérieur à l'unité (1,06 en 2013). Cependant, l'évolution du TBS selon le milieu de résidence montre l'existence de fortes disparités en faveur de l'urbain (93%) au dépens du rural (58%) et du nomade (6%) ; l'écart constaté étant valable aussi bien pour les garçons que pour les filles. Il est à noter également que selon les données du RESEN 2014, l'achèvement du cycle s'est nettement amélioré, progressant de 45% en 2004 à 59% en 2008 et à 72% en 2014.

88. Malgré cette amélioration sensible près de 3 enfants sur 10, d'une classe d'âge n'auront probablement pas acquis les compétences nécessaires leur permettant d'être et de rester alphabétisés tout au long de leur vie, et ce pour cause d'une rétention encore faible (60% en 2013 contre 54% en 2008). Par conséquent, un nombre important d'enfants restent en dehors de l'école soit pour des raisons de non scolarisation (109 800 environ) ou de déscolarisation précoce (61 700 environ). Ils sont en majorité des filles et en proportions importantes vivant en milieu rural et appartenant aux 20% les plus pauvres de la population.
89. Les facteurs à l'origine de ce phénomène inquiétant relèvent notamment : (i) de l'insuffisance de l'offre scolaire constituée en grande partie d'écoles à cycle incomplet, n'offrant pas la continuité éducative, se situant à des distances peu commodes pour un bon nombre d'élèves (10%)³ ; (ii) d'obstacles socioculturels (17%) ; (iii) de conditions de vie difficiles et autres. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, selon le RESEN 2014, même pour les enfants qui achèvent le cycle fondamental, la sixième année ne constitue pas le seuil de scolarité à partir duquel l'alphabétisation est irréversible, ce qui dénote d'une qualité insuffisante de l'enseignement dispensé.
90. En dépit d'une tendance positive d'amélioration des conditions d'enseignement entre 2008 et 2014 en terme de disponibilité des enseignants, de tables bancs et d'autres équipements (latrines, points d'eau et clôtures), celles-ci continuent d'être difficiles. Ainsi, on observe, que dans 11% d'écoles, le ratio élèves/maître dépasse les 80 élèves, soit deux fois la cible prévue par le PNDSE, en plus de la présence massive du multigrade comme mode de fonctionnement dans un contexte marqué par l'insuffisance de formation appropriée et de suivi de proximité.
91. Au plan de la qualité de l'enseignement fondamental, les acquis de l'apprentissage sont faibles tant en termes d'acquisition des élèves qu'en termes de résultats aux évaluations sommatives de fin de cycle et ne cessent de se dégrader dans le temps, au regard des évaluations conduites depuis 2003 par l'IPN. Les résultats de l'évaluation effectuée en 2014 (3èmeAF et la 5èmeAF) font dégager les conclusions suivantes : (i) le niveau de réussite est de façon générale faible dans toutes les matières testées, avec une situation alarmante en mathématique (9% pour la 5ème AF), suivi du français (15,73% pour la 5ème AF et 12,77% pour la 3ème AF). L'arabe enregistre les meilleurs résultats mais reste en dessous de la moyenne (40% pour la 5ème AF et 23,34% pour la 3ème AF) ; (ii) le genre ne semble pas avoir d'effet sur les résultats, par contre une grande disparité est constatée entre les régions ; (iii) l'entrée à un âge tardif est associée à de faibles taux de réussite comparativement aux entrées à l'âge normal ; (iv) les redoublements n'ont pas d'impact positif sur les résultats ; (v) la possession de manuels scolaires est associée à de meilleurs résultats.
92. Le taux de réussite au concours d'entrée en première année secondaire est de 56,39% en 2014, mais les seuils d'admission sont en dessous de la moyenne (entre 85 et 90 sur 200 selon les années en fonction de la capacité d'accueil disponible). Seuls 37%, des admis ont obtenu le diplôme de certificat d'études primaires (CEP) ce qui veut dire qu'environ 19% des élèves sont admis à accéder au secondaire avec des notes inférieures à la moyenne.

³ Source RESEN 2014

93. Une évaluation portant sur le niveau des enseignants en service réalisée 2007, a révélé le faible niveau de compétences des enseignants en langues et en mathématiques. Les tests de positionnement administrés en 2014 par le CREL dans le cadre d'un programme de renforcement et de reconversion linguistique ont montré que moins de 5% des instituteurs testés avaient le niveau requis pour enseigner le français au fondamental en 2014. Les résultats révèlent, pour l'arabe, que seulement 14% des enseignants testés avaient le niveau requis pour enseigner cette langue. La faible qualification des enseignants est une cause principale de la mauvaise qualité de l'enseignement, qui impacte elle aussi négativement la qualité des enseignements mettant ainsi le système dans un cercle vicieux.
94. Par ailleurs les programmes d'enseignement à tous les niveaux souffrent d'obsolescence, manquent d'objectifs clairs, d'adaptation aux évolutions des sciences et des techniques, aux réalités socioéconomiques du pays et aux besoins des individus et de la société. Leurs taux d'exécutions sont faibles à cause notamment de l'absentéisme des enseignants et du non-respect du temps scolaire du fait des entrées tardives, des fermetures anticipées et de la multiplicité des jours fériés. Les manuels et outils didactiques souffrent des mêmes contraintes en plus des insuffisances liées à leur qualité, à leur disponibilité en nombre suffisant et à leur distribution.
95. L'approche par les compétences de base introduite en même temps que les mesures de la réforme de 1999 s'est heurtée comme toute innovation aux réticences des enseignants et semble peu pratiquée malgré les efforts consentis pour sa mise en œuvre. Elle n'a fait l'objet d'aucune évaluation pour déterminer en quoi elle a impacté négativement ou positivement la qualité de l'enseignement.
96. Au [secondaire général](#), le TBS était, selon les données RGPH, de 30,9% en 2013 contre 24,2% en 2000, soit un accroissement de 6,7 points. Contrairement au fondamental, l'écart entre genre est ici en faveur des garçons, avec un indice de parité en dessous de l'unité mais progressant de 0,77 en 2000 à 0,87 en 2013. Les disparités entre milieux sont très marquées, avec un taux de 53,7% pour l'urbain, 10,2% pour le rural et 0,7% pour le nomade. La variation selon le sexe est au désavantage des filles, surtout en milieu rural et nomade.
97. Un nombre important d'enfants abandonnent le premier cycle de l'enseignement secondaire général, sans formation professionnelle du fait de l'insuffisance de filières d'accueil techniques et professionnelles dans des centres de formation professionnelle dont l'accès est particulièrement sélectif.
98. Le second cycle régresse sur le plan de son efficacité interne comme le montre la baisse continue des résultats au baccalauréat. Son offre n'est pas suffisamment diversifiée pour préparer efficacement à l'enseignement supérieur. La régulation entre les cycles du secondaire se fait souvent par l'échec et il n'existe pas de dispositif d'orientation approprié. La création récente de lycées d'excellence, accueillant sur concours les élèves méritant dans de meilleures conditions d'apprentissage en termes d'encadrement, d'équipement et d'organisation est de nature à impulser la qualité de l'enseignement.
99. Les abandons sont moins importants avec des taux estimés en 2014 à 28% et 18% dans le 1^{er} et le second cycle respectivement. Par contre, les redoublements sont très élevés dans le secondaire (9,33% en 2014 au 1^{er} cycle contre 8,40% en 2008 et respectivement 13,3% et 19,22% au second cycle).

100. Pour le secondaire, le taux de réussite global au BEPC était de 30% en 2014 contre près de 36% en 2013. Le taux de réussite au baccalauréat a baissé progressivement sur les quatre dernières années passant de 22,83% en 2010 à 20,88% en 2011, à 18,24% en 2012 puis à 16,89% en 2013 et 13% en 2014.
101. La [Formation Technique et professionnelle \(FTP\)](#) a connu un accroissement important de son offre sur la dernière décennie. En effet, selon le RESEN 2014, ses effectifs sont passés de 1 902 apprenants en 2004, à 7 602 en 2014, soit un taux d'accroissement moyen annuel de près de 15%. Parmi les effectifs accueillis, 30,5% le sont dans des établissements privés. Le dispositif public hors niveau supérieur se compose actuellement de 25 établissements de formation, dont 16 relèvent du MEFPTIC et 9 sous tutelle d'autres départements. Le privé compte une trentaine de structures. D'importantes formations qualifiantes et des acquis importants ont également été enregistrés (plus de 7000 jeunes en ont bénéficié).
102. La couverture en termes de nombre d'étudiants pour 100 000 habitants, a connu, selon le RESEN 2014, une forte croissance passant de 71 à 215. Cependant, le poids de la FTP par rapport au secondaire général (4,1% en 2014) reste faible et a même régressé par rapport à 2008 (4,8%), par manque d'un dispositif approprié d'orientation au niveau du système éducatif permettant une régulation non pas par l'échec mais par une meilleure orientation vers la FTP. Pour remédier à cette situation, le gouvernement a encouragé l'ouverture de filières d'enseignement technique général, dans toutes les wilayas du Pays. Néanmoins, le coût élevé des infrastructures et la non disponibilité de professeurs de spécialité en nombre suffisant constituent une contrainte à la mise en œuvre de cette orientation.
103. Pour [l'enseignement supérieur](#), l'offre publique est constituée de 12 structures d'enseignement dont six sous tutelle du MERS et six relevant d'autres départements ministériels. Les données montrent que les effectifs de l'enseignement supérieur ont connu une forte croissance passant de 14 368 étudiants dans le public en 2007-2008 à 19 862 en 2014-2015 et de 331 à 938 dans le privé au cours de la même période. Mais d'après le RESEN 2014, l'effectif des étudiants poursuivant leurs études en enseignement supérieur est de 25 454 en 2014 contre 11 474 en 2004, soit un taux d'accroissement annuel sur la période de 8,3%. En 2014, le public local en accueille 81,4%, l'extérieur 8,8% et le privé 9,8%, contre respectivement 94,4%, 17,4% et 3,8% en 2009. Aussi, la couverture en termes de nombre d'étudiants pour 100 000 habitants a-t-elle connu, selon le RESEN 2014, une forte croissance sur la période considérée passant de 426 à 720⁴. Le développement de cet ordre d'enseignement n'est pas maîtrisé comme il se doit, pour s'harmoniser avec la pyramide de l'emploi. Le chômage des diplômés de ce niveau se pose avec une acuité grandissante du fait de la prédominance encore des filières générales (84%) au détriment de filières à vocations professionnelle ou technique (14%). La création, ces dernières années, des établissements d'enseignement supérieur à vocation professionnelle est de nature à atténuer la dominance des filières générales.

⁴ 434 en 2010 à 572 en 2014 selon les données du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique

104. La contribution du **secteur privé** au développement de l'accès à l'éducation est réelle et serait impulsée par sa meilleure qualité comparativement à l'enseignement public du fait justement de l'existence de meilleures conditions d'apprentissage dans le privé et la présence parmi ses enseignants de ceux considérés les plus compétents dans le public. Il représente, selon le RESEN 2014, une proportion de 67,7% au préscolaire, 14,8% au fondamental, 25,4% au premier cycle secondaire, 39,3% au second cycle, 30,5% à la FTP et 9,8% au supérieur. Néanmoins, il est encore mal régulé et ne bénéficie pas d'un cadre de contrôle approprié. Ce secteur qui utilise pour l'essentiel, les agents du secteur public, est partiellement comptable de la dégradation de la qualité des prestations du secteur public.
105. Au niveau de **l'enseignement originel**, les mahadras reçoivent des effectifs importants auxquels est dispensée, une éducation plus ou moins poussée dans le domaine des sciences islamiques et de la littérature arabe. Le caractère relativement informel de ce type d'enseignement rend difficile l'appréciation quantitative de son apport dans l'éducation de la population. Un recensement réalisé en 2010 par le Ministère en charge de l'enseignement originel a permis d'identifier 9 170 unités dispensant un enseignement de ce type, de niveaux très variés allant de l'apprentissage de l'alphabet arabe en prélude à l'apprentissage du Coran jusqu'à l'étude des ouvrages de référence spécialisés. Les effectifs évoluant dans ces différents niveaux étaient estimés à 167 152 apprenants. La participation des filles est évaluée à plus de 30%. Il est à noter que bon nombre d'apprenants peuvent suivre, en parallèle, les deux systèmes originel et formel. Le même recensement fait apparaître que plus de 46% sont dans cette situation.
106. L'alphabétisation a connu une évolution sensible durant les dernières décennies, sous l'effet conjugué des efforts nationaux en matière de scolarisation et de lutte contre l'analphabétisme ainsi que d'un contexte international favorable. Les données du RGPH 2013 montrent que le taux d'analphabétisme de la Mauritanie se situe actuellement à 36,3% contre 46,9% en 2000 soit une régression de plus dix (10) points. Ce taux est de 41,0% pour les femmes et de 31,3% pour les hommes. La situation de l'analphabétisme selon la zone de résidence montre sa forte prévalence en milieu nomade (66%). Les femmes restent les plus touchées par ce fléau quel que soit le milieu.
107. Cette situation place les femmes comme étant la frange de la population la plus exposée à la pauvreté. En effet, selon les résultats de l'ERAM 2008, l'effectif des analphabètes s'élève à près de 677 527 personnes de plus de 15 ans dont les trois quarts (75,1%) résident en milieu rural, soit 508 796 personnes. Près de 91% des analphabètes résident dans les huit grandes régions du pays : Nouakchott (14%), Hodh El Chargui (13%), Hodh El Gharbi (12%), Gorgol (12%), Brakna (12%), Assaba (11%), Guidimagha (10%) et Trarza (8%). Par rapport au genre, il convient de noter que près des deux tiers (65,6%) des analphabètes sont des femmes.
108. Plus d'un demi-siècle après l'indépendance, l'analphabétisme sévit encore de manière préoccupante dans le pays (35,6% en 2008 dont près des deux tiers sont des femmes et 75,1% résidant en milieu rural) malgré les progrès accomplis. Ainsi, près de 4 adultes sur 10 sont toujours frappés par l'analphabétisme.
109. Au plan de la gouvernance du système éducatif, sa gestion demeure peu performante. Ce qui se traduit par une faible capacité du système à répartir équitablement les ressources et les transformer en résultat tangible chez les élèves. Ainsi, l'allocation peu rationnelle des ressources humaines (notamment les enseignants) continue d'impacter négativement leur équité et leur efficacité. C'est ainsi que selon le RESEN 2014, l'effectif des enseignants du fondamental et du secondaire a très peu évolué entre 2010 et 2014. Sur la période, le nombre d'enseignants additionnels s'élève seulement à 678 pour le fondamental et à 600 pour l'enseignement secondaire.

110. Dans le fondamental par exemple, l'effectif des enseignants est passé de 11 442 en 2010 à 10 400 en 2012, avant de remonter en 2013 pour se situer à 12 118 en 2014. Après avoir connu une baisse entre 2010 et 2012, l'effectif des enseignants du secondaire est reparti également à la hausse à partir de 2013 pour se situer à 3915 en 2014. Cette évolution contrastée traduit les difficultés de l'Etat pour recruter des enseignants pour le système éducatif, difficultés dues en partie à l'entrée en vigueur de la nouvelle réforme du bilinguisme qui impose aux nouveaux entrants à l'ENI des profils auxquels satisfont un nombre relativement faible de candidats. De plus, le cursus de la formation initiale a été porté à trois ans à l'effet d'assurer une meilleure qualité de la formation, ce qui a contribué à réduire le flux de sortie. Pour faire face à cette situation, l'Etat a créé récemment deux autres ENI à l'intérieur du pays.
111. De plus, la répartition des enseignants entre les établissements reste peu cohérente et présente un degré d'incertitude qui a atteint 25% en 2014. La gestion pédagogique est peu guidée par les résultats à cause de l'absence d'une culture de l'évaluation et du manque d'imputabilité et de redevabilité. En outre, la dispersion des composantes du système entre plusieurs départements ministériels, l'instabilité dans ses rattachements institutionnels au niveau du gouvernement et les fréquents changements dans les organigrammes ministériels qui en découlent sont à la base des risques affectant la cohérence des politiques éducatives et le suivi de leur mise en œuvre conformément aux cadres de programmation arrêtés.
112. L'absence de mécanismes réguliers de coordination et de travail technique intersectoriels des différents départements en charge de l'éducation réduit les capacités à résoudre un certain nombre de questions transversales critiques comme celles relatives à la scolarisation des filles, aux enfants hors de l'école, aux enfants handicapés et à la formation technique et professionnelle nécessaire pour ceux n'ayant pas atteint un niveau avancé d'éducation formelle, d'enseignement originel ou d'alphabetisation.
113. De manière générale, toutes les insuffisances et contreperformances constatées au niveau de l'accès, de la qualité et de l'efficacité du système s'expliquent en grande partie par les faiblesses affectant la gestion du secteur.
114. Au plan du **financement**, la priorité nationale à l'éducation reste contrastée malgré l'accroissement de la part du budget de l'Etat, allouée à ce secteur consécutivement à la hausse des dépenses totales de l'Etat. Ainsi, selon les données du RESEN 2014, les dépenses courantes consacrées à l'éducation en proportion des dépenses courantes hors dettes de l'Etat sont passées de 14,2% en 2004 à 18,9% en 2014. Ce taux reste en deçà des normes du cadre de référence du GPE (20%), des projections du CDMT (2011-2013) du secteur (23%) et des pays à revenu semblable (22%). En proportion du PIB hors pétrole, la part des dépenses globales d'éducation (hors contribution des ménages) a régressé par rapport à son niveau de 2008 (4,3%). Les investissements en faveur de l'éducation représentent 15% environ des dépenses totales dédiées au secteur et sont assurés à 80% sur financement extérieur. Il est noté, dans ce cadre, que l'intégration du programme de renforcement de l'accès et de la qualité de l'enseignement (PAQE), financé sur les dépenses communes, depuis 2014 pour un budget annuel de plus de 3 milliards MRO changera considérablement ces ratios. Les capacités d'absorption sont, cependant, relativement faibles, et ce à cause de la lourdeur des procédures de passation des marchés et de la faiblesse des capacités des gestionnaires dans l'administration.

115. Il est à noter que les ménages contribuent au financement du secteur à une proportion de 15,7% en 2014 contre 11,5% en 2008, soit une progression de 4,2 points. Cette contribution varie en fonction des niveaux d'enseignement avec une part relative plus faible dans la partie haute du système par rapport à sa partie basse. En effet, alors que la contribution relative des familles est de 17% dans le préscolaire (compte tenu de la proportion élevée du privé), les familles contribuent à hauteur de 15% de la dépense nationale dans le fondamental et jusqu'à 23% dans le 1er cycle du secondaire. La contribution dans le second cycle du secondaire retombe au même niveau que celui du fondamental et n'est que de 10,8% à l'EFTP et de 13,2% dans le Supérieur.

Santé et nutrition

116. Selon les données de l'EPCV 2014, le taux de morbidité est estimé à 4,9% avec des variations liées à l'âge, au sexe, au milieu et au niveau de pauvreté contre un taux de 12,3% en 2000 (EPCV).
117. Au niveau du [secteur de la santé](#), le gouvernement a déployé au cours des quinze dernières années, d'importants efforts et entrepris des réformes pour rapprocher davantage les services de santé des populations et lutter contre la maladie à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National de Développement de la Santé (PNDS) pour la période 2012-2020. Après quatre années de mise en œuvre, le ministère de la santé a engagé une évaluation à mi-parcours de ce plan pour mesurer le niveau d'atteinte des résultats visés et recadrer la phase 2017-2020 avec le premier plan d'action de la SCAPPP. En dépit de ces efforts, de sérieux défis persistent dans les domaines de la mortalité maternelle et infantile, de la lutte contre la maladie, de l'organisation de l'offre des services de santé, de la production et de la gestion des ressources humaines, en matière d'[approvisionnement](#) en médicaments de qualité, en réactifs, consommables, vaccins et produits et en matière de financement du secteur. A cela s'ajoutent l'insuffisance d'une information stratégique régulière et de qualité nécessaire à la mesure de l'impact et la prise de la décision, l'absence de culture de recherche opérationnelle ainsi que l'insuffisance du dispositif de diagnostic.
118. Malgré le grand effort déployé en termes d'infrastructures et équipements sanitaires, notamment au cours des dernières années, et en termes de renforcement du dispositif national de formation des ressources humaines et de recrutement de personnels, les résultats enregistrés n'ont pas permis d'atteindre la plupart des OMD relatifs à la santé.
119. [En termes de mortalité et de morbidité](#), et hormis les cibles relatives au VIH-SIDA, la Mauritanie est restée loin de l'atteinte des OMD relatifs à la santé à l'horizon 2015. En effet, le ratio de la mortalité maternelle demeure élevé enregistrant une lente diminution passant de 687 décès pour 100.000 naissances vivantes (NV) en 2001 (EDSM) à 626 en 2011 (MICS 2011) et une réduction relativement accélérée pour atteindre 582 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes en 2013 (RGPH). Aucune des cibles retenues (300 pour 100.000 NV fixée par le CSLP et par le PNDS (232 pour 100.000 NV) n'a été atteinte.
120. Toutefois, certains progrès ont été réalisés en matière de réduction de la mortalité infantile, dont le taux est passé de 107‰ en 2001 à 77‰ en 2007 puis à 75‰ en 2011. Mais, il demeure élevé par rapport aux valeurs fixées par le PNDS (38,04‰) et l'OMD.4 (36‰) pour 2015. A noter également le fléchissement significatif de l'incidence et de la létalité liée à la tuberculose. Les infections respiratoires aiguës, les diarrhées, la malnutrition, la rougeole et le paludisme sont les principales causes de ces taux élevés de mortalité infantile et infanto-juvénile.

121. Le paludisme reste encore la principale cause de maladie aussi bien en milieu rural et qu'en milieu urbain, touchant respectivement 20,1% et 19,3% des personnes. Selon l'EPCV 2014, la diarrhée représente la deuxième cause avec 9,3% des maladies affectant la population. La tuberculose reste également un problème de santé publique en forte jonction avec le VIH malgré la faible prévalence de ce dernier (0,4%). Selon le Global Tuberculosis Report (OMS 2015), 45% des cas restent non diagnostiqués avec une incidence estimée de 111 p 100 000 et une mortalité estimée de 22 p 100 000. La prévalence du VIH reste stable sans changement significatifs dans le comportement des groupes à haut risque (enquête SENLS 2015).
122. Le Programme Élargi de Vaccination (PEV), qui vise à réduire la morbidité et la mortalité maternelle et infantile liées aux maladies évitables par la vaccination, a significativement participé à l'évolution remarquable de la couverture vaccinale qui reste, cependant, limitée par des faiblesses, telles que l'insuffisance des capacités, l'insuffisance de la couverture sanitaire, les déficiences de la chaîne de froid et les activités avancées et mobiles qui ne sont ni systématiques ni intégrées. Le PEV couvre 170 000 enfants dans la tranche d'âge de 0 à 11 mois et 215 000 femmes enceintes, avec un budget annuel : variable entre 600 et 900 millions par an.
123. Le pays connaît de temps à autre des épidémies : fièvre Crimée Congo, fièvre de la vallée du Rift, rougeole. La maladie à virus Ebola (MVE) est également une menace certaine contre laquelle le pays a entrepris une préparation d'envergure pour y faire face en cas de besoin. En plus des maladies infectieuses et parasitaires, le profil épidémiologique du pays est marqué par une montée assez rapide de l'ampleur des maladies non transmissibles, en particulier les maladies cardiovasculaires, les infections respiratoires chroniques, le diabète et les cancers qui sont devenues un problème majeur de santé publique. Les programmes de lutte contre la défécation à l'air libre à travers l'approche ATPC sont récents avec une couverture de villages relativement assez limitée, moins de 30% des villages sont déjà déclarés non fécal.
124. Par ailleurs, d'autres facteurs sont à considérer par le système de santé, tels que la qualité microbiologique de l'eau de consommation à domicile estimée en 2010 à 52% par le Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement. Selon cette même source, seulement 53% des ménages ont accès en 2011 à des sources améliorées d'eau contre 50,5% en 2007. Le traitement de l'eau à domicile par l'eau de javel reste peu pratiqué (28% des ménages en 2011 contre 21,8% en 2007), les niveaux d'utilisation d'installations sanitaires améliorées et l'existence et l'utilisation d'endroits ou de dispositifs de lavage des mains et du savon sont encore assez bas. Par ailleurs, les sécheresses et les inondations causées par le changement climatique, ont un effet sur certaines maladies telles que la malaria, les diarrhées alors que la pollution de l'air, du sol et des eaux favorisent certaines infections respiratoires, les diarrhées,...
125. Les maladies professionnelles constituent une des priorités internationales de santé. En effet, chaque année, on dénombre dans le monde plus d'un million de décès par suite d'accidents de travail ou de maladies liées aux activités professionnelles. Le risque est 20 fois plus élevé dans les pays en voie de développement. En Mauritanie, l'exploitation des mines, au nord et le développement des secteurs d'industries, de construction, de pêche et d'agriculture ont augmenté le risque d'apparition de ces maladies. La manutention est particulièrement en cause avec plus de 10% d'agents, atteints chaque année, de traumatismes au cours du travail. Dans ce cadre, il faut aussi rappeler l'importance des affections nosocomiales ; l'infection au VIH en constitue une illustration dans le cadre des infections consécutives à un prélèvement ou à un traitement injectable.

126. Pour répondre à ce contexte assez préoccupant, le pays dispose d'un système de santé subdivisé en plusieurs composantes : le secteur moderne public, le secteur moderne privé, la santé communautaire et la médecine traditionnelle. Plus de 904 structures publiques et privées de santé ont été dénombrées en 2015 sur l'ensemble du territoire national dont 634 postes de santé, 105 centres de santé, 25 hôpitaux et EPA. Le secteur privé est constitué de 22 cliniques médicales, de 92 cabinets médicaux, de 26 cabinets de soins dentaires et de 936 pharmacies et dépôts pharmaceutiques.
127. Le secteur public est organisé suivant une architecture pyramidale allant de la base (postes de santé et centres de santé) au sommet (cabinet du ministre et directions centrales, hôpitaux nationaux) en passant par le niveau intermédiaire (DRAS et hôpitaux régionaux). A côté du système public, le système parapublic (commune, structures des ONG, médecine de travail, SNIM, santé militaire etc..), le système privé de soins connaît un réel accroissement. Il est surtout localisé dans les principaux centres urbains (Nouakchott, Nouadhibou) et se compose de 22 cliniques médicales, de 92 cabinets médicaux, de 26 cabinets de soins dentaires et de 936 pharmacies et dépôts pharmaceutiques sur toute l'étendue du territoire national. Ce secteur qui utilise pour l'essentiel, les agents du secteur public, est partiellement comptable de la dégradation de la qualité des prestations du secteur public.
128. Les structures communautaires : malgré l'existence d'une stratégie nationale de santé communautaire, l'implication des communautés dans la gouvernance et l'offre des soins reste timide dans le pays. Les comités de gestion des postes de santé mis en place dans les années 1990-2000 se sont éteints tour à tour faute de supervision et de soutien en tous genres. Actuellement, certaines unités de soins de base (USB) fonctionnent à travers le pays avec le soutien des partenaires de proximité. Leur développement contrôlé et soutenu par l'Etat participera à l'amélioration pérenne de la couverture sanitaire. Par contre on relève un niveau d'implication de plus en plus importante des ONG et associations nationales dans les actions de santé. La médecine traditionnelle constitue à bien des égards le premier recours pour une partie de la population et représente un système de soins additionnel. Elle souffre cependant d'un manque d'encadrement et de législation devant la conduire vers une connexion harmonieuse avec le système moderne de santé comme le recommande l'OMS.
129. En dépit des progrès accomplis dans le domaine des infrastructures de santé, les conclusions de l'étude portant audit institutionnel et organisationnel du Ministère de la santé publiée en 2014 ont fait état de plusieurs insuffisances portant sur des implantations d'infrastructures qui ne répondent pas aux normes de la carte sanitaire et sur l'absence d'adéquation entre d'une part les infrastructures et les équipements et d'autre part les ressources humaines et les budgets de fonctionnement. Mais en dépit de l'élaboration du plan de développement des structures sanitaires, ils n'existent pas de procédures de gestion et de maintenance des équipements biomédicaux, à cela s'ajoute un manque de ressources humaines compétentes dans le domaine. Le bilan du secteur de la santé élaboré en 2014 fait état de nombreuses formations sanitaires qui ne disposent pas de latrines (37%), 64% d'entre elles ne sont pas connectées au réseau de l'eau, 48% ne sont pas clôturées et 58% ne sont pas dotées d'une source d'énergie.

130. La loi pharmaceutique en vigueur et la politique nationale du Médicament ont permis l'adoption d'une tarification nationale des médicaments et intrants médicaux (public et privé), la création d'une Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels et des Consommables (CAMEC) et la réalisation de plusieurs réformes qui portent sur l'assurance qualité, la disponibilité des médicaments et la lutte contre le marché parallèle et les faux médicaments. Pourtant et en dépit des efforts des pouvoirs publics, force est de constater que le Mauritanien n'a pas toujours accès au produit pharmaceutique de qualité (médicaments, en réactifs, consommables, vaccins et produits), partout et à moindre coût. Le système d'approvisionnement souffre encore de grandes faiblesses, dont l'analyse montre qu'elles sont maîtrisables et peuvent être parfaitement corrigées à la faveur des interventions inscrites dans le cadre de la SCAPP.
131. Cette accessibilité dépend essentiellement du système d'approvisionnement et de distribution des produits pharmaceutiques qui comprend un système public et un système privé appelés à fonctionner de manière complémentaire. Il faut signaler l'apport, et en quantités importantes, de produits pharmaceutiques (médicaments y compris les vaccins, consommables médicaux, consommables de laboratoires dont les réactifs), liés à la lutte contre certaines maladies (pathologies infantiles, paludisme, tuberculose, sida,...) provenant de dons ou de commandes effectuées dans le cadre des programmes de santé avec l'appui de Partenaires Techniques et Financiers. Ces produits sont entreposés et distribués par la CAMEC ou à travers des systèmes de stockage et de distribution qui leurs sont spécifiques. Il existe des circuits parallèles, non maîtrisés par les entités nationales en charge de la coordination et du pilotage du système d'approvisionnement.
132. **En matière des ressources humaines**, la densité des trois catégories de personnel sanitaire (médecins généralistes, Sages-femmes d'Etat et infirmiers) pour 10.000 habitants est restée en dessous de la norme de 23/10.000 habitants fixée comme seuil minimum requis pour l'offre de services de soins de santé maternelle et infantile. Cette densité théorique est passée de 7,6/10.000 habitants en 2011 à 9,4/10.000 habitants en 2016 et cache des grandes disparités entre les zones et les circonscriptions sanitaires du pays.
133. Malgré les efforts déployés par le Ministère de la Santé en vue d'assurer une bonne gestion des ressources humaines du secteur et d'assainir la situation, d'importants déséquilibres en matière de répartition et d'utilisation du personnel restent à corriger pour permettre une utilisation optimale et rationnelle du potentiel disponible en ressources humaines. La carte sanitaire élaborée en 2014 a montré qu'en plus de la rareté du personnel de santé, il existe une mauvaise distribution géographique : il y a plusieurs Moughataa avec plusieurs structures sanitaires non pourvues par exemple en SFE et d'autres avec peu de formations sanitaires pourvues de grands nombres de SF. Seuls les hôpitaux et les centres de santé disposent de SFE, ce qui porte un sérieux préjudice à la disponibilité même des services de santé de base. La dispersion spatiale de la population occasionnée par la sédentarisation anarchique est un autre facteur qui vient compromettre l'accessibilité aux personnels de santé qualifiés.
134. Les structures hospitalières offrent des conditions et opportunités en termes de primes, d'indemnité et de formation relativement plus avantageuses que les autres formations sanitaires (centres et postes de santé). Ils constituent les lieux d'affectation privilégiée pour les jeunes médecins sortants qui aspirent à des spécialités médicales et les sages-femmes évitant les affectations aux structures de santé en zones rurales et périurbaines. Aussi le niveau d'équipement et des plateaux techniques des formations sanitaires est déterminant en matière d'attraction et de fixation des employés de la santé.

135. Dans le but d'assurer une répartition plus équitable des ressources humaines à travers des incitations, il est prévu la mise en place de la Stratégie Nationale de Financement Basé sur les Résultats (SFBR) élaborée en 2016 et l'introduction de mesures de motivations spécifiques au personnel affecté en périphérie par la fourniture de logement par exemple. D'autres propositions sont soumises à l'étude, dont la mise en place d'une régionalisation de l'embauche par la Fonction Publique.
136. Entre 2013 et 2015, les écoles de santé publique ont produit 630 paramédicaux et 138 Techniciens Supérieurs de Santé (TSS). Cependant l'insuffisance de personnel d'encadrement et d'enseignants dans ces écoles, de même que le manque d'harmonisation des programmes de formation entre toutes ces écoles portent de sérieux préjudices à la qualité de la formation initiale des paramédicaux.
137. Le Plan Stratégique de Développement des Ressources Humaines (PSDRH), élaboré en 2005 pour la période 2006-2015 avait envisagé plusieurs réformes mais n'a connu ni une réelle mise en œuvre, ni une actualisation pour s'aligner aux objectifs et priorités définis par le PNDS pour la période 2012-2020. La création en 2010 d'une faculté de médecine, l'extension et la décentralisation du dispositif national de formation des paramédicaux (SFE, IDE et IMS) par la création de nouvelles écoles de santé publiques (Kiffa, Néma, Sélibabi et Rosso) portant leur nombre à cinq au lieu d'une seule à Nouakchott a significativement permis d'améliorer les effectifs surtout des paramédicaux mis sur le marché de l'emploi.
138. Une politique rigoureuse de production et d'utilisation des ressources humaines inspirée de la carte sanitaire et de normes et seuils minimums couplée avec une stratégie d'urbanisme et de promotion des regroupements d'agglomérations en pôles de compétitivité seraient des gages de performance et de réussite de notre système de santé.
139. En termes de financement du secteur de la santé, il est fait référence à diverses sources : le gouvernement, les ménages, les entreprises et les donateurs. Les systèmes de financement de la santé n'atteignent pas leurs objectifs en raison: (i) de l'utilisation inefficace des ressources disponibles; (ii) du faible montant des budgets nationaux alloués à la santé (8 à 9% du budget de l'Etat), et particulièrement, dans les services décentralisés; (iii) du caractère restreint de la décentralisation financière; (iv) de la part élevée assumée par les ménages (4,8% des dépenses des ménages en 2014) en l'absence de mécanismes de protection sociale tels que l'assurance maladie universelle (moins de 10% de la population) et les subventions ciblées; (iv) de l'inefficacité de l'aide extérieure et la faiblesse des mécanismes de coordination du soutien des partenaires au secteur de la santé.
140. Sur le plan de [la gouvernance de la santé](#), le secteur bénéficie depuis quelques années d'un engagement de haut niveau qui s'est traduit par l'adoption d'une stratégie sectorielle, la création de nouvelles structures de soins de différentes catégories, l'acquisition d'importants équipements et une allocation de ressources financières significatives en particulier au profit des secteurs hospitalier et pharmaceutique. Malgré cet engagement, la gouvernance du secteur demeure tributaire de faiblesses en matière de leadership, de gestion stratégique, de planification, de suivi évaluation, de système d'information et de capacités de collecte et d'analyse de données. Le rapport de l'audit institutionnel et organisationnel du Ministère de la santé publié en novembre 2014 avait jugé l'actuel PNDS comme étant relativement complet mais avec une prise en compte assez limitée des volets de l'hygiène publique et de la médecine hospitalière.

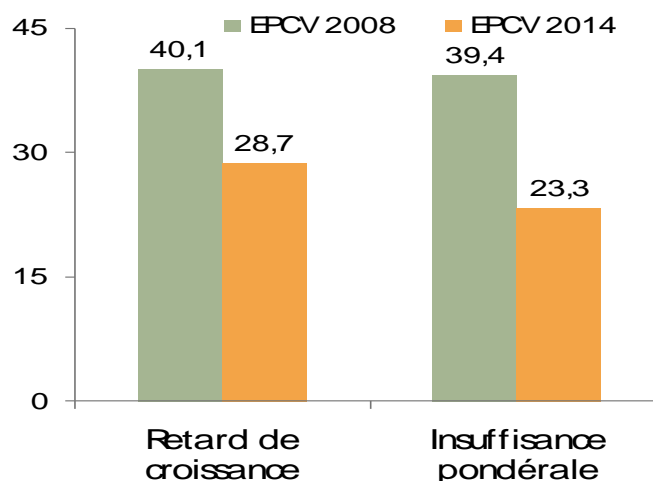
141. En matière de **planification opérationnelle**, des plans sous sectoriels ont été élaborés pour la plupart des domaines les plus importants tels que la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles (paludisme, tuberculose, VIH/Sida, le diabète, etc..), les maladies du couple mère et enfant, les domaines transversaux relatifs aux ressources sanitaires et au système de santé tels que les ressources humaines, les infrastructures et logistiques. Toutefois, l'absence de planification (micro planification) au niveau des formations sanitaires handicape la planification des niveaux périphériques du système de santé. Aussi, une carte sanitaire nationale fondée sur l'appréciation des normes du PNDS a été élaborée en 2014, mais elle n'inclut pas le secteur pharmaceutique.
142. La gouvernance du système de santé en Mauritanie a été aussi marquée au cours des cinq dernières années par une réforme du secteur hospitalier effectuée à travers la transformation de la quasi-totalité des hôpitaux régionaux en Etablissements Autonomes à Caractère Administratif (EPA) en vue d'une meilleure gestion de la médecine hospitalière dans le pays et du rapprochement de ses services à la population.
143. **En matière d'équité** : la demande sur les services de santé reste limitée par des barrières financières et géographiques si l'on sait qu'un tiers de la population vit à plus de 5 km de distance d'une formation sanitaire fonctionnelle. Dans le contexte d'une incidence de la pauvreté de 31% (EPCV 2014), l'accessibilité financière pose problème, car seuls 15% de la population sont couvertes par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et les mutuelles de santé ne couvrent que 0,3% de la population. Sur le plan équité, les groupes vulnérables sont les plus affectés par les coûts des soins de santé. Les programmes de santé subventionnés (paludisme et soins obstétricaux) ne sont pas suffisamment financés et leur efficacité reste à améliorer.
144. En matière d'offre des services de santé, des disparités existent encore entre les milieux urbains et ruraux, entre wilayas, entre zones et entre riches et pauvres. La couverture de la prise en charge des frais de soins des malades indigents et des personnes vivants avec une ou des maladies chroniques demeure limitée aux subventions forfaitaires que mobilise annuellement le MASEF, au profit de quelques hôpitaux pour assurer une compensation partielle de la prise en charge des indigents. Le MASEF paye aussi les frais des dialyses rénales et finance les évacuations des indigents pour soins à l'étranger.
145. Aussi, force est de constater le caractère inéquitable et inégalitaire des dépenses publiques de santé. Les ressources qui financent la base de la pyramide sont de moindre importance. La répartition des ressources ne prend pas suffisamment en compte la population rurale en général et les zones les plus défavorisées en particulier. Ce qui compromet la mise en œuvre des programmes de santé communautaires qui concernent en premier lieu les populations pauvres et les zones rurales. Selon le rapport du profil de pauvreté en Mauritanie en 2014 publié par l'ONS, les postes de santé, occupent une place principale dans le service sanitaire, notamment en milieu rural : plus du tiers (36,5%) des consultations en milieu rural sont effectuées au niveau des postes de santé alors que ceux-ci n'absorbent qu'une faible partie des ressources mobilisées.

146. L'analyse du fonctionnement actuel du système de santé montre que les principales faiblesses se présentent comme suit : (i) l'organisation du département de la santé qui doit être améliorée dans le sens de l'intégration et d'une meilleure prise en compte des missions de conception, de régulation et de coordination; (ii) la coordination intra et intersectorielle est insuffisante et ne permet pas une mise en œuvre cohérente des différentes stratégies et une synergie optimale dans l'utilisation des ressources ; (iii) malgré les efforts déployés par le gouvernement, le financement du secteur reste insuffisant : entre 8% à 9% du budget de l'Etat sont affectés à la santé contre 15% recommandés par le Sommet d'Abuja; (iv) les efforts fournis par le gouvernement en matière d'investissement vont plus au secteur tertiaire et pas assez vers les services de santé de base où se déroulent la plupart des interventions à "gain rapide"; (v) l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines pour la santé avec un déséquilibre prononcé dans la répartition de l'existant au profit des centres urbains (plus de 50% des agents de santé toutes catégories confondues sont concentrés à Nouakchott) et (vi) l'insuffisance de la réglementation et de son application (surtout dans le secteur pharmaceutique), des normes et procédures pour les services de santé et (vii) l'inexistence d'un système d'orientation recours permettant aux patients de passer d'un niveau à un autre de la pyramide sanitaire.

147. Sur le plan de la nutrition, l'enjeu était d'assurer une bonne nutrition à l'ensemble des enfants et des femmes grâce à un accès à une alimentation qualitativement suffisante et une utilisation adéquate de services nutritionnels de qualité. En effet, le niveau de couverture des interventions selon une approche multisectorielle reste encore limité. En 2011, la comparaison de la situation nutritionnelle selon le milieu montre que l'insuffisance pondérale était beaucoup plus fréquente chez les enfants en milieu rural (29,7%) par rapport au milieu urbain (16,4%). L'analyse des données selon les Wilaya révèle que la proportion la plus élevée d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale en 2011 était de 24%, observée au niveau du Hodh Charghi et du Guidimagha. Quant aux proportions les plus faibles, elles ont été enregistrées à Dakhlet-Nouadhibou (6,9%) et à Nouakchott (12,7%).

148. Par ailleurs, il ressort des enquêtes EPCV 2008 et 2014, qu'une amélioration globale de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans, a été observée. Ainsi, en matière de malnutrition chronique mesurée par le « retard de croissance », une baisse de 18,4% entre 2008 et 2014 est enregistrée, tandis que l'insuffisance pondérale, reflétant à la fois la malnutrition aiguë et chronique est en baisse de 16,1% entre les mêmes années.

Graphique.4 : Indicateurs de malnutrition



149. Cette situation permet d'expliquer le faible niveau d'amélioration des indicateurs de nutrition, rendant ainsi difficile l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et ceux de l'assemblée mondiale de la santé de 2012. Le Plan Stratégique Multisectoriel de Nutrition (PSMN) de la Mauritanie (2016 – 2025) se veut être un cadre d'orientation pour tous les acteurs, pour la mise en œuvre d'interventions spécifiques et sensibles à la nutrition afin d'apporter une réponse concertée aux causes directes et sous-jacentes de la malnutrition).
150. Le contexte d'intervention pour arriver à une situation optimale est très complexe avec la multiplicité des initiatives et des acteurs. C'est pourquoi dans le domaine de la nutrition, nous avons besoin d'acteurs qui ont non seulement les compétences techniques requises, mais aussi le leadership, la gouvernance et la coordination nécessaires à une telle action multisectorielle. Enfin, le défi réside dans l'amélioration de l'environnement législatif et réglementaire, afin de faire une place plus importante à la sécurité alimentaire et à la nutrition, notamment en ce qui concerne les allocations budgétaires.
151. Dans ce cadre, on peut noter la création en 2010 du Conseil National de Développement de la Nutrition (CNDN) associé à un Comité Technique Permanent (CTP) et l'adoption d'une Politique Nationale de Développement de la Nutrition (PNDN). Par ailleurs, la Mauritanie a adhéré, depuis le 19 mai 2011, au Mouvement international Scaling Up Nutrition (SUN) et a conduit la phase pilote avec l'Initiative REACH⁵. En plus, le Pays s'est engagé dans la mise en place de dispositifs et de mesures structurants pour la facilitation de l'accès et de l'utilisation d'infrastructures et d'environnements propices à l'amélioration du statut alimentaire et nutritionnel des populations avec l'amélioration de l'accès des populations à l'eau potable et la mise en place d'un Comité Interministériel pour les Situations d'Urgence (CISU)⁶. Par ailleurs, le Programme National de Nutrition (PNN) contribue à la lutte contre la malnutrition des enfants et des femmes enceintes ou allaitantes, à travers ses 233 Centres de Nutrition Communautaires (CNC), notamment par une approche de communication communautaire.
152. Au nombre des acquis programmatiques et institutionnels figure aussi l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire, l'analyse et la révision des curricula de nutrition à l'Université et dans les écoles de santé publique, le renforcement du programme de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë, le développement d'une stratégie nationale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant qui a été revisitée sous forme de plan de passage à l'échelle des interventions d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE) sur les dix prochaines années, le maintien de couverture élevées et soutenue de supplémentation en vitamine A et de déparasitage chez les enfants, l'adoption du décret et de l'arrêté d'application pour l'enrichissement des aliments (huile et farine de blé tendre) approuvés en 2010, l'existence d'un programme d'iodation du sel, la supplémentation des enfants avec des compléments nutritionnels prêts à l'emploi pendant la période de soudure et le pilotage des actions de transfert monétaire aux populations les plus démunies. Enfin, la conduite périodique d'études stratégiques (MICS, SMART) a permis une lisibilité et une visibilité de l'évolution des indicateurs de sécurité alimentaire et de nutrition.

⁵ Partenariat multisectoriel entre le gouvernement, le Système des Nations Unies, la société civile et le secteur privé visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants à travers le renforcement des capacités étatiques en matière d'analyse, de planification, de coordination et de mobilisation de ressources

⁶ Décret N°2002-17 du 31 mars 2002

Protection sociale, genre et enfance :

153. Les trois institutions qui jouent un rôle de premier plan en matière de protection sociale sont : (i) la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) pour les travailleurs salariés régis par le Code du travail et le Code de la marine marchande ; (ii) la Caisse des retraités de l'Etat pour les fonctionnaires et (iii) la Caisse nationale d'assurance maladie pour la branche maladie (CNAM). Mais ces organismes ne bénéficient qu'à une faible proportion de la population du fait du nombre réduit des emplois salariés du secteur formel dans la population active. En effet, le nombre d'affiliés au régime de sécurité sociale était estimé en 2008, à environ 5% de la population totale du pays⁷. Certes l'Etat, à travers divers canaux, notamment le MASEF, entreprend des actions de protection sociale mais l'écrasante majorité de la population ne se retrouve que dans le cadre des systèmes traditionnels, informels ou Islamiques. Des espoirs sont toutefois fondés sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale.
154. La protection sociale a connu, au cours des cinq dernières années une évolution institutionnelle favorable à travers l'adoption en 2014 de la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS). Celle-ci propose une vision à long terme et une feuille de route pour la création d'un système de protection sociale intégrée, dont le projet d'appui aux filets sociaux, notamment son programme national des transferts sociaux, constitue un des éléments d'opérationnalisation. Aussi, et dans la perspective d'un meilleur ciblage des bénéficiaires potentiels des services de la protection sociale, un registre national d'indigence est-il en cours d'élaboration. Il s'agit d'un enjeu important pour le pays. Son ancrage institutionnel et l'approche de ciblage seront déterminants. Il s'agit d'un important outil de gestion et de coordination qui aura un impact marqué sur l'efficacité et l'efficacé de l'action.
155. D'autres actions peuvent également être notées : (i) la mise en œuvre de plusieurs projets et initiatives portant sur des programmes de filets sociaux en faveur des groupes sociaux les plus vulnérables (programme EMEL, Cantines scolaires, Cash transfert); (ii) la mise en place de fonds (cash transfert) pour la prise en charge et l'appui aux malades indigents vivant avec des maladies chroniques; (iii) la promotion et la protection des droits de l'enfant et des personnes handicapées; (iv) l'extension des services de cash transfert au profit des enfants polyhandicapés, et le financement d'AGR au profit de centaines de personnes handicapées ; (v) l'amélioration de l'autonomie fonctionnelle des personnes handicapées à travers la distribution gratuite des aides techniques; (vi) la prise en charge médicale gratuite des malades indigents (y compris les dialysés) dans les structures hospitalières nationales et à l'étranger (avec un appui financier pour ces derniers); (vii) la mise en place d'une base de données des bénéficiaires de l'action sociale et (viii) la promotion du statut social et économique de la femme et de la famille : adoption en 2015 et mise en œuvre de la stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG).
156. Mais les programmes d'assistance sociale mis en œuvre demeurent de faible couverture malgré l'existence de plusieurs groupes sociaux vulnérables (personnes handicapées, personnes âgées sans soutien, les indigents, les dialysés, les malades chroniques indigents et les mendiants).

⁷ MASEF, Etudesur la protection sociale

157. Pour mettre fin à la dispersion des projets intervenant dans les domaines de la lutte contre les séquelles de l'esclavage, d'insertion des rapatriés et de lutte contre la pauvreté, l'agence TADAMOUN a été créée en 2013 pour traduire dans les faits la volonté de l'Etat d'assurer une utilisation optimale des ressources allouées aux efforts de lutte contre la pauvreté et l'accès rapide des populations marginalisées à des infrastructures et services de qualité. Parmi les 928 villages ciblés par les programmes de l'Agence TADAMOUN, 184 villages bénéficient déjà d'interventions portant sur des réalisations : (i) d'infrastructures éducatives, sanitaires, hydrauliques, d'habitat et d'ouvrages hydro-agricoles ; (ii) d'appui aux bénéficiaires en termes de modernisation des moyens de production, d'AGR et sur la protection sociale. Un effort similaire est entrepris dans le cadre de la promotion du logement en milieu périurbain (1150 logements sociaux à Nouadhibou pour 7070 habitants parmi les plus démunis). Parmi les composantes de la société les plus vulnérables et pour lesquelles la protection sociale est vitale, on peut citer les femmes et les enfants.

Eau et assainissement :

158. Des progrès ont été enregistrés dans les domaines de l'accès à l'eau potable grâce notamment à l'accélération de la construction d'infrastructures (le taux d'accès de la population à une source d'eau potable est passé, de 58,3% en 2008 (EPCV) à 65,4% en 2014 (EPCV2014). Des gros projets hydrauliques ont été réalisés (Aftout Sahli) ou en cours (Dhar, Aftout Chergui, ...) et un vaste programmes de forages a été exécuté à l'intérieur du pays. Malgré ces progrès, d'importants défis restent à relever. En effet, les ménages consommant l'eau à risque (issues de sources exposées à la contamination) représentent encore 34,6%. [Une grande partie des ménages ruraux \(63 %\) ainsi qu'une forte proportion des ménages urbains s'approvisionnent en eau à des sources non potables.](#) Toutefois, des efforts restent à faire pour élargir l'accès à l'eau [en application de la stratégie du MHA à l'horizon 2030.](#)

159. En milieu rural et semi-urbain, pour les localités de plus de 150 habitants, le taux de desserte est estimé à 42,5% mais le taux de raccordement est seulement de 25,8%. [En milieu urbain \(gestion SNDE\) le volume de la demande, sur la base de 40 litres par jour et par habitant, est généralement fourni, sauf dans 11 centres où il manque 20 % de la demande.](#) Le taux de raccordement pourra être porté à 72% lorsque les travaux en cours à Nouakchott auront été achevés en 2018. En milieu urbain, le nombre de branchements particuliers à réaliser pour un taux de raccordement de 100% à l'horizon 2030 est estimé à 149 900, dont 80.000 à Nouakchott.

160. Il est à signaler aussi, que le coût de l'eau reste relativement élevé notamment en milieu rural où la majorité des points existants sont équipés en groupes électrogènes. Le recours à des panneaux photovoltaïques permet une réduction du coût de l'eau. Le taux d'équipements solaires de l'ONSER n'est que de 37 % mais va progressivement augmenter suite aux nouveaux investissements.

161. Au plan de l'accès à l'assainissement et à l'hygiène, les résultats de l'EPCV 2014 montrent qu'au niveau national, 35,1% des ménages contre 47,5% en 2008 (EPCV) ne disposent pas de toilettes dans leur logement. Le taux d'équipement moyen des établissements sanitaires en systèmes d'assainissement s'établit à 47% en 2015. Ce taux, pour les établissements scolaires est de 33,2%, dont 22,8% en milieu rural et 67,3% en milieu urbain et périurbain, avec de fortes contraintes pour assurer le paiement des factures d'eau et assurer l'entretien des latrines. Les besoins en équipements demeurent considérables pour les établissements sanitaires et scolaires. L'assainissement collectif ou semi-collectif ne concerne encore que certaines zones de Nouakchott et de quelques capitales régionales. Globalement, les progrès réalisés dans le domaine de l'assainissement sont importants au regard du point de départ, même s'il existe encore des écarts considérables avec les normes et les standards dans le domaine et entre les milieux urbain et rural.
162. L'action du secteur de l'eau et de l'assainissement bénéficie certes d'une gestion planifiée et de plus en plus coordonnée mais reste confrontée à d'importants défis à surmonter en termes de : (i) accès de tous des ménages à des sources d'eau potable; (ii) promotion des normes d'hygiène et d'assainissement aussi bien en milieu urbain que rural, en particulier, à travers des stratégies appropriées ayant donné des résultats probants pour ne citer que l'approche ATPC et (iii) promotion de pratiques familiales axées sur l'hygiène et l'assainissement telles que le traitement de l'eau à domicile et la pratique du lavage des mains au savon.

163. Au secteur s'offrent plusieurs opportunités et atouts notamment (i) l'existence d'un arsenal de documents de politique, de stratégies et de codes régulant le secteur; (ii) la création de cadre de concertation aux niveaux central et régional; (iii) une meilleure prise en charge de l'assainissement et des eaux de surface dans l'action sectorielle ; (iv) un système de gestion déléguée des réseaux en milieu rural et semi urbain d'envergure nationale, intégrant le recouvrement des charges récurrentes; (v) le développement récent d'une stratégie de promotion de l'hygiène mettant l'accent sur le changement de comportement et donnant la priorité aux interventions dans les écoles et les structures de santé et l'existence d'approches durables et répliquables, à des coûts abordables pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement au niveau communautaire.

Energie :

164. La production d'électricité de la SOMELEC était estimée en 2015 à 749 millions Kwh contre 475 Millions de Kwh en 2007 enregistrant ainsi une hausse de 80%. A ce jour, 153 villes et localités sont déjà électrifiées : (i) 28 villes de plus de 10.000 habitants, (ii) 17 sur 22 localités entre 10.000 et 5.000 habitants, (iii) 23 sur 50 localités entre 1000 et 2.500 habitants et (iv) 27 sur 194 localités de plus de 1000 habitants. Le taux d'accès des ménages à l'électricité, est passé de 30% en 2008 à 38,8% en 2014 selon l'EPCV 2014. Aussi d'importantes disparités en matière d'accès à l'électricité existent entre le milieu urbain (76,9%) et le milieu rural (2,3%).

165. Cependant, une réforme institutionnelle et réglementaire est nécessaire afin de faciliter la mise en place d'un cadre favorable aux investissements indispensables au développement du secteur de l'électricité tant pour satisfaire la demande intérieure qu'extérieure. Cette réforme facilitera le développement primordial des activités de transport et de distribution de l'électricité à l'échelle nationale et locale tout en poursuivant les efforts engagés en matière de production. Plus généralement, cette évolution du secteur devra en tant que de besoins faciliter le recours au partenariat public/privé y compris en zone rurale et/ou semi-urbaine.

166. En Mauritanie, l'Energie produite provient de ressources : (i) hydraulique, grâce aux ouvrages hydro-électriques réalisés dans le cadre de l'OMVS qui accorde à la Mauritanie un droit de tirage de 15% sur le productible de la Centrale de Manantali (centrale de 200 MW qui produit annuellement 792 GWh) et 30% sur celui de la Centrale de Félou (centrale de 60 MW qui produit annuellement 165 GWh) ; (ii) thermique avec une puissance installée de 362 MW dont 352 MW gérés directement par la SOMELEC à travers 46 centrales et 10 MW restants sont gérés par des Délégués de service recrutés par l'ARE dans le cadre de la libéralisation des secteurs de services de base ; (iii) solaire grâce à la centrale photovoltaïque de 15 Mw et des petites centrales hybrides à l'intérieur , et en fin (iv) éolienne de 30 Mw située à Nouakchott.

167. Il est à noter que les opérateurs miniers disposent de leurs propres moyens de production d'électricité qui ne dépendent pas du réseau de la SOMELEC. Les parcs de centrales des sites miniers sont composés de groupes thermiques de petite taille consommant du HFO ou du DDO. Seule la SNIM dispose de centrales en énergie renouvelable (EnR) : un parc éolien de 4,4 MW (Nouadhibou) et une centrale solaire PV de 3 MWc (Zouerate). Le parc global des acteurs miniers totalise une puissance installée de 188 MW pour une puissance disponible de 163 MW.
168. En matière de transport de la haute tension, le réseau est principalement constitué de 2 lignes de haute tension : (i) une ligne de 225 KV (qui relie le poste de Dagana/Sénégal au poste source 225/33 kV de la Centrale sud de Nouakchott à Arafat en passant par Rosso où est implanté un poste 225/33 KV); (ii) une ligne de 90 KV qui relie le poste 225/90 kV de Matam (Sénégal) au poste source 90/15 kV de Boghé, laquelle alimente la ville de Kaédi par poste source 90/15 kV, (iii) une ligne de 90 KV qui relie le poste 225/90 kV de Bakel (Sénégal) au poste source 90/15 kV de Sélibaby laquelle alimente les localités de Gouraye et Diaguily par poste source 90/33 kV de Gouraye ; (iv) une ligne 90 kV reliant la station de pompage de Béni-Naji au poste OMVS de Rosso et exploitée par la SOMELEC (financée par la SNDE dans le cadre du projet d'alimentation en eau de la ville de Nouakchott à partir du fleuve (AftoutEssaheli). Les réseaux de répartition et de distribution (MT) transportent des tensions de 33 Kv ou de 15 KV à Nouakchott, Nouadhibou et dans les centres secondaires alimentés par des centrales Diesel. Au total, 10 lignes MT ont été réalisées au cours des cinq dernières années dont 5 réseaux au Trarza, un réseau au Brakna, un réseau en Assaba, un réseau au Gorgol et deux réseaux au Hodh El Gharbi
169. Les opportunités qui s'offrent actuellement au secteur de l'énergie sont liées à la forte demande à l'intérieur et à l'exportation, à la découverte de gaz offshore comme alternative aux autres ressources thermiques plus chères, et à la maîtrise des énergies renouvelables et leur intégration à grande échelle dans le mix énergétique. Malgré l'excédent de production, des problèmes de transport et de distribution subsistent.
170. En particulier, au niveau de l'énergie renouvelable et du mix énergétique, et conformément à la décision des Autorités depuis 2012, toutes les nouvelles localités électrifiées l'ont été soit par extension de réseaux soit par des centrales hybrides (PV/thermique ou Eolienne/Thermique) : KseirTorchane, Nebaghiya, El Ghediya, Nouamghar, Chami, Tendeghmadjek, Birette, Ndiago, Termessa, Boustaila. Un programme d'hybridation de centrales Thermiques existantes a été mis en œuvre. Il a ciblé l'Hybridation de centrales de : Atar, Akjoujt, Bénichab, Chami, Boulanouar, Boutilimit, Aleg, Aioun, Ain EhelTaya, Male et Vassala.

Habitat et bâtiments publics :

171. Dans le domaine de l'habitat, l'Etat a réalisé à travers les établissements et sociétés d'Etat (SOCOGIM, ANAT, ADU et ISKAN) :
- ✓ La viabilisation de : (i) 150.000 lots pour résorber les gazras à Nouakchott et 1.533 parcelles sociales à Ryad et El-Mina à Nouakchott ; (ii) 700 parcelles résidentielles à l'Ilot K-Extension à Nouakchott ; (iii) 4.867 lots à Nouadhibou ; (iv) 395 lots à Aleg; (v) 1.254 lots à Akjoujt ; (vi) 2368 lots à Zouerate ; (vii) 325 lots à Bénichab ; (viii) 2620 lots à Kaedi et (ix) 1023 lots à BirMogrein;
 - ✓ La construction de (i) 50 logements à Chami ; (ii) 600 logements à Zouerate ; (iii) 148 logements sociaux en zone de recasement au profit des familles sinistrées de la « kebbu du wharf ».
172. En matière de promotion immobilière, malgré l'agrément de 18 promoteurs privés, les réalisations sont en deçà des attentes et surtout des besoins estimés par les services du MHUAT, pour les 10 prochaines années à plus de 10.000 logements et plus de 20.000 parcelles apprêtées et viabilisées par an. Malgré la mise en place d'un guichet unique, logé au niveau des communes, pour l'obtention du permis de construire, l'habitat dans ses formes résidentielles et évolutives reste caractérisé par beaucoup d'anarchie causée par l'inexistence de Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) actualisé, le manque de rigueur dans l'élaboration des plans de lotissement et dans la gestion du foncier en général. On peut retenir que le nombre de logements construits dans les grandes villes mauritaniennes n'a pas suivi la croissance démographique. Ce qui a contribué à la prolifération d'habitat précaire et de sous-équipement des zones habitées.
173. Dans le domaine des bâtiments publics, l'Etat a mis en œuvre un important programme de construction de bâtiments et d'équipements publics au profit des divers secteurs (construction d'hôpitaux, des centres et postes de santé, des établissements scolaires et universitaires, de palais de justice, de mosquées, de maisons des jeunes, de stades, de chancelleries, de résidences et bureaux administratifs, etc.). D'autres projets sont confiés à des entreprises et à des agences d'exécution (AMEXTIPE, ISKAN, ADU, ERTT).
174. Ainsi, au niveau du MHUAT, 170 projets de bâtiments et équipements publics sont en cours d'achèvement, pour un montant dépassant 11,7 milliards d'UM. L'exécution de ces projets est confrontée à plusieurs goulots d'étranglement dont le manque de professionnalisme des opérateurs privés et le non-respect des délais d'exécution. D'un autre côté, le PNIDDLE est en train de réaliser des micro-projets pour le compte de 100 communes et qui couvrent plusieurs secteurs : l'éducation, la santé, l'hydraulique, la culture et le sport. Dans le cadre de son intervention, l'Agence TADAMOUN chargée entre autres de la lutte contre les séquelles de l'Esclavage, construit également des écoles et postes de santé dans plusieurs localités du pays.
175. En dépit de ces réalisations, le secteur est globalement confronté à des contraintes liées à : (i) l'absence d'une vision stratégique et prospective de l'aménagement du territoire, du développement régional et de l'habitat dans toutes ses dimensions ; (ii) la gestion du déficit en infrastructures rendant difficile l'accès des populations urbaines et rurales au marché et aux services de base ; et (iii) le manque de mécanismes et d'outils d'entretien des bâtiments et équipements publics ; (iv) le développement urbain rapide et anarchique, (v) la forte demande en bâtiments publics et en logements.

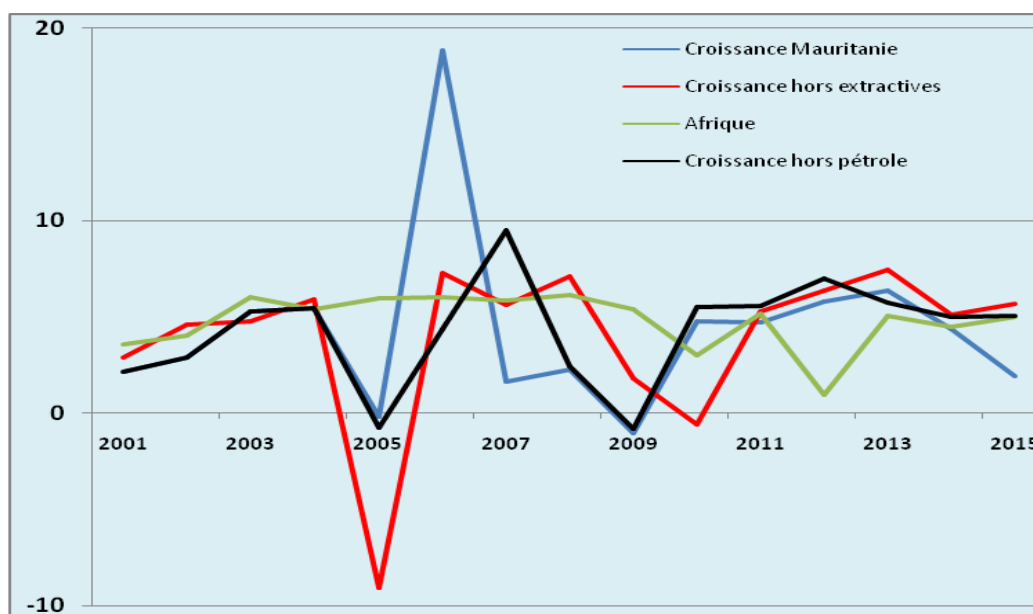
II. DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE : BILAN, FORCES, FAIBLESSES, DÉFIS ET OPPORTUNITÉS

2.1. LE PROFIL ET L'ANALYSE SECTORIELLE DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Profil de la croissance économique 2001-2015

176. Au cours des quinze dernières années (2001-2015), la croissance économique réelle a été en moyenne de 4,5%, portée principalement par les activités extractives, les bâtiments et travaux publics (BTP), les transports et communications, entre autres services. Cette croissance a été plus soutenue au cours des cinq dernières années (2011-2015) enregistrant ainsi un taux réel estimé à 5,2%, tirée principalement par la vitalité du secteur du BTP en liaison avec le développement des infrastructures, conséquence d'un programme d'investissement public intensif (les investissements publics sont passés de 23% du budget de l'Etat en 2009 à 43% en 2015) et de la hausse des prix des minerais de fer, de cuivre et de l'or sur les marchés internationaux. Ces résultats ont été maintenus grâce à des politiques appropriées et aux progrès enregistrés sur le plan structurel, en dépit des effets combinés du retournement de la conjoncture internationale et des aléas climatiques. Le niveau de croissance réalisé au cours de ces quinze dernières années en Mauritanie est comparable au niveau de la croissance réelle moyenne enregistrée par les pays africains (4,7%) ou dans les économies voisines comme le Maroc (4,6%), le Mali (4,8%) ou le Sénégal (3,8%).

Graphique.5 : Evolution du taux de croissance réelle (%)



177. Le taux de croissance (hors activités extractives) réalisé au cours de cette période a été en moyenne de 4%, niveau inférieur à la croissance réelle de l'ensemble de l'économie du Pays, tirée principalement par les services des transports et télécommunications, les BTP et l'élevage.
178. Au cours des quatre dernières années (2012-2015), le taux de croissance annuel moyen a été de 5,3%, plus élevé que la moyenne des quinze dernières années. Cette dynamique a été soutenue par la relance de la pêche (6,3%) et la vitalité du secteur du BTP en rapport avec l'intensification des infrastructures et une bonne orientation des services privés.

L'analyse sectorielle de la croissance :

- **Le secteur primaire :**

179. Le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, exploitation forestière), représentant en moyenne 31% du Produit intérieur brut (PIB) entre 2001 et 2015, a enregistré une faible croissance d'environ 2,7% sur la période avec des fluctuations irrégulières suite aux contreperformances résultants des facteurs climatiques. Il constitue l'un des piliers de l'économie mauritanienne, générant des emplois pour environ 28% de la population active en 2013 selon les données du dernier recensement général de la population (RGPH).

- **Agriculture**

180. La Mauritanie dispose de plus de 135.000 ha irrigables, situés sur la rive droite du Fleuve Sénégal. On estime actuellement à environ 46.000 ha la superficie aménagée fonctionnelle⁸ en maîtrise totale de l'eau le long de la Vallée y compris les zones de Fom Gleïta et de R'kiz. Ces aménagements sont répartis entre la wilaya du Trarza qui concentre environ 79% des superficies, et celles du Brakna, du Gorgol et du Guidimakha. Le secteur présente des opportunités liées principalement à : (i) l'importance du potentiel en ressources hydriques et en terres arables ; (ii) l'existence de filières à grand potentiel de croissance et d'investissement ; (iii) l'existence d'infrastructures de base (réseaux routiers, électrification, communication, ports, aéroports, zone franche, ...).
181. Les principales contraintes et faiblesses du secteur de l'agriculture restent liées à : (i) la faible qualité des travaux d'aménagements et d'entretien des axes hydrauliques ; (ii) le manque de maîtrise des eaux de surface ; (iii) le manque d'efficacité de l'irrigation par submersion ; (iv) les coûts élevés de réhabilitation et d'aménagement à l'hectare ; (v) la lenteur de la régularisation foncière ; (vi) l'insuffisance sur le marché national d'offre d'intrants agricoles de qualité et l'absence de laboratoires pour le contrôle de qualité des engrais, (vii) l'insuffisance en qualité et en quantité du matériel agricole de labour et de moisson et (viii) le manque de systèmes de financement et d'assurances agricoles appropriés ; (ix) le manque de moyens des services publics de recherche, de formation et de conseil agricoles, aussi bien sur le plan des ressources humaines, que sur le plan matériel (mobilité et infrastructures) et financier (budget insuffisant) et (x) la faible mécanisation du secteur, surtout au niveau du pluvial. Pour l'agriculture pluviale il est constaté ces dernières années un exode rural massif qui s'est traduit par un rétrécissement des surfaces cultivables.

⁸ Hors superficies dégradées abandonnées

182. En dépit du niveau élevé des investissements réalisés pour l'aménagement de zones agricoles, l'exécution de programmes de désenclavement des zones de production agricoles et la réhabilitation des grands périmètres agricoles, la contribution économique du secteur agricole reste faible par rapports aux résultats attendus. L'agriculture, fortement dépendante des aléas climatiques a représenté en moyenne 4,6⁹% du PIB entre 2001 et 2015. La croissance réelle du secteur a été en moyenne de 5,9% avec de fortes fluctuations sur la période.

Tableau.5 : Principales productions céréalières par spéculations en tonnes

	2003/ 4	2004/ 5	2005/ 6	2006/ 7	2007/ 8	2008/ 9	2009/ 10	2010/ 11	2011/ 12	2012/ 13	2013/ 14	2014/ 15	2015/ 16
Blé													3455
Mais	17 712	2 889	22 726	8 899	16 966	15 461	11 830	19 910	11 609	22 870	6 243	12 565	16310
Mil	5 902	823	4 221	4 955	1 601	2 318	8 081	3 344	612	3 232	3 951	1 824	2862
Sorgho	77 908	16659	81816	74057	79674	85595	93609	117026	24619	126106	90971	57198	93985
Riz	78 999	67533	90030	49607	82165	107462	53569	134350	158921	184216,9	202547	293218	221782
Rendement riz (T/ha)	4,6	4	5	3	5	5	4	5	5	5	5	5	5

Source : Ministère de l'Agriculture

183. Pour ce qui est de la filière riz, les superficies emblavées en riziculture durant la campagne agricole 2013/2014 ont été de 40.901 ha dont 24.807 ha en hivernage et 16.094 en contre saison chaude. La production brute de paddy a été de 202.547 tonnes dont 120.292 en hivernage et 82.255 en contre-saison chaude. Au cours de la campagne 2014/2015, la production globale de paddy, toute saison confondue, a été de 293 218 tonnes, soit une hausse de 44,76% par rapport à la campagne précédente. Le mode de gestion fait ressortir des périmètres collectifs gérés par les coopératives villageoises et des périmètres individuels privés. Les aménagements rizicoles se différencient aussi selon leur taille, en petits, moyens et grands périmètres. Les périmètres irrigués sont réalisés soit sur des fonds publics ou sur des fonds privés. Ces derniers sont situés essentiellement au niveau de la wilaya du Trarza.

184. La transformation du paddy en riz blanc est faite à travers 16 rizeries privées et un grand nombre de petites décortiqueuses au niveau de la vallée. Des mesures sont en cours pour améliorer davantage la compétitivité du riz.

⁹ Estimation par le MEF, sans tenir compte de certains produits agricoles (les produits maraichers et fruitiers, etc.)

185. Au lieu de continuer à assurer, par le biais de la SONIMEX, la commercialisation du paddy tout venant sans un souci majeur sur sa qualité et sur la pérennité du système, le Gouvernement a mis en place, depuis deux années, de nouveaux mécanismes régissant les aspects relatifs à l'amélioration de la compétitivité de la production rizicole. Dans ce cadre des comités techniques, regroupant les représentants de l'Etat et les différents intervenants dans le secteur (agriculteurs, usiniers, commerçants importateurs et consommateurs) ont été institués et ont travaillé à : (i) Concevoir et mettre en œuvre un mécanisme régissant tous les segments de la chaîne allant de la production à l'écoulement du riz et mettre en place une plateforme de concertation entre les intervenants afin d'encourager l'écoulement de la production; (ii) Veiller à faire appliquer les itinéraires techniques, à renforcer les infrastructures et élaborer les normes appropriés pour la qualité tout en concevant un mécanisme de financement adapté aux objectifs d'intensification et de la diversification.
186. Cette stratégie s'est traduite notamment par : (i) la construction par la SONIMEX d'une nouvelle usine de décorticage afin de garantir un prix plancher sur le marché et de stimuler de manière significative la qualité ; (ii) Des mesures fiscales et de surveillance visant à améliorer la compétitivité du riz mauritanien ; (iii) l'implication des importateurs du riz dans l'écoulement de la production du riz national et son mécanisme de transformation ; (iv) l'éventuel achat pour les besoins des programmes sociaux des quantités importantes de riz blanc dont les spécifications sont prédéfinies encourageant ainsi les meilleurs producteurs et les usiniers les plus appliqués...
187. En dépit de la hausse de la production du riz, les importations restent encore élevées, passant d'environ 18 milliards d'ouguiya en 2008, à environ 16 milliards d'ouguiya en 2015 probablement. En quantité, ces importations sont passées de 110 000 tonnes en 2008 à 176 521 en 2013 avant de baisser à environ 107 000 tonnes en 2015 (voir tableau 6). Suite à l'amélioration de la qualité du riz mauritanien et des autres mesures de protection du marché prises par le Gouvernement, les importations du riz ont baissé davantage au cours des derniers mois.

Tableau.6 : Importations des céréales (riz, blé) en quantité

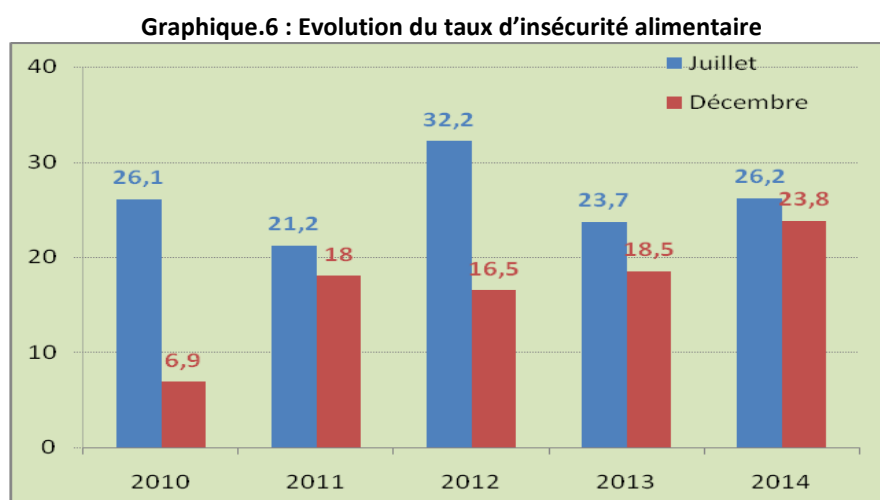
	Riz (Tonnes)	Blé (Tonnes)
2001	25 625	65 192
2002	43	19 939
2003	3 201	377 021
2004	53 524	347 987
2005	36 758	252 011
2006	36 427	250 049
2007	34 216	289 349
2008	109 723	260 908
2009	151 647	359 717
2010	97 708	324 490
2011	123 108	285 993
2012	175 772	509 719
2013	176 521	379 218
2014	165 230	448 209
2015	107 412	532 743

188. En ce qui concerne la filière blé, cette culture est actuellement pratiquée au niveau des zones des barrages et des périmètres irrigués situés dans les wilayas de l'Est (Hodh El Gharbi), du centre (Tagant) du Nord (Inchiri, Adrar) et du Fleuve (Trarza et Brakna).
189. La production de blé a été introduite dans les pratiques culturelles derrière barrage depuis la fin des années 90. Des expérimentations ont été menées au niveau de l'irrigué et du pluvial au cours des dernières années, pour le suivi de comportement de plusieurs variétés (plus de 29). Au cours de la campagne de contre saison 2015 -2016, 2070 ha ont été emblavés et une production de 2773 tonnes a été réalisée.
190. Vu son importance dans la consommation des ménages mauritaniens, la production de blé a été soutenue et renforcée en culture irriguée de contre-saison froide. Cette nouvelle orientation est encouragée aussi par les résultats satisfaisants de la recherche¹⁰, l'existence de terres agricoles aptes à la conduite de la culture de blé en irrigué et les conditions climatiques de la contre saison froide favorable à sa culture. Néanmoins, cette filière demeure vulnérable aux changements climatiques. La production du blé en irrigué en 2015-2016 est de 682,1 tonnes pour une superficie cultivée de 523 ha. Le rendement moyen de cette campagne 1,33 t/ha. Ce rendement est exceptionnel, eu égard que le rendement moyen de la période 2010-2015, se situe à 2,01 t/ha, avec 2,24 t/ha au niveau de l'irriguée et 1,84 t/ha au niveau du pluvial.
191. Au niveau du système irrigué, le stockage et le conditionnement du blé se font de la même manière que le riz, et donc au travers de petits magasins familiaux ou de magasins avec une capacité plus importante pour les grandes exploitations privées. Au niveau de la décrue derrière barrages, le stockage et le conditionnement se font de la même manière que pour les céréales traditionnelles, en pluvial et les mêmes greniers sont utilisés.
192. La commercialisation de la production nationale de blé se fait selon deux circuits essentiels : (i) la vente directe du blé au niveau des marchés locaux des villages et des villes de la vallée ; ou (ii) la vente aux minoteries. Il existe un marché potentiel pour l'écoulement et la commercialisation des productions locales de blé dur, grâce à la présence de l'industrie de transformation et de fabrication de farine, de semoule et de pâtes alimentaires à Nouakchott.
193. Concernant les filières horticoles, les surfaces exploitées en maraîchage au niveau des périmètres irrigués de la Vallée, sont souvent des terres placées à côté des aménagements hydro-agricoles réalisés pour la culture du riz. Il s'agit de superficies relativement importantes par rapport à celles au niveau des zones pluviales et des oasis dont la taille varie selon la disponibilité de l'eau. Les techniques d'irrigation permettant l'économie d'eau (systèmes goutte-à-goutte) sont encore très peu diffusées. L'arboriculture est peu développée. Des arbres fruitiers se trouvent de manière très sporadique dans différentes zones. Seule la banane commence à être objet d'investissement dans la région du Trarza.
194. Le conditionnement et l'emballage des produits maraîchers se font souvent par des techniques traditionnelles. La transformation des produits maraîchers est très peu effectuée. Le séchage, à l'exception de celui de l'oignon, n'est pas développé à cause de la faible demande du marché et/ou de la mauvaise qualité du produit fini.

¹⁰ Les variétés Mexipag, Chenab, SA42, SieteCeros, Lahish, Aurore, Miriam et Shafir ont donné des rendements supérieurs à 4 tonnes/ha et des tests récents sur 28 variétés ont confirmé des rendements supérieurs à 4t/ha pour 4 variétés.

195. La production maraîchère nationale est commercialisée suivant : a) la vente directe de la production au niveau du marché local ou des centres urbains ; b) la vente bord champs aux intermédiaires, qui ensuite commercialisent les produits au niveau des centres urbains. Le principal marché est celui de Nouakchott.
196. S'agissant des filières des céréales traditionnelles, leurs productions sont étroitement liées aux aléas climatiques qu'il s'agisse de sécheresses, d'inondations, d'ensablement, d'érosion hydrique et éolienne des sols pauvres et leurs productions varient, selon les années, pratiquement du simple au double, en fonction de la pluviométrie. Sur les cinq dernières années, la superficie moyenne cultivée en céréales traditionnelles est estimée à 208958 ha, ayant permis une production moyenne annuelle de 100.416 tonnes. La culture traditionnelle (mil, sorgho, maïs) est dominée par des petites exploitations familiales ou collectives, aux pratiques agricoles traditionnelles et destinées à l'autosubsistance. Les exploitations se caractérisent par un morcellement des champs dans les différents terroirs généralement pour répondre à une stratégie de réduction des risques liés aux variations de la pluviométrie et des crues. La taille des exploitations varie en fonction des zones de production, du statut juridique traditionnel de la terre et des catégories d'agriculteurs. L'exploitation repose sur le travail manuel basé sur la main d'œuvre familiale et des outils de travail généralement archaïques. Entre 2001 et 2015, le rendement moyen des céréales traditionnelles a été en moyenne 0,44 T à l'hectare en comparaison à ceux enregistrés dans les pays voisins comme le Mali (1,24 t/ha) ou le Sénégal (1,02 t/ha).
197. Pour les céréales traditionnelles, le stockage de grains conditionnés ou en vrac sous forme d'épis, se fait au niveau des greniers appartenant aux ménages. Actuellement ces greniers sont d'une capacité insuffisante et de mauvaise qualité. La transformation des céréales traditionnelles est effectuée manuellement par les femmes rurales ou par des moulins à grains gérés soit par des petits promoteurs privés, soit par des organisations de producteurs au niveau des villages. La commercialisation des céréales traditionnelles se fait généralement de façon sporadique par le biais de pratiques usuraires.
198. La filière phoenicicole représente la principale activité du système de production oasienne et le palmier dattier demeure une culture importante tant du point de vue économique que culturel. Elle favorise le développement d'un microclimat propice à la culture d'arbres fruitiers, de plantes maraîchères, fourragères ou céréalières au niveau des oasis. Le nombre de palmiers en Mauritanie est estimé à 2,6 Millions dont plus de 1,8 Millions de palmiers productifs répartis sur 352 oasis inventoriées au niveau des wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba, du Hodh El Gharbi et du Hodh Charghi. La superficie totale sous palmier dattier (système de production oasien) est estimée à 19.687 ha. La production annuelle moyenne de dattes fluctue d'une année à l'autre en raison des conditions climatiques, des variétés et des techniques culturales. Les palmiers dattiers en Mauritanie sont en général peu productifs par rapport aux pays de la sous-région. Le rendement varie d'une région à l'autre et le rendement moyen par pied est estimé à 31 Kg par palmier à l'état frais (blah) et la production annuelle est estimée à 58.870 tonnes.
199. Le conditionnement (triage, traitement et emballage) joue un rôle important dans la conservation de la qualité et donc la valorisation des dattes. En Mauritanie, cette opération est normalement effectuée par les producteurs avec des techniques plutôt rudimentaires qui causent souvent des altérations du produit. Les dattes fraîches sont destinées rapidement (après 4-5 jours) à la commercialisation. Par contre les produits séchés sont stockés au niveau des maisons, des hangars, ainsi que dans les boutiques de commerce à température ambiante.

200. La transformation traditionnelle à laquelle sont destinées les dattes de faible qualité, est effectuée généralement par les paysans et les produits transformés sont utilisés au niveau local. Les dattes mauritaniennes sont commercialisées essentiellement au niveau national. Les unités industrielles de conditionnement et de transformation créées sont restées sous utilisées.
201. La production agropastorale est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques et le pays est structurellement déficitaire sur le plan céréalier. Il est sujet depuis 1970 à des sécheresses récurrentes auxquelles s'ajoute l'action dévastatrice des ennemis de cultures. Ainsi, la production céréalière en 2014 n'a couvert que 34% des besoins en consommation de toutes céréales confondues et ce malgré l'importance des investissements réalisés, au niveau de la Vallée du Fleuve Sénégal. Ce qui a amené le Gouvernement et ses partenaires à engager des actions d'envergure en vue de l'atténuation de l'impact du déficit sur la situation alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables.



202. Le renchérissement continue des prix des produits alimentaires ainsi que les effets du changement climatiques viennent encore exacerber le caractère d'urgence de l'insécurité alimentaire, qui touche globalement les ménages ou les individus les plus pauvres, vulnérables et précarisent une partie de la population. On estime en effet que 26% de la population mauritanienne est affectée par l'insécurité alimentaire en période de soudure selon les résultats des enquêtes de suivi de la situation alimentaire des ménages, réalisées périodiquement par le CSA conjointement avec le PAM. Ce taux baisse à 18% durant la période de post-récolte. Cette vulnérabilité varie d'une wilaya à l'autre. Ce sont les wilayas à forte densité d'agropasteurs (HodhChargui, Hodh Gharbi, Assaba, Gorgol et le Guidimagha), qui ont enregistré les taux de vulnérabilité les plus élevés au cours des 5 dernières années.
203. La Mauritanie, malgré l'augmentation notable de la production agricole, dépend encore des importations commerciales. Le coût de ces importations – plus de 300 millions d'USD – pèse lourdement sur le compte courant de l'Etat et ses réserves en devise. Une partie de la production agricole mauritanienne n'est pas compétitive du fait de sa faible productivité et de la concurrence des produits importés, souvent subventionnés dans leur pays d'origine.

➤ Foncier agricole

204. Conscient des effets néfastes de l'insécurité foncière sur la sécurité alimentaire du pays le Gouvernement a adopté d'importants textes juridiques et réglementaires dans le domaine du foncier, en particulier, la réduction du prix de cession de la terre, qui est passé de 100 UM/m² à 20 UM/m². Par ailleurs, d'autres actions ont été entreprises, notamment : (i) un inventaire exhaustif de l'ensemble des dossiers en demande de régularisation ; (ii) l'accélération du rythme d'attribution des titres fonciers, (iii) l'établissement d'un titre foncier mère pour la zone irriguée du Trarza et le Haut Fleuve, (iv) l'organisation d'une campagne de sensibilisation auprès des autorités administratives et des agriculteurs et, v) la création d'une Cellule chargée du foncier qui est dirigée par le conseiller technique chargé des affaires juridiques. Elle est chargée de superviser et de coordonner les activités des bureaux fonciers régionaux. Malgré les progrès déjà enregistrés, des contraintes subsistent, liées à la multiplicité des acteurs de mise en œuvre des procédures, la faiblesse des outils techniques, et l'ambiguïté et le manque de cohérence des textes.

➤ Valorisation des zones humides

205. Les zones humides disposent d'un considérable potentiel de ressources en eau qui encouragent des actions d'exploitation et de développement. Dans le cadre du Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) élaboré en 2012, la valorisation des zones humides occupe une place importante à travers des projets de développement au niveau de la dépression de Tamourt Naaj dans la Wilaya du Tagant, et dans les zones de Venjé et de Mahmouda dans le HodhChargui. A ces zones, il faut ajouter la mare de Kankossa sur laquelle plusieurs initiatives sont à l'étude pour étendre les programmes déjà mis en œuvre. Les actions déjà entreprises dans ces zones ont donné des résultats encourageants. Pour assurer leur pérennité et durabilité, les actions doivent faire l'objet d'une étude environnementale avant leur mise en œuvre.

➤ Sylviculture et exploitation forestière

206. Selon les résultats de l'EPCV 2014, les combustibles ligneux constituent la principale source de cuisson des ménages soit environ 49,3% des énergies domestiques à l'échelle nationale ce qui constitue une forte menace pour une gestion durable des ressources environnementales. La Mauritanie est un pays désertique par excellence mais recèle d'importantes formations forestières réparties dans les différentes régions agro-sylvo-pastorales. En effet, les dernières estimations des ressources révèlent que la superficie des formations forestières, y compris les forêts classées, est passée de 15.134.000 ha en 1982 à environ 4.706.000 ha en 2014 soit une réduction de cette superficie d'environ 68,9% liée à la surexploitation des ressources forestières et pastorales.

207. En matière de ressources forestières, la Mauritanie dispose de 30 forêts classées en partie déjà converties en autres utilisation ou en stade de dégradation, d'une superficie globale de 48.000 ha environ situés dans la vallée du fleuve Sénégal, en Assaba, au Tagant et au Hodh El Gharbi. A ceci s'ajoutent les mangroves de la zone du bas delta et du Parc national du banc d'Arguin.

208. En dépit d'un potentiel des ressources forestières et pastorales important, les feux de brousse constituent aujourd'hui le premier fléau de dégradation et de destruction de nos pâturages naturels. Les feux de brousse ravagent chaque année environ 479.000 ha de pâturage au niveau des wilayas agro- sylvo-pastorales. Selon les estimations, cette grande superficie pastorale perdue a une valeur économique estimée à environ 10 milliards d'ouguiya en équivalent d'aliment bétail, sans compter les autres effets engendrés par les feux de brousse sur les terres agricoles et les autres aspects environnementaux.

➤ Elevage et produits dérivés

209. La Mauritanie est un pays d'élevage par vocation. Elle dispose d'importants troupeaux dont les effectifs ont été évalués à 16 millions d'ovins et de caprins, 1,6 million de bovins et 1,4 million de camelins. L'élevage extensif ou d'animaux sur pieds est le système d'élevage dominant en Mauritanie, il est caractérisé par des déplacements alternatifs et saisonniers. Ce mode d'élevage est parfaitement adapté au milieu notamment à la disponibilité des ressources fourragères qui est très dépendante de la nature des précipitations

Tableau.7 : Contribution du secteur de l'élevage à la formation du PIB

Unité : 1000 têtes	2001	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Bovins	501	1 632	1 654	1 678	1 701	1 725	1 749	1 774	1 798	1 824
Camelins	1 278	1 332	1 341	1 351	1 360	1 370	1 379	1 389	1 399	1 409
Ovins	5 609	7 517	7 893	8 287	8 702	9 137	9 593	10 073	10 577	11 106
Caprins	3 739	5 010	5 261	5 524	5 800	6 090	6 394	6 714	7 050	7 402
Production lait (1000 tonne)	119	103	125	127	128	124	489	518	550	586
Elevage en % du PIB	25,9	25,3	24,8	23,7	24,8	21,6	23,3	24,2	25,2	24,7
Taux de croissance (%)	9,6	-27,2	-18,9	24,3	10,2	-19,8	10,7	-2,6	27,4	13,1

Source : Ministère de l'élevage

210. Les activités de l'élevage globalement informelles, ont enregistré une évolution positive entre 2001 et 2015 contribuant de façon significative à la croissance réelle du produit intérieur brut. Le poids du secteur de l'élevage (23,4%) dans le PIB est en baisse depuis 2010 entraînant ainsi une faible croissance réelle moyenne de 2,7% par an sur la période en raison de sa forte dépendance aux aléas climatiques. Le Gouvernement a formulé et validé en 2012 deux documents stratégiques, d'une part la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) avec son Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et d'autre part la Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) à l'horizon 2025 avec son Programme de Développement Rural Intégré (PDRI) et une Loi d'Orientation Agricole et Pastorale (LOAP).

211. Dans le cadre du renforcement de la productivité du cheptel et d'amélioration des retombées du secteur, un programme portant sur la réalisation de parcs de vaccinations, de construction et d'équipement de mini laiterie, d'usines de traitement de lait, de bergeries, de fermes d'insémination artificielle, est en cours d'exécution. Cette insémination a porté sur plus de 7480 vaches au niveau des fermes et des campagnes. Elle a donné lieu à des taux de gestation allant jusqu'à 44 %, avec 1937 produits répertoriés au niveau de la base de données, ce qui pourrait fortement renforcer le positionnement du secteur. Les grands axes ou circuits de commercialisation se font surtout à partir des zones de production, c'est à dire de zones pastorales principalement situées au Sud-est (Hodh El Gharbi, Hodh El Chergui, Guidimakha, Assaba) vers des zones de consommation au Sud-Ouest (Nouakchott et Rosso) et au nord (Nouadhibou).

212. En ce qui concerne la filière viande rouge, la Mauritanie dispose d'un potentiel d'animaux produisant environ 111.585 tonnes de viandes rouges par an. Cette production dépasse très largement la demande intérieure en viande rouge, avec un excédent exporté sous forme d'animaux sur pieds, à travers des filières traditionnelles, vers les pays de la région, le Sénégal, la Côte d'Ivoire via le Mali et le Maroc pour la filière cameline.
213. S'agissant de la filière viande blanche, l'élevage traditionnel des poulets de races locales, est caractérisé par (i) la précarité de la conduite d'élevage, (ii) la faible productivité de la race locale et (iii) d'un taux de mortalité très élevé. Ce sont de petits élevages familiaux de 10 à 50 unités. La production est destinée à la consommation familiale et à la satisfaction d'une partie de la demande locale. Ce type d'élevage bien qu'important du fait qu'il permet d'apporter un supplément de nutriments aux rations alimentaires en milieu rural, ne suffit guère pour satisfaire la demande nationale en viande blanche.
214. L'élevage semi-intensif de volaille est rencontré à Nouakchott et dans quelques grandes villes (Rosso, Nouadhibou). Il est caractérisé par (i) la dominance de la production de poulets de chair, (ii) le faible niveau technique de la plupart des producteurs, (iii) la variation des effectifs de 1.500 à 10.000 sujets et (iv) surtout d'une grande dépendance de l'extérieur en matière d'intrants (poussins, aliments, matériel).
215. Pour ce qui est de la filière lait, la Mauritanie dispose d'un important potentiel de production en lait estimé à environ 225.000 tonnes en 2015. Toutefois la production laitière à l'échelle nationale est soumise à une forte variation saisonnière liée, à la concentration des vêlages dans la période de juillet à août et, à la rareté des fourrages au-delà de la saison d'hivernage. La production usinée est estimée en 2015 à 25.000 tonnes, grâce aux quatre grandes unités laitières et de mini laiteries réparties dans le pays. Cette production devra s'améliorer avec la construction d'une usine de traitement de lait UHT à Néma dont la capacité de production est de 30.000 litres par jour. Une autre usine d'une capacité de 30.000 litres par jour sera construite à Boghé (Brakna).
216. Concernant la filière peaux et cuirs, la production annuelle des peaux en Mauritanie, estimée à 2.791.360 peaux est encore faible eu égard à l'importance du cheptel. En raison du faible nombre d'abattoirs existants et de l'absence de réseaux de commercialisation parfaitement bien établis et représentés dans tous les centres de consommation de viande, une part importante des peaux produites ne sont pas commercialisées. Celles-ci finissent par se détériorer sous l'effet des intempéries et des parasites en l'absence d'usines de transformation.
217. En dépit du potentiel avéré du secteur de l'élevage, sa contribution dans la formation du PIB reste relativement modeste. Le secteur reste fortement dépendant des aléas climatiques et son poids est en baisse depuis 2010 entraînant ainsi une faible croissance réelle du PIB. Les filières restent mal exploitées en raison de la faiblesse des circuits de commercialisation et de transformation.

218. Le développement de la filière pastorale, qui fournit la quasi-totalité des animaux sur pieds commercialisés, est limité par un certain nombre de contraintes en amont et en aval réduisant ainsi ses capacités de résilience. Ces contraintes sont principalement : (i) l'extension accélérée des cultures au détriment des droits d'usage pastoraux ; (ii) la surexploitation du pâturage et les feux de brousse ; (iii) les épizooties et les crises sociales transfrontalières ; (iv) un cadre institutionnel caractérisé par un système de conseil rural faible en ressources humaines qualifiées, une recherche-développement peu développée, une capacité de suivi et de contrôle insuffisante ainsi que l'absence d'un recensement des effectifs du cheptel ; (v) la quasi absence de mécanismes de financement et de formation appropriés pouvant créer de nouveaux revenus pour les ménages pastoraux vulnérables ; (vi) le déficit d'infrastructures hydrauliques, de passage, de repos du bétail facilitant la mobilité dans l'espace ; et (vii) le déficit d'infrastructures d'accès au marché et à la commercialisation.
219. La filière viande est confrontée à des contraintes liées principalement : (i) au manque d'infrastructures et d'équipements nécessaires et adaptées ; (ii) à l'absence d'abattoir de grande capacité de conservation permettant de stocker à temps de la viande en qualité et en quantité ; (iii) au manque de professionnalisme de la plupart des acteurs ; (iv) à la non maîtrise des techniques de production et de gestion économique d'élevage de volaille intensif ; (v) à l'absence de mesure de protection de la filière volaille locale face à la concurrence de poulets importés ; (vi) à l'absence de texte réglementaire en faveur de l'organisation et de la structuration de la filière, et (vii) au manque de moyens prophylactiques de lutte contre les maladies et les parasites qui affectent la volaille. La filière laitière a de nombreuses contraintes à savoir : (i) la faible productivité en lait des races locales ; (ii) l'enclavement des zones de production ou bassins laitiers par rapport aux centres de collecte et de consommation du lait ; (iii) la commercialisation du lait local est soumise à une rude concurrence du lait en poudre importé d'Europe, plus facile à conserver. Les peaux et les cuirs sont actuellement faiblement valorisés en raison de : (i) la faible organisation et du manque de professionnalisme des acteurs ; (ii) les problèmes de collecte de peaux et cuirs dus à une atomisation de la production et (iv) l'insuffisance d'infrastructures de tannerie et de mégisserie.

➤ Pêche

220. En termes de potentiel halieutique, le littoral mauritanien qui compte parmi les plus productifs au monde est le cadre de reproduction d'espèces de très grande valeur économique. L'ensemble de ces ressources représente un potentiel de production de l'ordre de 1,8 million de tonnes par an, conformément aux données reprises dans la stratégie sectorielle 2015-2019. Les activités de la pêche, représentant en moyenne 2,6% du PIB entre 2001 et 2015, ont enregistré une croissance réelle moyenne de 4,2%. Elles restent plus dynamiques sur les cinq dernières années (7,2%) en raison de l'augmentation de l'armement national surtout au niveau de la pêche de fonds contribuant positivement à la croissance. Les captures pélagiques qui composent plus de 67% des captures globales résultent principalement (89%) de la flotte étrangère dont les produits sont directement exportés. Ce qui limite fortement la contribution économique du secteur. La valeur des exportations des produits de la pêche a représenté en moyenne 18% des exportations globales pour atteindre environ 123,3 milliards d'ouguiya en 2015.

221. La production de la pêche continentale et l'aquaculture (pisciculture), est estimée à environ 2.500 tonnes de poisson par an et implique environ 2000 pêcheurs, ce qui n'est pas négligeable en termes de réduction de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire, notamment dans les zones du bassin du fleuve du Sénégal et des zones rurales avoisinantes. Le développement du secteur de la pisciculture est très embryonnaire malgré les possibilités (tilapia, clarias, carpe) au niveau des mares et lacs situés en milieu continental. En dépit des contraintes auxquelles est confrontée la pêche continentale (organisation institutionnelle, absence d'infrastructures et d'équipements appropriés, certification, main d'œuvre qualifiée), des opportunités de développement existent et l'OMVS est en train de mettre en place avec le MPEM des projets d'infrastructures pour ce sous-secteur au niveau de Trarza et du Gorgol (centre piscicole, marchés, aménagement de mares...).
222. Au cours des dernières années, plusieurs avancées ont été enregistrées dans le domaine de la gouvernance, avec notamment la généralisation progressive des systèmes de quotas dans les régimes d'accès aux ressources halieutiques et le retrait de capacités de pêche excédentaires sur les ressources surexploitées. Mais d'autres actions prévues au titre de l'amélioration du système de gouvernance des pêches ont connu peu d'avancées, dont notamment la mise en œuvre des plans d'aménagement par pêcherie. Cela peut s'expliquer par les insuffisances de moyens humains et financiers alloués à ces actions mais également par le manque de culture de travail sur des objectifs précis et des plans d'actions bien définis. Cela a en outre affecté l'efficacité de certaines actions phares comme l'immatriculation des embarcations, la révision du zonage ou encore la mise en place de licences spécifiques par pêcherie au niveau de la pêche artisanale.
223. Les principales forces actuelles du secteur de la pêche sont liées à :
- ✓ des conditions hydro climatiques très favorables qui font du littoral mauritanien qui s'étend sur 720 Km, l'un des plus riches au monde par l'abondance et la diversité des ressources halieutiques ;
 - ✓ la priorité constante accordée par les pouvoirs publics et qui s'est traduite notamment par des allocations budgétaires conséquentes et par une adaptation régulière du cadre juridique et règlementaire ;
 - ✓ les expériences professionnelles et les capacités techniques probantes acquises par les institutions chargées de la recherche scientifique, de la surveillance maritime, de l'agrément et du contrôle sanitaire, de la commercialisation et des affaires maritimes ;
 - ✓ l'intérêt marqué de la part des bailleurs de fonds qui ont développé avec le ministère chargé des pêches une coopération dynamique qui a permis de mobiliser des ressources concessionnelles appréciables et a rendu possible la réalisation d'infrastructures de base indispensables au développement du secteur (ports, bateaux de surveillance, recherche scientifique, appuis techniques et renforcement des capacités) ;
 - ✓ l'adoption récente (février 2015) de la Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Economie Maritime qui s'étale de 2015 à 2019. Cette stratégie, élaborée suivant une approche consensuelle et inclusive, est un document exhaustif, cohérent et bien articulé autour des principaux enjeux qui sont à la base du développement du secteur ;
 - ✓ la Création de la zone franche de Nouadhibou en soutien au développement et à l'investissement ;
 - ✓ le caractère durable de ces ressources et (viii) l'absence à ce jour de menaces environnementales sérieuses mais aussi la proximité des principaux marchés de destination des produits halieutiques.

224. Les tendances sur les dernières décennies confirment que le système de gestion des pêches en vigueur n'est pas en mesure d'assurer une exploitation écologiquement, économiquement et socialement viable sur le long terme et de valoriser les potentialités du secteur pour promouvoir le développement économique et social. La production a évolué de manière significative au cours des dernières années, passant de 550.000 tonnes en 2000 à 1,2 million de tonnes en 2015. La structure de la production est dominée par la pêche hauturière qui compte en moyenne pour 90% de la production globale. On note toutefois une augmentation de la production provenant de la pêche artisanale et côtière dont la part dans les captures globales est passée de 12% pour la période 2000- 2005 à 21% pour la période 2008-2012.
225. Les récentes évaluations réalisées par le dernier Groupe de Travail de l'IMROP (2014) indiquent des menaces liées à une gestion durable des ressources halieutiques, au maintien de la biodiversité dans un contexte où la demande mondiale s'accroît fortement sur la ressource et les prix augmentent progressivement. Il ressort de cette évaluation technique que certaines espèces à forte valeur économique sont gravement menacées de surpêche en Mauritanie, ce qui risque de compromettre la gestion durable de la ressource.

Tableau.8 : Evaluations des principaux stocks surexploités dans les eaux mauritaniennes

Stock	Capture moyenne (2009-2013) en tonnes	Potentiel (MSY)	Evaluation	Recommandations
Poulpe	26 300	32 000	Surexploité avec un dépassement de 17% de l'effort de maximisation	Vu la reconstitution progressive du stock observé, il faut maintenir le niveau de l'effort correspondant au niveau actuel de captures (TAC =25 000 tonnes)
Maquereau	69000	228 000	Pleinement exploité	Par mesure de précautions ne pas dépasser les captures actuelles
Chincharde de l'Atlantique	52000	134 000	Pleinement exploité	Ne pas dépasser 260 000 tonnes
Chincharde noir	248 000	270000	Surexploité	Ne pas dépasser 260 000 tonnes
Sardinelle ronde	289 000	375 000	Pleinement exploité	ne pas dépasser 290 000 tonnes
Ethmalose	28 000	67 000	Surexploité	

Source : IMROP, 2014

226. La contribution du secteur de la pêche à la croissance réelle reste très faible sur la période comparativement à son potentiel. Les emplois dans le secteur sont estimés à environ 5511.000 emplois directs et indirects dont 80% proviennent de la pêche artisanale. Le Maroc et le Sénégal dont le volume des captures annuelles est largement inférieur à celui de la Mauritanie, génèrent des emplois 10 fois supérieurs, soit respectivement de 662.000 et 600.000 emplois. En plus de menaces dues à la surexploitation, il conviendra de prévenir de nouvelles menaces qui proviendraient de l'exploitation des hydrocarbures (gaz, pétrole) qui pourraient affecter la ressource.

¹¹Stratégie du secteur de la pêche (2015 – 2019)

227. Au cours des dernières années, plusieurs avancées ont été enregistrées, dont notamment la généralisation progressive des systèmes de quotas dans les régimes d'accès aux ressources halieutiques et le retrait de capacités de pêche excédentaires sur les ressources surexploitées. Le nouvel accord de pêche sur la période 2015-2019 avec l'Union Européenne incorpore des améliorations par rapport aux accords précédents. A cet égard, il prévoit une diminution des captures par rapport à l'accord précédent. Par ailleurs, il prévoit les améliorations suivantes : (i) La flotte européenne procédera désormais au débarquement dans le port de Nouadhibou, des captures de pélagiques ; (ii) il n'est plus prévu pour les bateaux européens de pêcher les céphalopodes , (iii) l'allocation de 60% des équipages de ces bateaux à des marins mauritaniens (iv) un quota de 2% des captures est prélevé sur toutes les cargaisons et remis aux autorités mauritaniennes qui le distribuent gratuitement aux familles vulnérables en guise de contribution au renforcement de la sécurité alimentaire, et (v) la protection de l'environnement et des zones sensibles en éloignant la zone de chalutage. La Mauritanie est liée également par d'autres accords de pêche avec des parties étrangères, notamment la Chine et le Japon.
228. La Mauritanie est le premier pays qui s'est engagé pour un plaidoyer au niveau sous régional, régional et international à la mise en place d'une Initiative de Transparence dans les Industries Halieutiques (FITI) et ce notamment pour asseoir une transparence au niveau de la gestion technique des pêcheries d'une part et des revenus tirés de la pêche d'autre part. La Mauritanie a lancé cette initiative pour la Transparence dans le Secteur de la Pêche le Mercredi 3 février 2016 en étant le premier pays à y adhérer et qui en a fait la promotion.
229. Les principales contraintes et faiblesses du secteur de la pêche sont : (i) la faiblesse des infrastructures dans la zone en raison du faible niveau des investissements privés nécessaires pour la valorisation des produits halieutiques ; (ii) la déficience du système d'information, son inaptitude à répondre à la demande d'informations concernant le secteur et à produire des données fiables, cohérentes et régulières sur son évolution ; (iii) la vétusté des flottes de pêche particulièrement la flotte hauturière qui a pour corollaires des charges d'exploitation élevées et une faible productivité, ce qui obère la situation des armateurs et compromet leurs capacités à honorer leurs engagements, notamment à l'égard des banques ; (iv) la spécificité de la pêche nationale orientée vers une seule espèce (céphalopodes) ; (v) le faible niveau de transformation des produits débarqués ; (vi) l'absence d'un système de financement approprié, (vii) le coût de l'énergie dans le système d'exploitation et (viii) la faiblesse des dispositifs de prévention et de gestion des menaces écologiques et environnementales et des risques liés à la surexploitation des ressources et au danger auquel elle expose la préservation et la durabilité de celles-ci, (ix) menace de la biodiversité marine et côtière par le développement du secteur des hydrocarbures (Gaz et Pétrole).

- Le secteur secondaire

- **Le secteur extractif :**

230. Au cours des quinze dernières années, les activités extractives ont représenté en moyenne 12,4% du PIB pour une contribution moyenne à la croissance réelle de 0,8% sur la période. Cette contribution a été relativement faible entre 2000 et 2005 avant de marquer un bond significatif à partir de 2006 avec l'arrivée de nouvelles activités (pétrole, or et cuivre).
231. Sur cette période (2006 - 2015), la croissance réelle du secteur extractif a été en moyenne de 10,3% suite à la forte hausse enregistrée en 2006 résultant notamment de l'exploitation du champ pétrolier de Chinguetti. Suite à cette diversification, le poids du secteur extractif est passé de 8,3% avant 2006 à plus de 14% du PIB entre 2006 et 2015 dans un contexte marqué par la reprise de la demande mondiale pour les secteurs miniers et à la hausse des prix des matières premières de façon générale. Le poids du secteur a certes augmenté au cours des dernières années mais il reste relativement faible par rapport aux attentes. La faiblesse de la valeur ajoutée du secteur est en grande partie liée au faible niveau de valorisation et l'inexistence d'industries de transformation ce qui limite leurs retombées et accroît leur vulnérabilité vis-à-vis de l'extérieur.
232. L'impact des activités extractives sur l'environnement et la santé des populations impliquées demeure une préoccupation constante à prendre en compte notamment à travers les plans de gestion environnementaux liés à ces activités. Afin d'assurer une gestion transparente des revenus issus de l'exploitation de ces ressources naturelles, la Mauritanie a adhéré en 2005, à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) dont l'objectif est de développer la transparence des pays producteurs en matière de communication des revenus des activités extractives.

Tableau.9 : Indicateurs de performance des activités extractives

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*
Activités extractives (% du PIB)	9,7	19,7	15,4	15,8	15,4	15,0	13,6	12,3	13,3	12,3	12,2
Extraction de produits pétroliers	0,6	12,7	5,9	5,8	5,6	4,9	4,1	3,0	3,6	3,1	2,6
Extraction des minerais métalliques	8,7	6,7	9,1	9,6	9,5	9,8	9,2	8,9	9,3	8,8	9,2
Autres activités extractives	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4
Taux de croissance (%)	28,2	142,7	-20,8	4,9	-3,4	1,9	-4,7	-4,7	15,1	-4,1	4,3
Extraction de produits pétroliers	0,0	0,0	-52,5	-0,2	-4,7	-8,0	-11,9	-22,1	25,6	-11,6	-10,9
Extraction des minerais métalliques	19,9	-7,7	37,5	8,2	-2,3	7,6	-1,6	2,4	11,3	-1,4	9,8
Autres activités extractives	29,5	-11,3	14,5	4,2	-11,6	3,1	12,0	13,7	20,5	2,8	-1,6

Source : Office National de la Statistique (estimations*)

➤ Pétrole et gaz

233. Depuis 2006, la Mauritanie a diversifié ses exportations et rejoint, du coup, le club des pays producteurs de pétrole avec la découverte de cinq gisements pétroliers et gaziers, Chinguetty, Tiof, Tevet, Banda et Pélican. Les anticipations du niveau de la production, sur la base des réserves de Chinguetty, laissaient entrevoir une production moyenne de 75.000 barils/jour. Les activités ont effectivement démarré en février 2006 avec le gisement pétrolier de Chinguetti mais la production est restée largement en deçà des prévisions pour s'établir à 36.159 b/jour, son plus haut niveau atteint. Si au démarrage des activités, la valeur ajoutée du pétrole avait représenté 6,6% du produit intérieur brut, sa part a progressivement baissé pour se situer à 3,7% entre 2011 et 2015. Cette baisse est liée aux difficultés techniques rencontrées au cours de la phase d'exploitation occasionnant ainsi une contribution négative moyenne de 10,7% entre 2006 et 2015. La production brute du pétrole est estimée en 2015 à 1,93 millions barils en baisse de 11% par rapport à 2014.
234. Les principales forces du secteur sont liées à l'existence d'une vision stratégique sectorielle claire en cours de mise en œuvre. Les opportunités qui s'offrent sont : (i) l'intérêt accordé par les opérateurs à l'exploration en Mauritanie, (ii) l'existence d'un potentiel mis en évidence de manière continue notamment les importants champs gaziers et pétrolifères découverts récemment et (iii) des infrastructures de stockage extensibles à Nouadhibou et Nouakchott.
235. Les avancées dans le secteur des hydrocarbures, à compter de 2009, ont concerné les réformes institutionnelles et le renforcement des dispositions législatives et réglementaires pour l'Amont et l'Aval pétroliers. Pour les activités en amont, un cadre juridique adéquat a été mis en place, ce qui a conduit à accroître son attractivité et d'envisager plus de transparence dans l'attribution de Contrats d'Exploration – Production à travers l'introduction d'appels à la concurrence. Ces efforts ont été couronnés par la découverte d'importantes ressources gazières aux larges des côtes Atlantiques. Cette découverte permet de maintenir l'espoir pour un secteur qui a été affecté par une conjoncture internationale défavorable suite à la chute des prix du pétrole et qui a perdu environ 70% de sa valeur depuis fin 2014.
236. En ce qui concerne les activités en aval, et suite à la révision du cadre réglementaire qui a inclus l'activité d'avitaillement en haute mer, des efforts restent à faire sur l'assainissement des activités de transport et de commercialisation des hydrocarbures liquides et gazeux, sur la sécurité du public et des biens, ainsi que la protection de l'environnement.
237. Les faiblesses du secteur sont liées au déficit en ressources humaines qualifiées et l'absence d'un environnement institutionnel et organisationnel. Les menaces qui pèsent sur le secteur sont : (i) des installations de stockage dégradées, (ii) une crise internationale du secteur pétrolier et (iii) la baisse des cours des hydrocarbures, rendant difficile la prise de décision d'investissement.

➤ Minéraux métalliques

238. Le secteur minier a toujours été, depuis l'indépendance du pays, le fer de lance de l'économie mauritanienne. L'exportation du minerai de fer a permis à ce secteur de jouer un rôle prépondérant. La contribution actuelle du secteur minier au PIB est de l'ordre de 30% y compris la diversification entamée en fin 2007 avec la production d'or, cuivre et de quartz. Le secteur fait travailler globalement plus de 15.000 personnes (emplois directs et indirects) dont seulement 4% de femmes.
239. La déclaration de politique minière en 1997, inscrit le développement du secteur minier parmi les objectifs prioritaires du Gouvernement. Elle confère au secteur privé un rôle majeur dans le développement du secteur minier et recentre l'action de l'Etat sur ses missions régaliennes de promotion à travers la mise en place d'un cadre légal adéquat et la formation des ressources humaines aptes à suivre et contrôler les activités minières.
240. En 2014, la production minière se compose de 13,306 millions de tonnes de fer, 32.423 tonnes de cuivre et 8.645 tonnes d'or. Les recettes budgétaires générées par le secteur durant cette année ont été chiffrées à 116,5 milliards d'ouguiyas. En 2015, le nombre d'opérateurs dans le secteur minier est de 90 (nationaux et étrangers). Un effectif de 187 permis de recherche sont octroyés pour tous les groupes de substances confondus. Un nombre de 11 permis d'exploitation sont octroyés pour le fer, l'or, le cuivre, le sel et le quartz. Le projet de Renforcement Institutionnel du Secteur Minier (PRISM), a permis la réalisation d'une importante infrastructure géologique, la refonte du cadre légal mais aussi un renforcement des ressources humaines. Malgré les résultats enregistrés suite à la mise en œuvre des deux phases de ce projet, les objectifs portant sur l'infrastructure géologique, la capacité de l'administration chargée des mines et la promotion du secteur minier nécessitent encore d'être poursuivis. Les éditions « Mauritanides » sont organisées dans le but d'attirer l'attention des entreprises internationales et de présenter le secteur minier et pétrolier mauritanien.
241. L'activité du minerai de fer a bénéficié, au cours des dernières années, d'améliorations significatives atteignant une production annuelle, en 2015, de 13,6 millions de tonnes, en dépit de la baisse drastique des prix sur le marché international. En effet, les programmes de renforcement des investissements et de modernisation dans le cadre du Projet Guelb ont permis le développement de la mine existante, la construction d'une usine d'enrichissement du minerai de fer d'une capacité de 4 MT par an, ainsi qu'un nouveau port minéralier à Nouadhibou, afin d'accroître et améliorer la production et l'exportation de minerai de fer, pour un coût global de 1 milliard de dollars. Entre 2001 et 2015, la valeur ajoutée du minai de fer a atteint en moyenne 7% du produit intérieur brut, niveau relativement stable sur la période.
242. Par ailleurs, la mine de cuivre d'Akjoujt est redevenue opérationnelle en début 2007 suite à l'investissement de plus de 104 millions de dollars par la MCM, pour une production de 120.000 T concentrées de cuivre à 25% et d'or à 12 grammes par tonne. Parallèlement, la MCM a aussi lancé la production d'or doré en mars 2009 pour un niveau annuel de 60.000 onces. Pendant la même période TASIAST a lancé l'exploitation d'or pour une production moyenne d'environ 5400 kg d'or par an. Pour ce qui est de la mine d'or de TASIAST, elle constitue un des plus importants projets miniers en Afrique avec des réserves minières avérées et probables de 7,6 millions d'onces, des ressources minières mesurées et indiquées de 9,1 millions d'onces et des ressources minières présumées de 4,6 millions d'onces. En dépit de leur potentiel, les activités d'extraction d'or et de cuivre ne représentent en moyenne que 2,5% du PIB entre 2006 et 2015.

243. Depuis 2006, le secteur extractif a attiré un volume important d'investissements directs étrangers qui a atteint un cumul d'un peu plus de 11 milliards de dollars. Cependant, le secteur contribue faiblement à la création de la richesse et à la lutte contre la pauvreté. En matière de création d'emploi, les activités extractives occupent environ 2,5% de la population active.

Tableau.10 : Flux des investissements directs étrangers (IDE) entrant

Unités : millions US \$

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	1 145	1 795	1 662	2 632	2 746	2 300	2 580	3 052	2 661	1 488
Mali	224	83	73	180	748	406	556	398	308	199
Maurice	42	105	339	383	248	430	433	589	259	418
Maroc	1 654	2 449	2 805	2 487	1 952	1 574	2 568	2 728	3 298	3 582
Sénégal	45	220	297	398	320	266	338	276	311	343
Mauritanie	814	155	139	343	-3	131	776	1 515	1 234	492
Industrie pétrolière (net)	731	-47	128	189	-15	83	70	157	519	
Industries minières (net)	74	130	3	159	0	0	546	1 149	590	
Autres	9	72	9	-6	12	48	160	208	126	

Source : CNUCED/BCM

244. Le secteur reste confronté à des contraintes en raison de : (i) la non mise à jour du code Minier qui est adopté en 2008, et qui présente beaucoup d'insuffisances ; (ii) le manque d'harmonie des textes miniers et environnementaux ; (iii) la faible connaissance des ressources minières et de leur gestion sécurisée. A cet effet l'Etat a confié la conduite des activités minières aux opérateurs privés dont les résultats de recherche ne sont pas souvent entièrement restitués ; (iv) l'absence de laboratoires d'analyses minérales homologués ; (v) les difficultés de suivi des opérations minières par manque de logistique, et de ressources humaines (beaucoup de compétences de l'Etat étant souvent récupérées par les compagnies minières qui offrent des conditions meilleures) ; (vi) la faible participation locale dans la chaîne de valeur de l'industrie extractive et (vii) la diversification limitée de l'économie pour une expansion large des retombées minières.

245. Les travaux de recherche en cours ont mis en évidence plusieurs indices importants pouvant conduire dans le cours et moyen terme à une diversification de notre production minière par notamment l'ouverture de nouvelles mines de quartz, de sel, d'uranium...etc. La SNIM prévoit aussi, dans le cadre de son Projet de Développement et de Modernisation et son partenariat avec les sociétés Sphère, MinMetals, l'augmentation de sa production pour atteindre 40 millions de tonnes, à l'horizon de 2025.

➤ **Exploitation du gypse**

246. Les réserves prouvées et probables en gypse sont évaluées à plus de 100 millions de tonnes. Le gypse est actuellement exploité au niveau du gisement de la Sebkhah de Ndghamcha par la Société Arabe des Industries Métallurgiques (SAMIA). Sa production est d'environ 20 000 tonnes par an destinée en partie à la transformation pour la fabrication du plâtre et au ravitaillement des cimenteries. La SAMIA projette d'intensifier l'exploitation du gypse pour porter sa production à 100 000 tonnes par an et envisage de l'exporter vers les pays voisins de l'Afrique de l'Ouest. Les réserves de gypse font aussi l'objet d'exploitation par d'autres opérateurs privés mauritaniens (MMC sa et SOMIP sarl) qui exploitent ces carrières à des fins industrielles.

➤ **Exploitation du sel**

247. La Mauritanie dispose d'un potentiel important au niveau de plusieurs Sebkhah dont la plus importante est la sebkhah d'Idjil. Au niveau de cette dernière, l'exploitation se fait à ciel ouvert et la production annuelle moyenne est d'environ 6 000 tonnes. Cette production est vendue à l'intérieur du pays et une partie exportée principalement vers le Mali. L'exploitation se fait de façon traditionnelle et saisonnière par des sauniers utilisant des instruments manuels ordinaires (pioches, pelles,..).

➤ **L'industrie et l'artisanat**

▪ **Industrie**

248. Le secteur manufacturier formel se compose de près de 200 PME essentiellement localisées à Nouakchott et à Nouadhibou. Tourné vers la valorisation de quelques produits locaux et de substitution aux importations, ce secteur dont les produits sont faiblement diversifiés emploie environ 5000 personnes. Le secteur informel, quant à lui, comprend un millier de PME informelles employant environ 5000 personnes, selon l'Enquête sur le Secteur Informel 2012, couvrant de nombreuses activités manufacturières industrielles, artisanales et de services. Le secteur manufacturier qui s'appuie sur une base étroite et vulnérable contribue dans la formation du PIB pour 8,2% environ entre 2001 et 2015, selon les données de l'ONS.

249. Les activités manufacturières formelles sont composées principalement de minoteries et d'entreprises de transformation de céréales, des cimenteries, d'entreprises de transformation de poissons, d'industries chimiques ou plastiques. Le poids du secteur a subi une baisse significative passant de 10,6% du PIB en moyenne avant 2005 à 7,1% en moyenne au cours des dix dernières années. Ce faible niveau de contribution à la formation du PIB est lié principalement à la faible transformation au niveau du secteur primaire, à la concurrence des produits importés et aux charges de consommations intermédiaires très élevées notamment les coûts des facteurs. La production du secteur est en grande partie assurée par le secteur informel. La valeur ajoutée du secteur a suivi une évolution irrégulière sur toute la période et le secteur emploie environ 6,8% de la population active

250. Les principales forces du secteur industriel en Mauritanie sont : (i) l'ouverture du pays à plus de concurrence étrangère et l'amélioration du régime concurrentiel suite à la révision du Code des investissements en 2012 ; (ii) l'existence d'un potentiel élevé dans les différentes filières (pêche, agriculture, élevage et artisanat) et (iii) le régime fiscal sur les importations est relativement simple et peu contraignant, il existe, dans la pratique, de nombreuses exemptions et des régimes ad hoc avec des effets de distorsion sur la structure de marché, en particulier sur les produits importés.
251. Au cours de la mise en œuvre du CLSP, d'importantes activités ont été réalisées afin d'améliorer la dynamique et la contribution économique du secteur. En 2015, la stratégie de l'industrie a été actualisée afin de soutenir l'amélioration de la compétitivité du secteur industriel, de favoriser son intégration à l'économie nationale et de faciliter son accès aux différents marchés.
252. Les principales contraintes actuelles du secteur Industriel mauritanien sont : (i) l'accès limité aux financements à l'investissement, (ii) les à priori favorables à la sphère de la circulation au détriment de la sphère de la production, (iii) l'insuffisance du système d'appui avec un engagement limité de l'Etat en faveur de l'industrie, (iv) la dilution des responsabilités entre plusieurs départements ministériels et les déficiences des structures socioprofessionnelles ; (v) la faiblesse de la demande et (vi) l'environnement des affaires quelque peu favorable, malgré les progrès récents.

▪ **Artisanat**

253. Le secteur de l'artisanat comprend, au sens large, les petits métiers (menuiserie, plomberie,...), les métiers traditionnels tels que la bijouterie et les métiers occupés surtout par les femmes (Tapis, cuir,...). En 2015, le secteur de l'artisanat dit traditionnel comprend 397 groupements ou coopératives familiales informelles réparties sur toutes les wilayas du pays avec 3529 adhérents actifs et couvrant de nombreuses activités artisanales et de services.
254. Le secteur au sens large, qui comporte environ 180.000 artisans, selon le document de la stratégie du secteur, artisans, est jugé porteur de croissance du fait qu'il pourvoit de nombreux emplois sans besoins d'investissements importants, et représente l'un des domaines où le secteur privé pourrait se développer d'une manière importante. Néanmoins, plusieurs handicaps freinent son développement : (i) absence de formations spécifiques dans le secteur ; (ii) difficulté d'accès au financement (d'exploitation et d'investissement) ; (iii) absence de zones aménagées pour l'implantation des entreprises artisanales et (iv) difficultés de commercialisation à cause de la concurrence de l'importation et de la difficulté d'accès aux marchés publics du fait du caractère informel de la plupart des entreprises artisanales.
255. Le caractère informel de l'artisanat et le manque de statistique fiable entravent l'estimation de la contribution du secteur dans le PIB. Le secteur de l'artisanat présente des forces liées principalement à (i) l'authenticité, la richesse et la diversité du produit artisanal, (ii) la croissance et la diversification de la demande touristique culturelle et éco - touristique à l'échelle européenne et mondiale. Les contraintes du secteur restent liées à la faiblesse des infrastructures, à la faible professionnalisation des acteurs, et à l'absence d'investissement public et privé.

- **Le secteur tertiaire**

256. Les activités du secteur tertiaire, représentant en moyenne 33,5% du PIB entre 2001 et 2015, occupent environ 64,2% de la population active selon les résultats de l'EPCV (2014). Ces activités, fortement informelles, ont contribué à plus de la moitié de la croissance réelle du PIB sur la période avec une plus grande contribution au cours des cinq dernières années.

- **Commerce, transport, télécommunications et autres services**

257. Les activités de commerce et de services, principaux pourvoyeurs d'emplois en Mauritanie avec 26% de la population occupée, représentent en moyenne 7,6% du produit intérieur brut sur la période. Le Département en charge du commerce a mis en place un système d'information pour le suivi des prix et de l'approvisionnement, la réalisation de l'étude diagnostique sur l'intégration commerciale (EDIC), la formulation de projet de catégorie 1 en vue de son approbation par le Cadre Intégré Renforcé (CIR).

258. La révision du Code des investissements en 2012, a amélioré le régime concurrentiel du pays et l'a ouvert à plus de concurrence étrangère, même si bon nombre de secteurs tels que la banque, le bâtiment, les hôtels et restaurants, sont encore largement dominés par quelques groupes, tout comme les importations de plusieurs produits (céréales). A l'instar d'autres secteurs, les services profitent d'un régime fiscal sur les importations relativement simple et peu contraignant, il existe, dans la pratique, de nombreuses exemptions et des régimes ad hoc avec des effets de distorsion sur la structure de marché, en particulier sur les produits importés.

259. L'État combine par ailleurs le régime d'importation actuel, impliquant une imposition importante des biens de consommation, à un système complexe pour l'importation de biens de premières nécessités, géré par la SONIMEX. Pour ce qui est des opportunités, il existe deux outils pour améliorer son dispositif actuel :

260. Le Cadre Intégré Renforcé (CIR) : Le CIR est un programme multi-donateurs qui aide les pays en développement à jouer un rôle plus actif dans le système commercial mondial et à surmonter les obstacles au commerce du côté de l'offre. L'objectif final du CIR est de favoriser la croissance économique et le développement durable ainsi que de faire sortir le plus grand nombre possible d'individus de la pauvreté ;

- ✓ Accord de Partenariat économique : Dans la perspective de la signature de l'Accord de Partenariat économique (APE) entre la région Afrique de l'Ouest (CEDEAO + Mauritanie) et l'Union européenne, notre pays s'est engagé à négocier un Accord d'Association avec la CEDEAO. Ce projet d'Accord d'Association prévoit principalement : (i) l'adhésion de la Mauritanie au Tarif Extérieur Commun (TEC) et au Schéma de libéralisation des échanges (SLE) de la CEDEAO, (ii) l'adhésion de la Mauritanie aux dispositions relatives à la libéralisation des Services ; (iii) l'adhésion de la Mauritanie aux modalités de coopération pour la gestion de l'Accord et pour la mise en œuvre du TEC et du SLE.
- ✓ Les contraintes du secteur au niveau interne font référence à l'insuffisante maîtrise du processus de production, à la faible maîtrise de la gestion et à l'accès difficile ou insuffisant à l'information. Relativement à l'environnement, les difficultés font référence à plusieurs facteurs : (i) la disponibilité limitée et le coût élevé du financement ; (ii) le poids et la lourdeur de la fiscalité ; (iii) les coûts élevés des facteurs de production, (iv) l'inadéquation des infrastructures, (v) la faiblesse du dispositif d'appui, (vi) la concurrence des importations aux produits locaux, (vii) les coûts de transaction ; (viii) l'absence de relations interindustrielles ; (ix) la dépendance à l'égard des facteurs extérieurs comme les approvisionnements ou la réparation et (x) l'insuffisante orientation des capacités institutionnelles vers les problèmes à résoudre aussi bien au niveau public que privé.

261. Au niveau du processus de normalisation et d'accréditation, l'infrastructure en matière de laboratoires d'analyses et d'essai et de contrôle de la conformité reste faible tant en moyens d'équipements, de ressources humaines qualifiées que de moyens financiers, leur performance dépendant souvent des appuis extérieurs. En matière de règlement technique, le pays dispose d'une dizaine de normes rendues d'application obligatoire (huiles comestibles, eaux minérales et la farine) et de lois, codes ou autres instructions initiées par des départements ministériels ou institutions publiques.

262. La Direction de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité (DNPQ) dispose d'un Laboratoire National de Métrologie fonctionnel engagé dans une démarche qualité et dont l'accréditation à la norme ISO 17025 est en cours. Ses activités se résument aux domaines des poids et mesures pour la métrologie légale (contrôle des produits de grande consommation) et au raccordement et l'étalonnage des instruments de mesure pour la métrologie industrielle : étalonnage des balances, des pompes à essence, des instruments de mesure au profit des unités industrielles et des sociétés minières. A ce titre, trois grandeurs dont la masse, le volume et la température sont mises en œuvre par le laboratoire.

263. Les secteurs prioritaires dans lesquels s'exerce l'inspection concernent l'hygiène et la sécurité des produits alimentaires dont ceux de la pêche, des médicaments et autres produits de grande consommation dont les hydrocarbures. Ces inspections visent à garantir la qualité des produits à l'import comme à l'export, à garantir la protection des populations et la saine concurrence sur le marché national, en jugulant les mauvaises pratiques commerciales, tout en se conformant aux engagements pris dans le cadre des accords de l'OMC sur les obstacles techniques au Commerce (OTC) et les mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS). Les équipements dont dispose le ministère du commerce pour procéder aux opérations de contrôle de qualité sont modestes et on note l'absence de laboratoires propres nécessaires aux opérations de contrôle.

➤ **Tourisme**

264. Le tourisme mauritanien a culminé dans le milieu des années 2000, avec près de 15.000 touristes par an et a décliné fortement à partir de 2007 pour des raisons de menaces sécuritaires. Malgré cette contrainte majeure, le pays est parvenu à promouvoir un segment de tourisme spécifique axé principalement sur les voyageurs d'affaires et le tourisme résidentiel. Une vaste campagne de communication et de promotion de la destination Mauritanie a été lancée auprès du principal marché émetteur (la France) tout en ciblant d'autres destinations (Belgique, Espagne et Allemagne). Cette vaste opération de communication visant à redresser l'image de la destination a porté sur plusieurs éléments dont l'organisation d'Eductours, des Voyages de Presse ainsi qu'une manifestation dénommée « semaine de la Mauritanie ».
265. Les principales contraintes au développement touristique sont en grande partie liées à : (i) la menace sécuritaire au Sahel au cours des dernières années ; (ii) la faiblesse de la demande touristique locale, (iii) le manque de professionnalisme dans le domaine, (iv) la faiblesse des infrastructures touristiques et (v) l'insuffisance de l'investissement.

➤ **Equipements de transport**

266. Le secteur des transports a représenté environ 2% du PIB entre 2001 et 2015 avec une forte augmentation au cours des dernières années suite à la multiplication des sociétés de transport et le développement du trafic entre la Mauritanie et les pays voisins à travers le développement, la réhabilitation et l'extension du réseau routier et au développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires. Le linéaire des routes bitumées est passé de 1760 km en 2001 à 3069 km en 2010 avant d'atteindre 4867 km en 2014 dépassant ainsi la cible initialement fixée par le CSLP pour 2015 qui est de 4858 Km. Quant au linéaire des routes réhabilitées, il est passé de 990 Km en 2006 à 1013 km en 2010 avant d'atteindre 1323 Km en 2014, dépassant ainsi la cible CSLP qui est de 1200 Km en 2015. Les travaux en cours devraient permettre d'améliorer fondamentalement la couverture en milieu urbain. La faiblesse du réseau routier est en grande partie liée à l'insuffisance des ressources allouées à son entretien.
267. Il faut noter que le réseau routier mauritanien est jusqu'à présent classé suivant la loi n°68-244 du 30/07/1968 et son décret d'application n°68-288 du 05/10/1968. Une étude vient d'être conduite avec une mise à jour des textes portant création et classification du réseau routier. Elle propose, à l'horizon 2040, une classification comme suit : (i) Réseau autoroutier : 150 km d'autoroute A1 (Nouakchott-Boutilimitt) ; (ii) Réseau routier national de 5010 km en cinq grandes routes nationales, (iii) Réseau routier régional de 4800 km en 37 routes régionales (R) ; (iv) Réseau de Pistes rurales de 4551 km en 66 Pistes (P).
268. Le réseau routier national a été affecté, en grande partie, par l'insuffisance des ressources allouées à son entretien. L'exécution des travaux d'entretien routier réalisée en régie, est confiée à l'ENER qui a un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial. Il est à noter que l'ENER exécute aussi, en régie, des travaux de construction de voies bitumées, ce qui lui a permis de se doter d'équipements fiables et de renforcer sa compétence. Depuis 2012, le Gouvernement a réalisé une étude de faisabilité pour la création d'un Fonds de Sécurité et d'Entretien Routier (FSER). Ce fonds qui devrait remplacer systématiquement le fonds SYSMIN finançant la réhabilitation avant sa clôture en 2015, n'est pas encore effectivement mis en place. L'ENER est liée par un contrat-programme d'entretien routier avec l'Etat, sur la période triennal (2015-2018) pour un montant global de 18 milliards d'ouguiyas.

269. Concernant les infrastructures de transport aérien, la Mauritanie compte dix (10) aéroports et dix (10) aérodromes répartis sur l'ensemble du territoire. Deux aéroports sont classés internationaux, un troisième ouvert au trafic international et les sept autres aéroports n'accueillent que les vols intérieurs. Le trafic aérien pour 2015 est de 135.946 passagers. Le nouvel aéroport de Nouakchott, situé à 25 km du centre-ville, est conçu pour accueillir les nouvelles générations d'aéronefs de type A 380 et B 747- 400, et est opérationnel depuis juin 2016. A noter que l'aéroport de Zouérat a fait l'objet de travaux de rénovation et d'extension. Celui de Sélibaby aussi a fait l'objet de travaux de réhabilitation mais n'est pas encore mis en service.
270. Concernant les infrastructures de transport maritime, la Mauritanie compte (i) le Port Autonome de Nouakchott (PANPA) ; (ii) le Port de Commerce et de Pêche de Nouadhibou (PAN), (iii) l'apportement pétrolier de Nouadhibou, (iv) le terminal minéralier de Nouadhibou, (v) le port de pêche artisanale de Nouadhibou et (vi) le port de Tanit en construction.
271. Avec sa nouvelle extension, le PANPA est désormais doté de la capacité d'accoster des navires de 35000 tonnes et dispose actuellement de sept postes d'accostages. Sur la période récente (2010-2015), la croissance du trafic du port de Nouakchott, est restée forte, passant de 2.772.448 tonnes (vrac) et 83.745 TEU (containers) à 3.851.434 Tonnes et 116.828 TEU (pleins et vides), correspondant à une croissance annuelle sur le tonnage de 6.79% et 6.88% sur le trafic des containers. Le PANPA a obtenu sa certification au code international pour la Sûreté des navires et des installations portuaires (ISPS). Les études relatives à la construction d'un terminal à containers sont presque achevées et le lancement des travaux à la concurrence est imminent. La gestion de ce terminal, pressenti comme rentable, sera assurée dans le cadre d'un partenariat avec le privé. Un nouveau port minéralier a été construit à Nouadhibou pour accueillir des navires minéraliers de grande capacité.
272. Concernant le transport fluvial, il se limite uniquement aux traversées du fleuve Sénégal par bacs ou pirogues. L'infrastructure et les équipements fluviaux constitués d'apportements d'accostage (hautes et basses eaux), d'un slipway, d'un atelier de réparation et de deux bacs de 80 tonnes, sont pour l'instant concentrés au niveau de la ville de Rosso. Leur gestion est assurée par la Société des Bacs de Mauritanie (SBM).
273. Le développement d'un véritable transport fluvial en Mauritanie, est lié à la mise en œuvre du projet fluvio-maritime de l'OMVS appelé « volet navigation » du programme régional, qui a pour objectif de construire ou de réhabiliter les infrastructures qui permettront de ; (i) rendre le fleuve Sénégal navigable de manière pérenne entre l'embouchure et le haut bassin (PK 905) ; (ii) rendre le fleuve Sénégal accessible tout le temps; (iii) développer le long du fleuve un transport fluvial de desserte.
274. Concernant le transport ferroviaire, il se limite au réseau ferroviaire minéralier d'une longueur d'environ 700 km exploité par la SNIM et relie la ville minière de Zouerate au port minéralier de Nouadhibou. Ce réseau assure accessoirement un transport public de personnes et de biens entre les différentes localités du couloir reliant Zouerate, la localité de Choum et Nouadhibou.

275. Principalement le secteur du transport fait face aux contraintes suivantes: (i) le retard dans la mise en œuvre des projets dus aux délais longs de procédures de finalisation des dossiers d'appels d'offres, de passation et de signature des marchés, (ii) l'absence de normes techniques nationales de conception, de construction et d'entretien, applicables par tous les maîtres d'ouvrages et maîtres d'ouvrages délégués, (iii) la connaissance très insuffisante de l'ensemble du réseau routier national et l'absence de schéma directeur routier fixant les priorités de désenclavement, (iv) l'insuffisance des ressources allouées à l'entretien routier eu égard aux besoins énormes et à l'état de dégradation des routes, (v) l'absence de cadre de promotion du partenariat public privé dans le secteur des transports et la faible capacité d'absorption des investissements publics qui a limité le rôle de ce partenariat dans le développement du secteur, (vi) la désorganisation du transport urbain due (i) aux imprécisions sur le partage de responsabilités entre les administrations et les communes, en matière de gestion de la voirie et du transport urbain, (ii) à la faible pénétration de la voirie revêtue dans certains quartiers et son mauvais état (iii) à la vétusté du parc automobile, (iv) la faiblesse des investissements en matière d'infrastructures ferroviaires, fluviales et dans une moindre mesure aéroportuaires et portuaires.

➤ **Technologies de l'information et de la communication**

276. Le secteur des télécommunications a représenté environ 6% du PIB entre 2001 et 2015 avec une forte augmentation à partir de 2010 pour atteindre 8,1% du PIB suite à l'ouverture du secteur aux capitaux étrangers. L'Autorité de Régulation estime à 800, les emplois directs générés par les opérateurs de télécommunications et à 15 milliards de dollars les investissements annuels privés.

277. En termes d'accès à la téléphonie, on note une forte progression du nombre d'abonnés au téléphone portable du fait de la facilité d'accès et de la liberté de gestion qu'il procure par rapport au téléphone fixe qui n'a progressé que très faiblement. Le nombre d'abonnés est passé de 2,1 millions en 2008 à plus de 3,7 millions environ en 2015.

278. Dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication, la Mauritanie a procédé, en 2012, à la mise à jour de sa stratégie nationale et du cadre réglementaire du secteur. Elle accorde une attention particulière au développement des infrastructures TIC et de l'internet et au renforcement de la libéralisation du secteur. Le nombre d'abonnés internet a augmenté très rapidement passant de 1% en 2010 à plus de 20% de la population totale en 2015. Des programmes d'informatisation ont été lancés au niveau de l'Administration qui s'est dotée d'un intranet en fibre optique reliant les départements ministériels, et d'un Datacenter fournissant les services d'hébergement aux administrations.

Tableau.11 : Evolution des indicateurs du secteur des télécommunications

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre d'abonnés	2 078	2 257	2 848	3 356	4 089	4 042	3 805	3 694
Evolution (%)	34,1%	8,6%	26,2%	17,9%	21,8%	-1,1%	-5,9%	-2,9%
Volume de communications (millions mn)	1 224	1 651	2 296	2 746	3 333	4 130	4 829	5 004
Evolution (%)	51,1%	34,9%	39,1%	19,6%	21,4%	23,9%	16,9%	3,6%
Investissements (milliards UM)	13,8	17,8	11,8	20,1	14,2	11,4	-	-
Emplois directs	763	751	809	787	812	757	-	-
Taux de pénétration (%)	70	73	86	101	122	117	-	-

Source : Autorité de régulation

279. Les principaux efforts déployés ont porté sur (i) l'élaboration d'une stratégie nationale des TIC pour tenir compte des besoins du pays, des évolutions technologiques et de la nouvelle configuration du secteur des TIC, (ii) la mise en place de la connectivité internationale par câble sous-marin pour accélérer l'accès à la société mondiale de l'information, (iii) l'élaboration de programmes nationaux d'accès universel aux services des TIC et le renforcement de la couverture télécoms, (iv) le développement des systèmes d'information de l'Administration pour la doter d'un système cohérent et fiable de traitement de l'information, (v) la mise en place d'un Point d'Echange Internet "Internet Exchange Point (IXP)" permettant de garder le trafic national entre opérateurs télécoms dans le pays et d'optimiser l'usage de la connectivité internationale, (vi) la modernisation des sites web des départements ministériels et le développement d'un portail national, (vii) l'intégration des TIC dans des secteurs vitaux comme l'éducation et la santé et (viii) la mise en place d'un observatoire national des TIC pour fournir les indicateurs nécessaires au pilotage du secteur et à l'évaluation de ses réformes.

280. Cependant, le développement des TICs reste entravé par des contraintes liées principalement à : (i) la faiblesse des financements mobilisés pour les TICs, (ii) la faiblesse de la coordination de l'action entre les différents acteurs du domaine et la déficience au niveau de l'interopérabilité entre administrations, (iii) l'absence de partenariat durable entre le secteur privé TIC et l'Etat (PPP), et (iv) l'absence de culture de maintenance et de culture d'ingénierie de services, y compris les télé-services.

281. Par contre les opportunités de ce secteur sont liées à : (i) la position géographique stratégique avec la proximité des marchés des pays arabes, africains et européens, la connexion aux câbles sous-marins et terrestres (hub numérique), (ii) la forte demande intérieure, (iii) la disponibilité du Fonds spécial d'accès universel, (iv) la capitalisation des expériences des pays déjà avancés dans le domaine et (v) l'évolution rapide des TIC induisant un accroissement de leur efficacité et une diminution des coûts.
282. Depuis l'ouverture démocratique en 1991 et l'adoption de deux lois sur la liberté de presse en Mauritanie en 1991 (l'ordonnance n°91-023 du 25 juillet 1991 abrogée par l'Ordonnance N°017-2006 d'octobre 2006 sur la liberté de la presse), le paysage médiatique mauritanien vit une renaissance. La loi de 2006 a également consacré l'avènement de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), chargée de réguler les médias. Depuis 2010, grâce à la loi n° 045-2010 du 26 juillet 2010, relative à la Communication Audiovisuelle, l'exercice des activités audiovisuelles s'est ouvert sur le privé. Ainsi, si l'on se base sur le classement des dossiers d'entreprises privées ayant soumis une demande de subvention auprès du Fonds d'appui à la presse privé, il y aurait 52 journaux papier, 94 sites web d'information, 10 chaînes de télévision et stations de radio, ainsi que 12 associations et regroupements de presse.

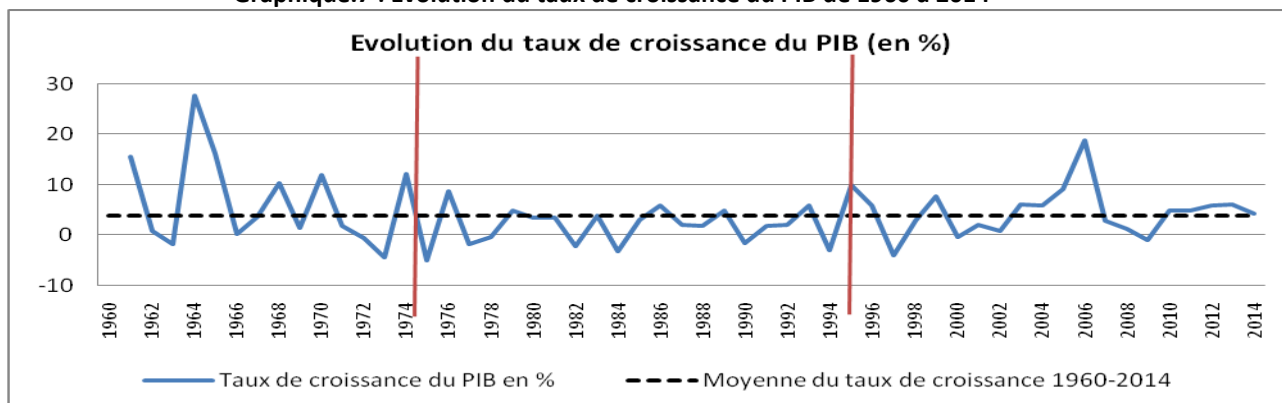
2.2. LES PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET CONTRAINTES DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Une croissance irrégulière et insuffisante par rapport à la croissance démographique et à l'emploi :

283. La croissance du PIB en Mauritanie sur toute la période 1960 à 2016 a été en moyenne de 3,7%¹². La croissance a été irrégulière pendant 13 années, sur le total de 54 années prises en considérations, soit un peu plus d'une année tous les cinq ans de régression du PIB. Depuis l'indépendance du pays en 1960, la croissance économique a connu en réalité trois grandes phases. Le graphique ci-dessous, qui présente l'évolution du PIB et celui de sa croissance, permet de distinguer trois phases du point de vue du positionnement du taux de croissance par rapport à la moyenne de longue période de 3,7%. En particulier, la première phase, allant jusqu'au milieu des années 1970, se distingue par une croissance relativement élevée mais une très forte volatilité.
284. Une telle fluctuation s'explique aisément par l'importance relative de l'agriculture et de l'élevage dans le PIB et en conséquence sa sensibilité aux aléas climatiques. Le niveau de croissance élevé est à relativiser de son côté par le fait qu'il s'agit d'une situation de départ fort modeste pour le PIB. La seconde phase allant du milieu des années 1970 au milieu des années 1990 est une période d'industrialisation dont les résultats sont très en deçà de la période d'avant. Le rythme d'évolution du PIB est pratiquement divisé par deux. Les fluctuations sont un peu moins importantes. Les aléas pesant sur l'agriculture, sa part dans le PIB s'étant laminée, expliquent une partie seulement de l'essoufflement de la croissance économique durant cette période.
285. C'est l'instabilité institutionnelle et les chocs externes -ressources naturelles, géopolitique, etc. qui ont aussi agi à l'encontre d'une croissance économique plus soutenue. Ce n'est qu'au cours de la troisième période commençant au milieu des années 1990 jusqu'en 2014 (données définitives les plus récentes) que le PIB va connaître un redressement à des taux plus élevés. La fluctuation de l'évolution du PIB diminue, en particulier au cours de la sous période 2001-2014.

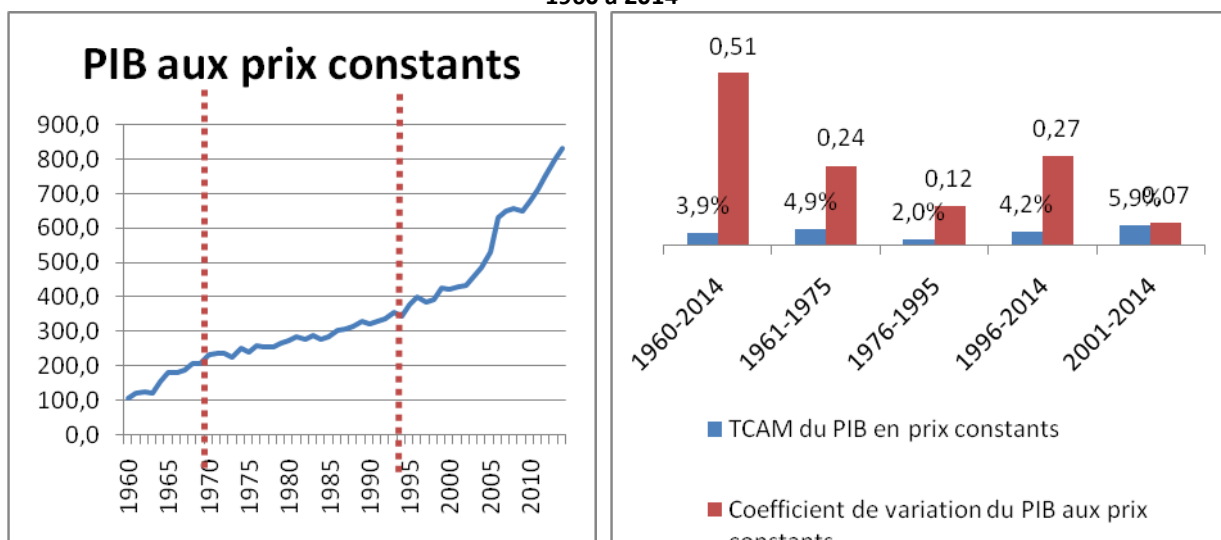
¹² Le taux de croissance calculé par régressions sur les valeurs des variables par rapport au temps est de 2,9% pour toute la période en deca du taux indiqué ici (calculé sur les valeurs des variables aux bornes de la période). Ce qui est une preuve additionnelle de l'irrégularité du sentier de croissance

Graphique.7 : Evolution du taux de croissance du PIB de 1960 à 2014



Source : Calculs à partir de WDI (2016)

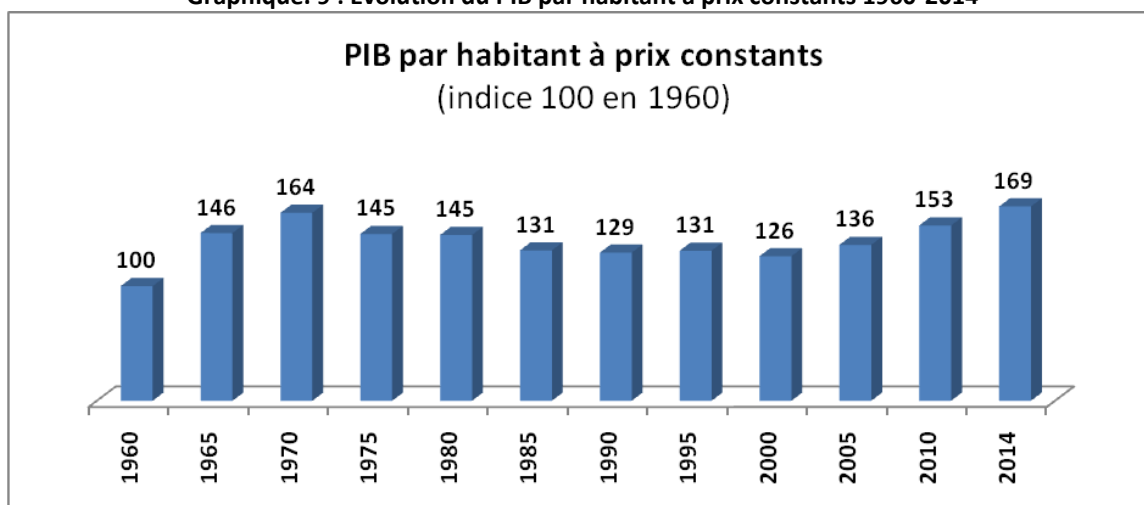
Graphique.8 : PIB de la Mauritanie : Evolution en milliards d'Ouguiya 2005, taux de croissance et volatilité de 1960 à 2014



Source : Calculs à partir de WDI (2016)

286. Pour ce qui est du PIB par habitant, son évolution va être marquée durant toute la période par la fluctuation de la croissance elle-même et surtout par l'évolution soutenue de la démographie. La population a en effet augmenté avec un taux élevé de l'ordre de 2,9% au début des années 1960. Une décélération de la croissance démographique a été par la suite enregistrée à partir du milieu des années 2000 avec une moyenne de seulement 2,4%. Néanmoins, cette progression de la croissance démographique a pour effet de réduire l'impact de la croissance sur le PIB par habitant (cf. graphique 8).

Graphique. 9 : Evolution du PIB par habitant à prix constants 1960-2014



Source : Calcul en indices à partir des indicateurs de développement de la Banque Mondiale.

287. Il apparaît donc que le rythme de la croissance du PIB sur le long terme a été non négligeable, mais irrégulier et insuffisant par rapport à la croissance démographique. Il s'avère aussi que les deux décennies allant de 1970 à 1990 ont été les moins probantes en termes de décélération de la croissance combinée à une croissance démographique soutenue. Depuis les années 2000, le rythme de croissance du PIB et la décélération, à partir de 2010, de la croissance démographique vont jouer dans le sens de l'amélioration du PIB par habitant dont la croissance retrouve l'évolution positive connue au cours des années 1960.

288. Quant à la relation croissance/emploi, on va examiner ici l'évolution de l'emploi et du PIB sur la période 1991-2014 (période la plus longue pour laquelle des données sont disponibles) et la relation entre les deux variables. Tout le long de la période, la croissance économique a été fluctuante alors que la création d'emploi l'a été moins, à l'exception du fléchissement observé au cours des années 2000 à 2004. A l'exception de cette sous période, qui a connu une croissance de l'emploi à 1% seulement, la création d'emploi a dépassé en taux les 3%, ce qui la place au-dessus de la croissance démographique.

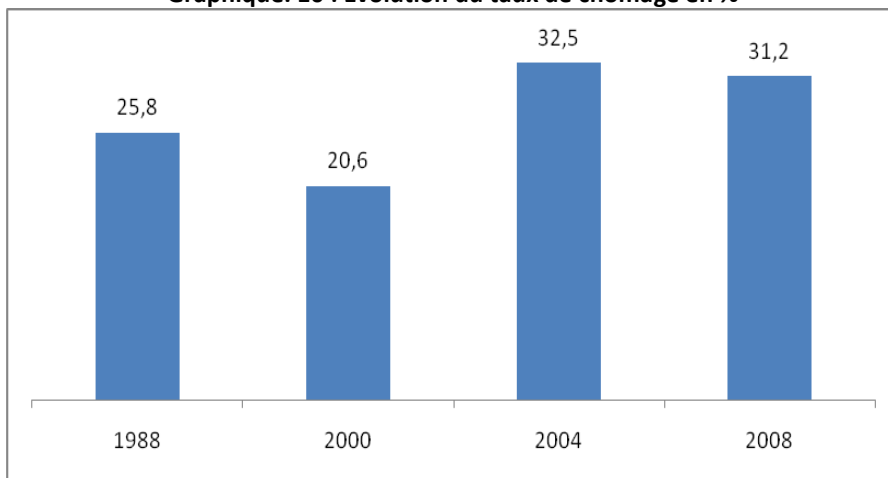
289. L'élasticité de l'emploi par rapport à la croissance économique est en moyenne de 0,8 sur toute la période. Elle est fluctuante par sous période avec une alternance de vagues de création intense d'emplois et de période de tassement des opportunités d'emplois. Le niveau de l'élasticité d'emploi à la création de 0,8 et celui de 0,6 pour la sous période 2011-2014 sont appréciables. Mais ils ne sont pas suffisants pour permettre l'absorption du chômage qui atteint des taux élevés. Le taux de chômage nécessite une création d'emploi plus massive et pourrait bénéficier pour une période de la baisse de l'entrée sur le marché du travail des jeunes de plus en plus scolarisés. Mais les besoins d'emplois vont rester importants à cause de la croissance démographique des périodes antérieures (près de 3%) qui va alimenter les demandes d'emplois et du changement de structure de la production par secteur comme on va le voir dans le tableau ci-dessous.

Tableau. 12 : Fluctuation de l'élasticité de l'emploi à la croissance

Indicateurs	1991-2014	1991-2000	2001-2005	2006-2010	2011-2014
Taux de croissance moyen du PIB à prix constants	4,1%	2,8%	5,3%	1,9%	5,4%
Taux de croissance moyen de l'emploi	3,3%	4,5%	1,0%	4,0%	3,1%
Elasticité de l'emploi à la croissance	0,8	1,6	0,2	2,1	0,6

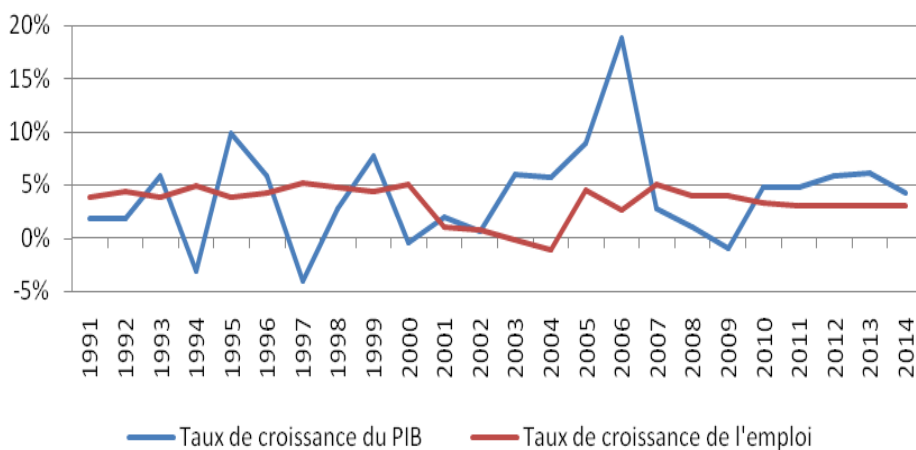
Source : estimation de l'étude à partir des données du WDI (Banque Mondiale 2016)

Graphique. 10 : Evolution du taux de chômage en %



Source : ONS (différentes enquêtes et recensements).

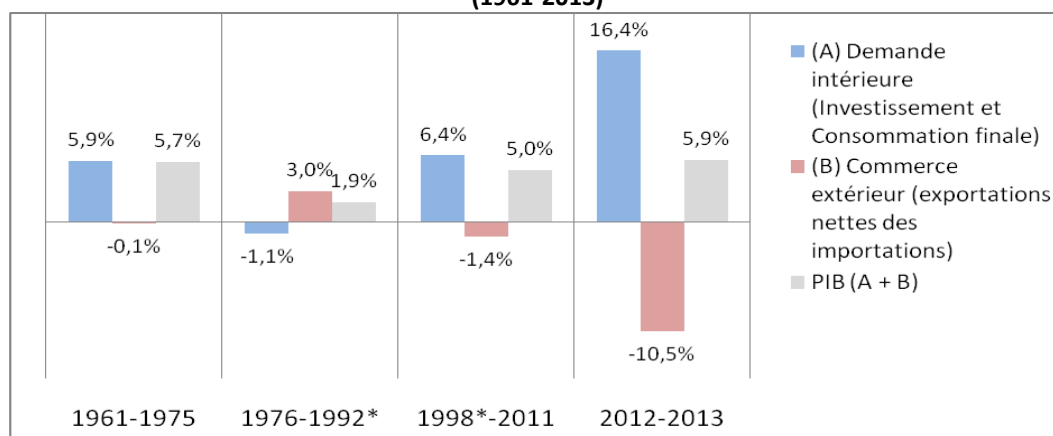
Graphique. 11 : Evolution de la croissance du PIB et de l'emploi



L'impact de la demande interne sur la croissance est amorti significativement par la demande externe :

290. La demande est considérée comme le moteur de la croissance. Il est aussi traditionnellement procédé à la décomposition de la croissance selon les composantes de la demande, selon qu'elle soit interne ou externe. Cette analyse est appliquée ici au cas de la Mauritanie pour toute la période de 1960 à 2014. Les graphiques ci-dessous présentent les résultats de cette analyse. La croissance économique est tirée, selon les analyses habituelles par la demande interne et la demande externe. D'une manière générale, et du fait d'une contribution négative du commerce extérieur par suite du déficit commercial chronique, la croissance est essentiellement tirée par l'absorption domestique et la demande intérieure. La demande nationale a été la principale locomotive de croissance sur la longue période. Le PIB qui a bénéficié d'une croissance de 3,7% sur toute la période 1961-2011 en provenance de la demande locale a été ralenti par la croissance négative du commerce extérieur (différence entre exportations et importations de biens et services).
291. En termes de composantes agrégées de la demande, l'on constate que les périodes de croissance du PIB sont marquées par une forte croissance de la demande locale. C'est le cas des années 1961 à 1975 et 1998 à 2013. Le commerce extérieur net (exportations - importations) a une contribution négative alors que pour la période de croissance faible du PIB (1976-1992), c'est l'inverse : la demande intérieure est en régression et le commerce extérieur net a une croissance significative.
292. Ce schéma de locomotion de la croissance (alternance de l'attraction des demandes interne et externe) s'explique par la relation quasi systématique entre la demande locale (consommation et investissement) et la demande externe nette (exportations moins importations). Lorsque la demande locale augmente que ce soit par la composante consommation ou par la composante investissement, les importations augmentent et épongent l'effet de l'augmentation des exportations. Pour le cas de l'augmentation de la consommation, l'importation est stimulée pour satisfaire les besoins en demande alimentaire, essentiellement. Dans le cas de l'investissement, c'est le contenu importé des investissements qui va provoquer le tassement de l'effet commerce extérieur. En revanche dans le cas où la croissance est faible (période 1975-1992) entraînée par une demande faible aussi, l'effet en chaîne demande-commerce extérieur est de faible ampleur, ce qui empêche les importations d'éponger les effets des exportations. Mais on reste dans ce cas dans une dynamique molle où les moteurs de la croissance fonctionnent à faible régime.

Graphique 12 : Décomposition de la croissance du PIB à prix constants selon les origines de la demande (1961-2013)



Source : Calculs sur la base des données de WDI de la Banque mondiale (2016).

293. L'examen des données de la dernière décennie (2001-2013) montre que l'on continue à être en présence du même schéma de croissance tirée par la demande intérieure (tableau ci-dessous) dont les effets en chaîne sont épongés par les importations. C'est le cas du premier quinquennat (2001-2005) et de toutes les dernières années à partir de 2012. On remarquera en particulier comment l'investissement en tant que composante de la demande a un potentiel de croissance important à chaque fois. Mais que les importations vont absorber cette pulsion. Pour le quinquennat 2006-2011, l'on remarque que l'investissement a moins de force de locomotion de la croissance (en tant qu'élément de demande). Ce sont alors les exportations et la consommation finale qui ont permis à la croissance de se maintenir sans que les importations n'absorbent cette fois les effets de la demande.

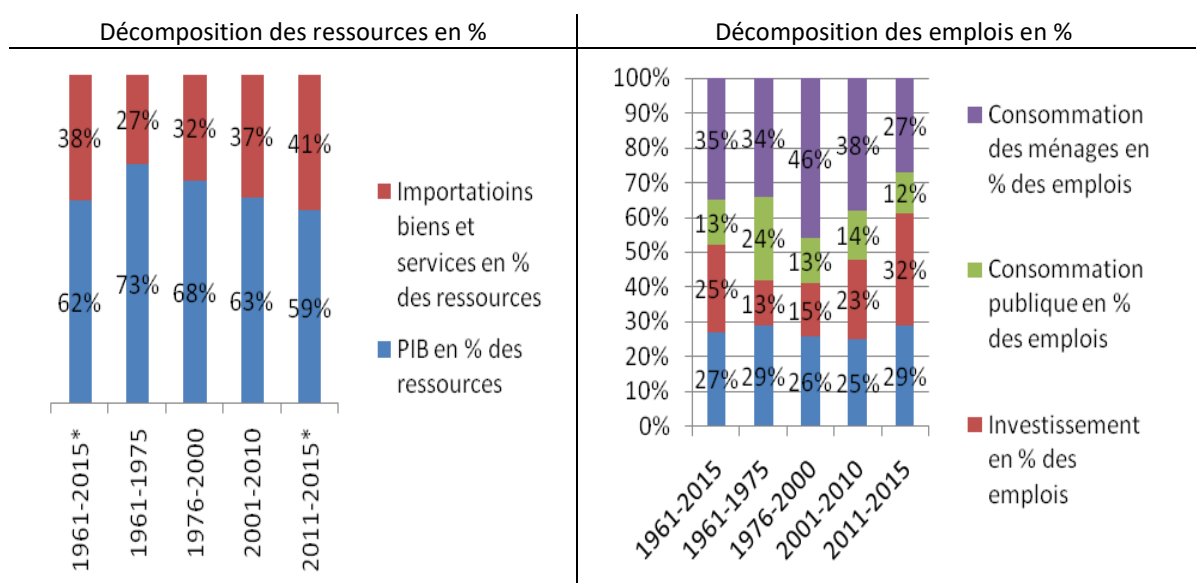
294. Le schéma de la dynamique des moteurs de croissance est confirmé par l'examen de la composition des ressources (PIB + Importations) et des emplois (Consommation + Investissements + Exportations) de l'économie mauritanienne sur le long terme. En effet, l'on observe sur le graphique 12 ci-dessous que la part des importations dans les ressources est en régulière augmentation en parallèle à celle de l'investissement dans les emplois. Cela indique que l'investissement contribue en tant qu'élément de demande à l'impulsion de la croissance de la Mauritanie mais que l'impulsion est amortie par les importations induites tant que les exportations ne suivent pas le rythme d'évolution des investissements.

Tableau .13: Décomposition de la croissance du PIB à prix constants selon les origines de la demande détaillées (2001-2013)

Indicateurs et périodes	2001-2005	2006-2011	2012-2013
PIB	4,7%	5,2%	5,9%
(A) Demande intérieure	15,7%	5,3%	14,3%
Consommation finale (ajustée)	4,4%	3,6%	5,0%
Investissement	11,3%	1,7%	9,3%
(B) Demande extérieure (exports et imports)	-11,0%	-0,1%	-8,4%
Exportations de biens et services	-0,3%	2,5%	1,0%
Importations de biens et services	-10,7%	-2,6%	-9,4%

Source : Calculs à partir des données de WDI de la Banque Mondiale (2016).

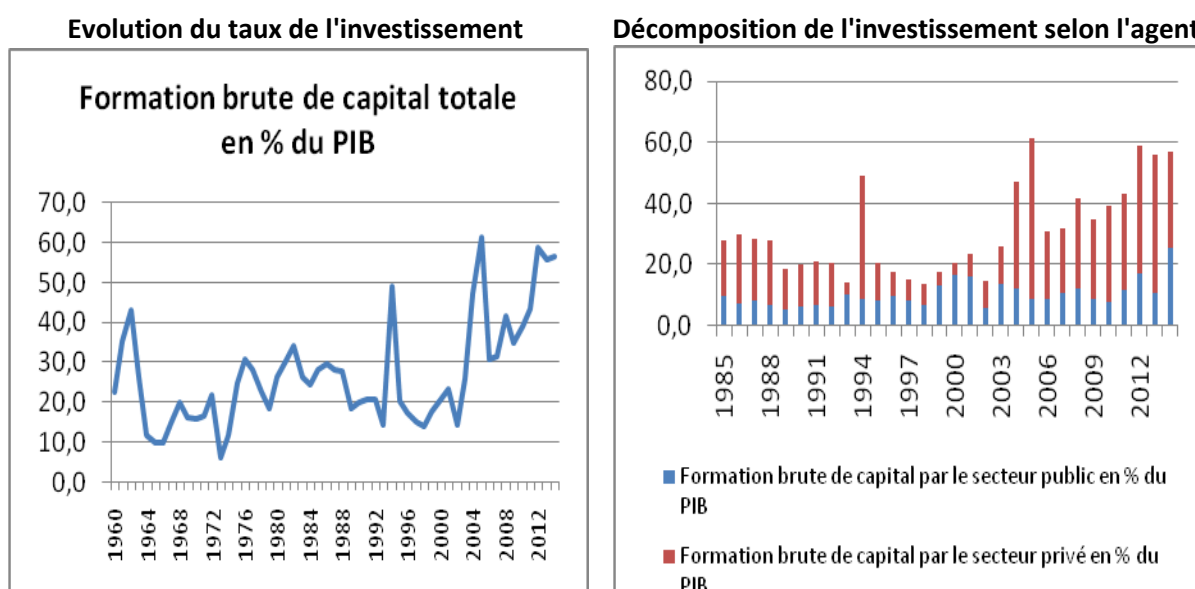
Graphique .13: Composantes des ressources et emplois de l'économie mauritanienne (1961-2013)



Source : Calculs à partir des données de WDI de la Banque Mondiale (2016)

295. L'évolution de la demande en tant que moteur de la croissance soulève deux questions. La première question est celle des facteurs contribuant à l'évolution de la demande, et la seconde question est relative à la relation qu'entretient la demande avec la croissance économique. Ces questions sont traitées ici en soulignant les caractéristiques de l'évolution de la demande sur la longue période et les conditions macroéconomiques de la croissance.
296. En ce qui concerne la croissance économique, il y a lieu de relever que la part des ressources naturelles a connu une augmentation remarquable depuis le début des années 2000. L'implication la plus importante de cette évolution est l'augmentation substantielle de la part des investissements directs étrangers dans le PIB attirés par ces ressources naturelles. Les réserves de change sont aussi bénéficiaires des flux des investissements directs étrangers, même si une partie va servir à financer les importations induites. De ce point de vue, la part des importations dans le PIB connaît aussi une augmentation soutenue, du fait des besoins en équipements pour les investissements directs étrangers.
297. Ces évolutions confirment et fournissent des éléments d'explication à propos de la relation entre investissement (en tant que composante de la demande) et l'effet fuite que provoque l'importation tant que les exportations n'ont pas encore suivi. L'investissement pour l'exploitation de ressources naturelles étant lourd et preneur de temps, des effets d'exportations plus importants peuvent se produire à l'avenir. Une telle éventualité est d'autant plus vraisemblable que l'accroissement de l'investissement et de sa part dans le PIB prend une allure exponentielle depuis le milieu des années 2000. La présence de plus en plus importante du secteur privé est également à signaler.

Graphique .14 : Evolution de l'investissement par niveau et selon l'agent



Source : Calculs à partir du WDI (2012)

298. Pour ce qui est de la consommation, l'évolution est constamment maintenue au-dessus de la croissance démographique, à l'exception de la période 1976-2000. La consommation publique est contractée chaque fois que la croissance du PIB ne permet pas le maintien du rythme d'évolution de la consommation des ménages. L'évolution de la consommation des ménages s'accompagne par ailleurs par une part encore importante de l'importation alimentaire dans l'importation totale. Ces différents constats sur l'évolution des composantes de la demande montrent que les défis pour l'économie mauritanienne demeurent au niveau du rendement des investissements de façon générale, de la dynamisation des investissements orientés vers les secteurs hors rentes naturelles et la remontée dans la chaîne des valeurs pour ceux orientés vers ces ressources.

**Tableau 14 : Taux de croissance clé pour la décomposition de la croissance selon la demande
(En prix constants)**

Indicateurs et périodes	1961-2015*	1961-1975	1976-2000	2001-2010	2011-2015*
PIB (prix constants)	3,7%	4,9%	2,1%	5,2%	5,9%
Importations de biens et services (prix constants)	6,0%	10,5%	-0,9%	11,2%	11,7%
Consommation finale (prix constants)	3,3%	5,3%	0,4%	5,0%	5,8%
Consommation des ménages (prix constants)	7,9%	23,1%	1,4%	4,2%	5,5%
Consommation publiques (prix constants)	0,9%	-2,0%	-1,9%	8,0%	6,7%
Investissements (prix constants)	7,7%	2,5%	5,5%	15,7%	14,2%
Exportations de biens et services (prix constants)	5,1%	13,3%	1,1%	4,4%	3,6%
Population totale	2,9%	3,0%	2,9%	2,8%	2,5%

La croissance est confrontée à la contrainte de la productivité et du rendement des facteurs de production :

299. Les calculs sur la productivité en Mauritanie et son évolution sur la longue période font apparaître les constats et enseignements suivants :

- ✓ La Productivité Globale des Facteurs (PGF)¹³ a été en moyenne sur toute la période de 1961 à 2014 légèrement négative. En fait, à l'exception des périodes 1960-1970 et 1991-2000, la qualité des facteurs a eu une contribution négative ou insignifiante sur la croissance. La contribution négative de la PGF à la croissance est la plus importante au cours des dernières années.
- ✓ Pour les périodes à PGF positive la croissance économique a été élevée dans le premier cas (1960-1970) et modérée dans le second cas (1991-2000). Dans chacun des cas la productivité a bénéficié de la situation de départ, économie en friche aux débuts de l'indépendance et meilleure utilisation des infrastructures au cours des années 1990.

¹³ La Productivité Globale des Facteurs (PGF) est estimée ici en tant que différence entre le taux de croissance du PIB observé et le taux de croissance expliqué par les facteurs de production (capital, K et travail, L). On a utilisé dans les estimations la méthode de l'inventaire perpétuel et par le recours à des coefficients d'élasticité de chacun des facteurs dans le PIB (estimé par la part moyenne dans le revenu). La productivité apparente du capital et du travail sont définis comme le rapport entre le PIB et la valeur du facteur concerné.

- ✓ Les productivités apparentes du capital et du travail ont évolué dans des sens contraires pratiquement durant toute la période allant de 1960 à 2014. Il n'y a pas eu de périodes où les deux productivités ont augmenté en même temps sauf brièvement au milieu des années 1960 et au milieu des années 2000.

- ✓ A la différence de la productivité du capital, volatile, celle du travail suit une tendance à la baisse depuis les années 1970 et se redresse seulement au début des années 2000.

300. On peut avancer deux explications complémentaires à cette évolution de la productivité en Mauritanie. La première est la durée de maturité des investissements qui ne produit des effets que tardivement. On se trouve alors en présence d'investissements importants pendant une période sans que la croissance ne suive avec autant d'intensité. La seconde explication est le fait que la qualité de la main d'œuvre a connu une évolution lente en termes de qualifications, de savoir-faire et d'insertion entrepreneuriale. La donne peut changer dans le futur proche, étant donné la masse d'investissement engagée récemment, le partenariat international et le déclic entrepreneurial de manière générale.

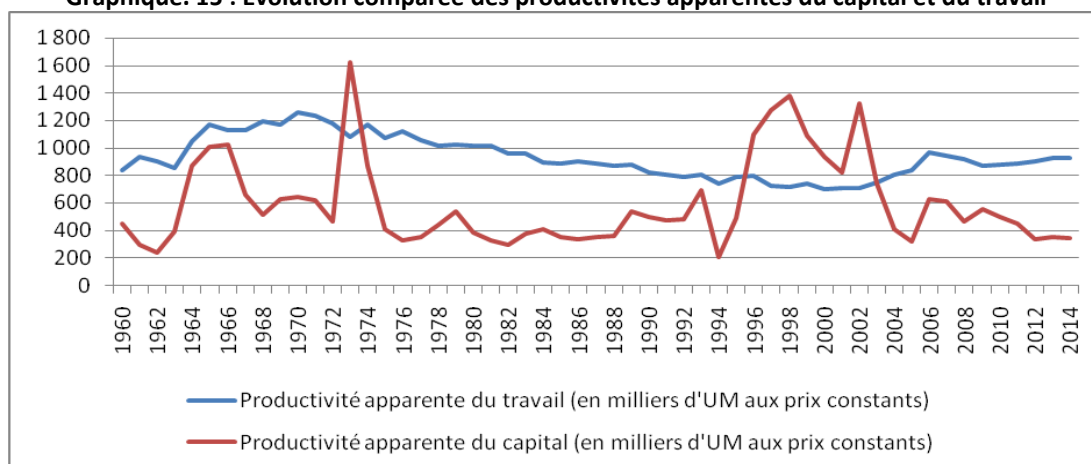
301. Au final, on peut retenir de l'analyse de l'évolution de la productivité que l'économie a fait face à un défi de productivité et de rendement des facteurs de production. Il y a une évolution désynchronisée des productivités apparentes du capital et du travail, ce qui se répercute sur la contribution de la productivité globale des facteurs. Il est difficile alors à l'économie d'atteindre des taux de croissance plus élevés et d'optimiser l'accumulation du capital pour avoir à la fois de la croissance et de l'emploi.

Tableau. 15 : Evolution de la Productivité Globale des facteurs

Indicateurs	1961-2015*	1961-1970	1971-1980	1981-1990	1991-2000	2001-2011	2006-2011	2012-2015*
Croissance totale	3,9%	7,8%	1,6%	1,8%	2,9%	5,4%	3,7%	5,4%
Croissance Expliquée par la quantité des facteurs	4,2%	1,3%	6,9%	0,1%	-4,7%	9,3%	2,6%	11,7%
Croissance expliquée par la qualité (PGF)	-0,3%	6,5%	-5,3%	1,7%	7,6%	-3,9%	1,0%	-6,3%

Source : Calculs de la SCAPP

Graphique. 15 : Evolution comparée des productivités apparentes du capital et du travail



Source : Calculs de la SCAPP

2.3. LE GRIPPAGE DU MOTEUR DE L'INVESTISSEMENT DANS LA CROISSANCE ET LE DÉFICIT DE L'ÉPARGNE PAR RAPPORT À L'INVESTISSEMENT

302. Les déficiences institutionnelles impactant le climat des affaires ont confronté l'économie à un déficit d'investissement. Deux facteurs peuvent en effet expliquer le déficit de croissance potentielle : une faible accumulation de capital fixe ainsi que le rendement insuffisant du capital. L'expérience des pays émergents suggère que les deux sont nécessaires pour amorcer un processus de croissance inclusive et durable.
303. Bien que le taux moyen d'investissement brut soit élevé en raison de la prépondérance des investissements publics, il n'est cependant pas accompagné d'une croissance suffisante, ce dont témoigne la faible performance de l'ICOR (Incremental Capital Output Ratio) donné par le rapport entre l'investissement brut et l'accroissement du PIB. En fait, la faiblesse de l'ICOR est fortement attribuée à la prépondérance des investissements publics ne générant pas des dividendes immédiats. En général, l'effort consacré aux infrastructures et financé par l'investissement public ne se traduit pas immédiatement par de la croissance.

Tableau.16 : Incrémental Capital Output Ratio

	2011	2013	2015
PIB au prix du marché (*)	1 452 353	1 655 594	1 539 204
Formation Brute de Capital Fixe	548 251	716 861	555 950
ICOR	1,23	3,51	-9,29

Source : Banque Centrale de Mauritanie

(*) Prix courants (en Millions d'Ouguiya)

304. La faible performance du retour net de l'investissement suggère que la principale contrainte est liée à l'insuffisance de l'épargne, si bien que le déficit structurel de l'épargne brute par rapport à l'investissement brut s'est creusé, passant de (-9,5%) du PIB en moyenne durant 2010-2011 à (-20,8%) en moyenne durant la période 2012-2015, bien qu'une détente fût enregistrée en 2015 (-7,7%).

Tableau.17 : Déficit Epargne – Investissement

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Epargne nationale brute (en % du PIB)	28,2	34,9	31,2	25,5	20,1	22,6
FBCF (en % du PIB) (*)	39,2	42,9	57,3	50,3	44,8	30,3
Déficit Epargne brute / Investissement brut (en % PIB)	-11,0	-8,0	-26,1	-24,8	-24,7	-7,7

Source : Calculs à partir des données du FMI (2016)

(*) Taux d'investissement brut

2.4. LE CLIMAT DES AFFAIRES ET LA COMPÉTITIVITÉ DE L'ÉCONOMIE : CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

Le climat des affaires

305. Malgré l'avancée de certaines réformes dans les domaines de promotion de l'investissement (code d'investissement, zone franche de Nouadhibou, code du commerce, etc), la libéralisation de l'économie et la facilitation de la pratique des affaires dans des domaines tels que la création d'entreprises et la protection des investisseurs, en plus de l'effort considérable en termes d'infrastructures (énergie, routes, ports, etc), l'investissement privé ne décolle pas et son corollaire, le chômage, continue de peser. Cette énigme de la croissance peu créatrice d'emplois provoque une incertitude institutionnelle, en augmentant les coûts de transaction, en sapant la crédibilité des réformes et en créant un climat défavorable au développement du secteur privé et à l'innovation. Une croissance plus inclusive - avec de réelles possibilités d'emplois durables, en particulier pour les jeunes et les femmes - est essentielle pour élever les niveaux de vie.
306. La Mauritanie a su introduire des réformes, peu coûteuses mais d'un grand impact ; telles que la réduction des coûts de l'enregistrement pour la création d'entreprises, l'amélioration de la capacité des tribunaux pour le traitement des litiges, l'amélioration des procédures d'enregistrement des entreprises, la publication d'un code pour la construction simplifiant les procédures, la création d'un guichet unique pour les permis de construire. Néanmoins, en dépit d'avancées majeures dans plusieurs rangs intermédiaires par composantes de réformes facilitant la pratique des affaires, le rapport Doing business permet de relever plusieurs domaines qui restent encore problématiques, et en particulier le transfert de propriété, la protection des investisseurs, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité. Ces entraves expliquent en partie la baisse du taux d'investissement ainsi que la faible attractivité en termes d'investissement direct étranger. Des améliorations sont possibles et permettront d'améliorer sensiblement le classement du pays. Le contexte institutionnel est marqué par l'adoption récente d'une stratégie nationale de développement du secteur privé dont les objectifs centraux sont (i) faire face aux contraintes qui pèsent sur la croissance et la compétitivité du secteur privé et (ii) créer un environnement favorable au développement des investissements nationaux et étrangers.

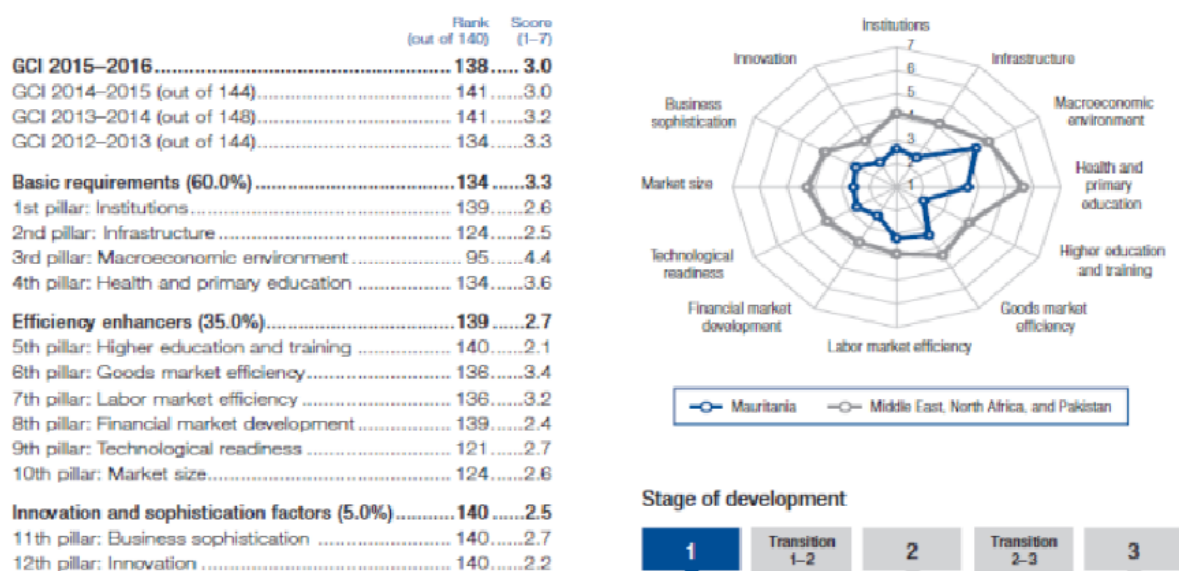
Tableau.18 : Pratique des affaires (rang par indicateurs)

Facilité de...	Rang 2016	Rang 2015	Variation dans le classement
Faire des affaires	168 (189)	176 (189)	+8 (-)
Distance de la frontière	44,74%	40,41%	+4,33%
Création d'entreprise	70	161	+91
Octroi de permis de construire	112	113	+1
Raccordement à l'électricité	152	163	+11
Transfert de propriété	100	100	-
Obtention de prêts	162	171	+9
Protection des investisseurs	134	133	-1
Paievements des taxes et impôts	187	187	-
Commerce transfrontalier	160	170	+10
Exécution des contrats	71	71	-
Règlement de l'insolvabilité	189	189	-

Source: Doing Business in a More Transparent World, World Bank and the International Finance Corporation

307. Dans le même temps, le rapport mondial de la compétitivité (Global Competitiveness Report, version 2015-2016), bien qu'il ait amélioré légèrement le positionnement de la Mauritanie du 141^{ème} rang sur un total de 144 pays au 138^{ème} rang sur un total de 140 pays, a maintenu un faible score de 3,0 sur une échelle de 1 à 7. En particulier, les déficiences au niveau du climat compétitif résident essentiellement dans la faible dotation au niveau de la quasi-totalité des domaines de piliers. Au niveau des fondamentaux, le pilier de la qualité des institutions reste en effet problématique avec un score de 2,6. Au niveau des facteurs d'efficacité, le score n'est que de 2,7 et plus faible au niveau des facteurs d'innovation et de sophistication des affaires (2,5). Selon ce même rapport, la dégradation du climat compétitif et de l'investissement est aussi attribuable à plusieurs obstacles majeurs, dont les difficultés d'accès aux sources de financement et la corruption, avec des scores respectifs, de 30,4% et 13,8% d'appréciations jugées problématiques par les chefs d'entreprises.

Graphique.16 : (Figure) Global Competitiveness Index

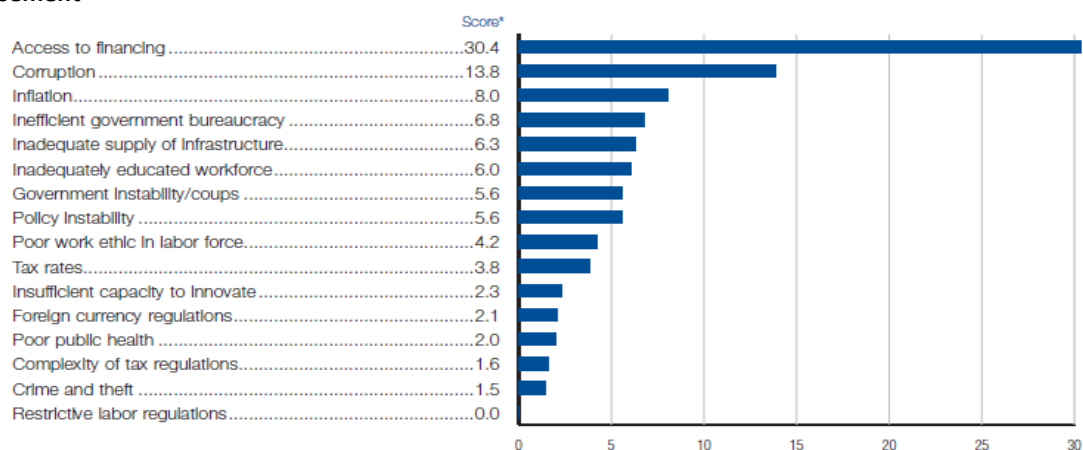


Source: WEF (Global Competitiveness Report)

308. Outre les facteurs précédents, l'actualisation des résultats des enquêtes d'entreprises menées par la Banque Mondiale¹⁴, en particulier sur les PME – PMI, révèlent en plus que l'informalité et l'inadéquation des compétences sont d'autres contraintes majeures au développement du secteur privé et à la création d'emplois en Mauritanie.

¹⁴ Enterprise Surveys: Country Profiles – Mauritania (2014), cf. <http://www.enterprisesurveys.org>

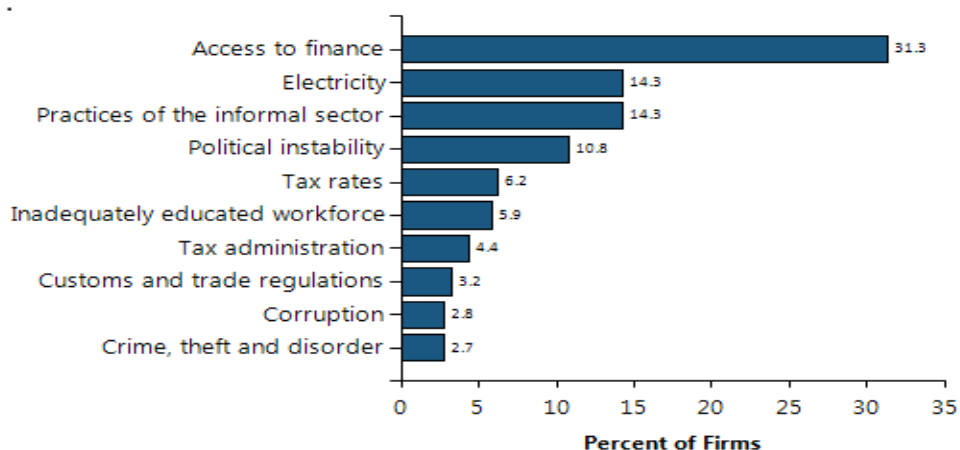
Graphique.17 (Figure).: % des chefs d'entreprises jugeant problématiques les principaux facteurs influençant l'investissement



Source: WEF (Global Competitiveness Report)

309. L'amélioration du climat des affaires est une condition nécessaire à l'augmentation non seulement quantitative mais surtout qualitative des investissements privés. A cet effet, une accélération de la libéralisation des échanges internationaux, la simplification des procédures, fiscales et douanières et le renforcement des relations entre l'administration et le secteur privé, donnerait un nouvel élan au secteur privé, afin qu'il prenne effectivement le relais du secteur public dans la création de richesses. Par ailleurs, la poursuite de l'assainissement du secteur financier et sa dynamisation devraient également offrir de nouvelles opportunités, notamment pour les PME, en contribuant à faciliter l'accès au financement, mais également en développant des activités liées aux services financiers. Enfin, le secteur privé étant très attendu au niveau de la création d'emplois, les dispositions en matière de réglementation du travail devront s'adapter aux exigences du nouvel environnement.

Graphique.18 : (Figure) Ranking des obstacles majeurs à l'environnement des affaires



310. Malgré les efforts importants engagés en Mauritanie pour lutter contre la corruption et améliorer le climat des affaires, des mesures restent nécessaires pour impulser les classements internationaux du pays par rapport aux indicateurs élaborés par Transparency international et Heritage - foundation, notamment dans les domaines législatif et réglementaire, de l'investissement, des impôts, des marchés publics, du marché du travail et de la bureaucratie.

311. Néanmoins, la Mauritanie a ratifié 42 conventions internationales relatives au travail, parmi lesquelles les huit fondamentales. Une dérogation est accordée pour les travailleurs étrangers. Les dispositions du nouveau code ont toutefois donné plus de flexibilité.
312. La levée des contraintes de développement du secteur privé est tributaire de deux conditions essentielles : (i) la libéralisation de l'activité économique qui réduit les obstacles à l'accès aux secteurs d'activité et la multiplication des entreprises à créer. Deux obstacles sont à signaler à ce niveau. Le premier, c'est la concurrence du secteur public qui laisse peu de place à l'initiative privée. Le deuxième est la persistance d'existences d'autorisations préalables (sous différentes formes). En général, la démarche la plus adaptée est celle du remplacement des autorisations préalables par l'obligation de conformité à des cahiers de charge, (ii) les centres techniques d'appui à l'entreprise. Plusieurs services de tests, de métrologie, de certification, de normes, de protection de la propriété industrielle (enregistrement de marques, information et diffusion de brevets, etc.) sont nécessaires si l'on veut s'orienter vers l'exportation et un palier supérieur de qualité.

Les atouts et obstacles du Secteur financier

313. Le système financier mauritanien est composé de 15 banques commerciales, 20 institutions de micro finance (IMF) agréées et d'autres non agréées, des services financiers de la poste, d'une institution bancaire à capitaux publics (CDD), 17 compagnies d'assurance, 2 régimes de prévoyance sociale, (CNSS, CNAM) et de 30 bureaux de change agréés. Le marché monétaire reste embryonnaire (marché des bons du Trésor et marché interbancaire). L'actif total du secteur est évalué en fin décembre 2015 à 756 milliards d'ouguiyas. En dépit de l'augmentation du nombre de banques au cours des dernières années, le taux de bancarisation demeure assez faible et se situerait à 10%.
314. Le système financier mauritanien présente suffisamment d'atouts liés à : (i) la bonne appropriation des exigences liées à la conduite de la politique monétaire, à l'encadrement des crédits, à la supervision bancaire et au développement des systèmes de paiement et (ii) l'acquisition de capacités institutionnelles et professionnelles en matière de gouvernance globale du secteur.
315. Par ailleurs, le secteur financier mauritanien fait face à des *contraintes* multiples liées à : (i) l'absence de coordination et de synergies entre les banques et les IMF, (ii) l'absence de marché financier qui permettrait de mobiliser des ressources longues pouvant être utilisées pour le financement des secteurs productifs et (iii) la faiblesse de la bancarisation et de l'inclusion financière, en comparaison avec les pays de la sous-région.
316. La concentration qui caractérisait le système bancaire a régressé à la suite de l'entrée sur le marché de nouvelles banques à capitaux étrangers, ce qui s'est traduit par une baisse significative des taux d'intérêt débiteurs dont le taux moyen pondéré a atteint 12,3% en 2015.
317. Les crédits non performants continuent à être importants, se situant à 20% en 2015 marquant un recul par rapport aux années passées. Les crédits à l'économie se sont établis à 485,7 milliards UM en 2015, en hausse de 9,6% par rapport à 2014. Les crédits à la consommation occupent une place de plus en plus importante (47%), ce qui justifie un suivi rapproché afin d'éviter les risques de surendettement des ménages et leurs conséquences sur la qualité du portefeuille des banques et l'insolvabilité des débiteurs.

318. Les banques sont relativement bien capitalisées, les fonds propres nets (FPN) se situant à 130 milliards UM en fin décembre 2015, dépassant le minimum légal (90 milliards UM). Les ratios de gestion prudentielle sont dans l'ensemble respectés, qu'il s'agisse du ratio de liquidité, de l'équilibre entre ressources stables et actifs immobilisés et de la couverture des risques. La rentabilité du système bancaire, mesurée par le ratio Résultat Net/FPN, est estimée à 5,4% en 2014, en recul de 6,8% par rapport à 2013. La rentabilité des banques demeure donc assez limitée, réduisant ainsi leurs possibilités d'évolution et de croissance et leur résilience face aux chocs exogènes.
319. L'activité de la micro-finance est encore assez limitée, malgré l'impact économique et social que peut avoir cette activité sur l'accès des populations à faible revenu aux services financiers de proximité. On compte 20 IMF agréées à fin 2015, dont quatre réseaux fédérant 111 caisses. Les IMF agréées sont essentiellement mutualistes (16 IMF mutualistes de catégorie A, 4 sociétés anonymes de catégorie B).
320. Le sous-secteur de la micro finance a été marqué par la cessation des activités en 2014 du réseau UNCACEM, spécialisé dans l'octroi de prêts aux agriculteurs et qui comptait pour l'essentiel des crédits de la filière, ce qui a donné au réseau CAPEC une position dominante. A la fin de 2015, les sociétaires des IMF sont au nombre de 272.274, ce qui représente 13% de la population adulte. L'encours global des crédits s'élève à 1,4 milliards UM (0,6% des crédits bancaires nets) et l'épargne collectée s'élève à 5,8 milliards UM (1,4% des ressources des banques). En dépit de l'importance de leur rôle en tant que vecteur de lutte contre la pauvreté et de fournisseur de services financiers de proximité dans les zones rurales et périurbaines, les IMF occupent encore une position marginale tant au niveau des crédits qu'à celui des dépôts où leurs parts de marché se situent à 0,6% et 1,4% respectivement.
321. Une Caisse de dépôts de développement (CDD) qui est un établissement de crédit à statut spécial, a été créé en 2011. Elle dispose de ressources publiques affectées par l'Etat et de lignes de crédit consentis par des partenaires au développement et destinés au financement des PME.
322. Par ailleurs, des obstacles en matière d'accès aux sources de financement demeurent récurrents. Le financement bancaire en Mauritanie demeure modéré, si bien que, tous secteurs confondus, les concours bancaires n'ont été en moyenne que de l'ordre de 25,2% du PIB durant la dernière période et demeurent faibles par rapport aux comparateurs régionaux.
323. La part des crédits à l'économie durant cette période demeure en effet en deçà du niveau moyen d'intermédiation bancaire observé dans des pays comparateurs et concurrents de la région MENA (62%)¹⁵. En effet, les crédits du secteur privé sont de 54% seulement entre 2011 et 2015. D'ailleurs, et en dépit du maintien du taux directeur inchangé par la BCM à son niveau de décembre 2009, la progression des crédits au secteur privé s'est ralentie et demeure largement dominée par les crédits aux particuliers au détriment des crédits aux secteurs productifs, avec une faible part des secteurs, primaire et secondaire, par rapport au secteur tertiaire. En plus, l'analyse de la ventilation par maturité de l'encours des crédits octroyés aux secteurs productifs dénote la quasi-prépondérance des crédits de court et moyen terme au détriment de ceux de long terme.

¹⁵ cf. BankScopeDatabase et Datastream

Tableau .19 : Financement bancaire (en Millions UM)

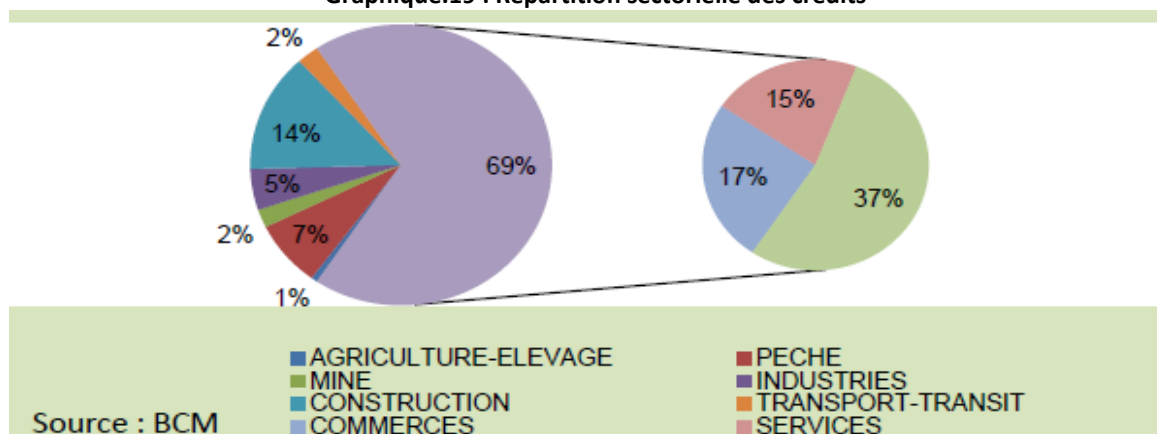
	2011	2012	2013	2014	2015
Crédits au secteur privé (*)	315 551	358 537	398 404	442 977	485 746
PIB nominal au prix du marché	1 452 353	1 551 695	1 695 792	1 654 941	1 578 550
%	21,73%	23,11%	23,49%	26,77%	30,77%

Source : Banque Centrale de Mauritanie

(*) Concours bancaires consentis aux secteurs productifs à court et moyen terme nets des autres concours à l'économie.

(**) Millions UM

Graphique.19 : Répartition sectorielle des crédits



324. En raison des courtes échéances des sources de financement, le crédit au secteur privé est essentiellement à court terme. Les prêts aux petites et moyennes entreprises (PME) sont limités par les obligations de garantie. En outre, la capacité des banques à jouer un rôle décisif dans le soutien au développement du secteur privé est compromise par les prêts non productifs. Pour pallier en partie les déficiences du système bancaire, les autorités ont créé en 2011 une Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) dont l'objectif est de mobiliser les ressources pour financer les investissements à long terme. Créée par la loi 27-2011 du 17 mars 2011 avec une dotation en capital de l'Etat de 5 milliards UM, elle reçoit les dépôts réglementés et les consignations judiciaires ainsi que des lignes de crédit des bailleurs de fonds, et octroie des prêts à long terme aux collectivités locales et PME en partenariat avec le secteur financier national.

La compétitivité de l'économie :

325. L'évolution des exportations de la Mauritanie est marquée par un repositionnement géographique de plus en plus confirmé. Il y a une nette régression de la part des pays à hauts revenus dans les destinations des exportations de la Mauritanie. Les produits de la Mauritanie se destinent de plus en plus aux marchés des pays à faibles et moyens revenus de la sous-région et du reste du monde. Pour les importations, l'évolution suit aussi une tendance à la baisse de la part des pays à hauts revenus dans les importations de la Mauritanie. Mais les pays de la sous-région en bénéficient moins que pour les exportations.
326. De façon plus générale, les exportations de la Mauritanie sont concentrées sur quelques produits seulement. On décompte environ 1250 groupes de produits (nomenclature CTIC à 4 chiffres) échangés régulièrement dans le monde. La Mauritanie a seulement environ 250 groupes de produits exportés (même nomenclature) dont seulement une trentaine qui font l'objet d'exportations régulières.
327. Une matrice de positionnement en termes d'avantages comparatifs révélés (ACR), en se basant sur les informations de Trademap, montre que la Mauritanie (chiffres de 2014) exporte une douzaine de produits à ACR supérieur à l'unité. Trois groupes de produits sont parmi les produits à forte part dans le commerce mondial. Il s'agit de produits liés aux ressources naturelles mais aussi de produits transformés liés à la pêche et l'agro-alimentaire. Etendre plus la présence des produits mauritaniens sur le marché international nécessite des progrès en matière de compétitivité, en particulier au niveau des qualifications, et dans le domaine du climat des affaires.

Tableau. 20 : Evolution comparée des parts de l'emploi et de la valeur ajoutée par grand secteur d'activité

Indicateurs	1994	2001	2004	2011	2014
Exportations aux pays à hauts revenus en % des exportations totales	83,4	72,7	71,7	38,2	37,4
Exportations aux pays à faibles et moyens revenus de la sous-région en % des exportations totales	6,4	19,9	15,9	13,5	14,2
Exportations aux pays à faibles et moyens revenus hors de la sous-région en % des exportations totales	1,4	6,1	10,9	47,4	46,9
Importations des pays à hauts revenus en % des importations totales	66,7	63,9	61,9	55,1	46,1
Importations des pays à faibles et moyens revenus de la sous-région en % des importations totales	2,1	6,1	4,1	4,3	2,8
Importations des pays à faibles et moyens revenus hors de la sous-région en % des importations totales	18,3	21,1	23,8	32,5	42,6
Taux d'ouverture de l'économie	58,7	63,3	74,3	101,0	84,2

Source : WDI Banque Mondiale 2016

328. Globalement, les traitements des données du commerce extérieur permettent de faire les constats suivants : (i) la structure du commerce extérieur correspond à celui d'une économie encore attachée au secteur primaire ; (ii) le taux d'ouverture relativement élevé, est redevable, du point de vue des exportations, à quelques produits clés en relation avec l'agriculture (pêche) et les minerais. La Mauritanie est quasi absente du commerce mondial industriel et peu présente dans le domaine des services ; (iii) les taux de spécialisation du commerce (exportations) de la Mauritanie (part dans les exportations mauritaniennes/part du même produit dans le commerce mondial) confirment le faible développement d'avantages comparatifs dans les domaines industriels ou des services. Au contraire son avantage comparatif est ancré dans les activités en ressources naturelles, ce qui est à prendre en compte pour le schéma de croissance future, étant donné les conditions climatiques difficiles de la Mauritanie et la disponibilité de la main d'œuvre, (iv) les exportations touristiques n'apparaissent pas de façon directe dans les statistiques (elles font partie de la rubrique voyages), mais l'on peut considérer que c'est là l'une des opportunités d'exportation à suivre.
329. En dépit des efforts réalisés dans les investissements en infrastructures ayant des effets positifs sur la productivité globale des facteurs, la rentabilité des activités productives demeure affectée par le coût relativement élevé des intrants qui rentrent dans le processus de production (eau, électricité, téléphone, transports, produits importés, etc.) ainsi que la disponibilité des financements et leurs coûts. Ces différents facteurs entravent la compétitivité de l'économie mauritanienne et l'attractivité des capitaux extérieurs.

La zone franche de Nouadhibou :

330. Créée par la loi 2013-001 du 02 janvier 2013, elle a pour objectif d'attirer l'investissement, d'encourager le développement du secteur privé, de développer les infrastructures sur le territoire franc de la région de Nouadhibou, d'y promouvoir le développement et de créer de nouveaux emplois. Ces différents axes stratégiques ont été fixés pour impulser ainsi le développement économique et social de la Mauritanie dans son ensemble. Jusqu'ici (2015), elle a contribué à l'économie à travers la création de 5291 emplois, un niveau d'investissement se chiffrant à 142 616 600 840 MRO, 86 agréments, 138 créations entreprises et 26 enregistrements. Mais l'expérience est trop récente pour tirer des conclusions pertinentes.

2.5. FINANCES PUBLIQUES, POLITIQUE MONÉTAIRE ET ÉQUILIBRES EXTÉRIEURS

Politique et équilibres budgétaires

331. Au cours de ces dernières années, le maintien de la viabilité budgétaire a été une priorité majeure des pouvoirs publics. La politique budgétaire suivie a mis l'accent sur la constitution d'espace budgétaire à travers l'optimisation des ressources budgétaires, notamment les ressources domestiques, et la rationalisation des dépenses publiques. Les actions conduites au niveau des recettes ont porté sur l'élargissement de l'assiette et l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales, la réforme du système de taxation de certains produits et l'introduction de nouveaux droits et taxes ainsi que la mobilisation d'appuis budgétaires.
332. Au niveau des dépenses publiques, les efforts se sont focalisés sur la maîtrise des charges de fonctionnement, une meilleure maîtrise du budget de transferts et de subventions (amélioration du ciblage et réformes des établissements publics) et une augmentation des dépenses d'investissements et leur orientation vers des projets structurants de soutien à la croissance et à la lutte contre la pauvreté. Grâce à ces actions, la situation des finances publiques s'est améliorée. Le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB hors pétrole et hors dons a enregistré un excédent de 2,8 % du PIB en 2013 ; le déficit est de 3.1% en moyenne sur la période 2012-2015. Pour l'année 2016, l'objectif est de ramener le déficit budgétaire global (hors dons) à 2,5% du PIB. Il est de 1,6% du PIB (dons compris).
333. Les réalisations budgétaires en 2015 avaient permis aux recettes de l'Etat hors dons et pétrole, d'enregistrer un niveau de près de 419 Milliards d'UM contre plus de 390 Milliards d'UM en 2013, 182 milliards en 2008, 121 milliards en 2005 et 53 milliards en 2000. Cette situation, marquée par un dédoublement des recettes en 6 ans (entre 2008 et 2015) a résulté des efforts de mobilisation de ressources, traduits par l'élargissement de l'assiette et surtout par l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales.
334. L'évolution des dépenses entre 2000, 2008 et 2015 montre une évolution au cours de la période 2009-2015 marquée par : (i) la maîtrise des charges de fonctionnement ;(ii) la progression constante de dépenses d'investissement et (iii) le maintien des subventions des produits alimentaires au profit des populations vulnérables. Ces dépenses publiques s'étaient établies à près de 513 Milliards d'UM en 2015, contre 260,8 milliards en 2008 et seulement 79,3 milliards d'UM en 2000, traduisant ainsi une amélioration substantielle de la marge de manœuvre de l'Etat.

335. En termes d'allocations budgétaires, il apparaît que les dépenses publiques sont de plus en plus orientées sur les charges d'investissement et de transferts, dans l'optique de l'amélioration des conditions de vie des populations. En pourcentage des dépenses publiques, ces deux composantes de dépenses ont respectivement représenté en 2015 42,8% et 23,3% contre 21,3% et 16,4% en 2008 et 27,7% et 8,9% en 2000. Cette nouvelle orientation budgétaire est permise par la rationalisation des dépenses en biens et services, en vue de la limitation du train de vie de l'Etat. Les charges courantes en biens et services, qui représentaient 23,6% des dépenses publiques en 2000 et 20,3% en 2008, ne représentent plus que 12,1% en 2015. S'agissant des charges salariales, elles se sont établies à 119,4 milliards d'UM en 2015 contre 71,1 milliards d'UM en 2008 et 11,8 milliards d'UM en 2000.
336. Le déficit global (dons et pétrole compris) s'est relativement amélioré pour se situer à 3,7% du PIB non extractif contre 7,9% en 2008 et 5,6% en 2000. Hors dons et pétrole, ce déficit se situe en 2015 à 6,6% contre 11,1% en 2008 et 8,3% en 2000.
337. Le financement du déficit budgétaire en 2000 se faisait quasi exclusivement à travers le recours au découvert statutaire à la Banque Centrale de Mauritanie plafonné à 9 % des recettes courantes (fiscales) de l'année précédente. Le recours aux bons du Trésor se faisait de manière sporadique hors du cadre d'un marché monétaire réglementé sans respecter le plafond statutaire. La mise en place en 2005 d'un marché monétaire réglementé a permis de mettre fin à cette situation. C'est ainsi qu'en 2008 et malgré la crise, le Trésor n'a pas eu de grandes difficultés de financement aussi bien sur le marché monétaire actif que grâce aux disponibilités du Fonds National des Hydrocarbures. La situation en 2015 marquée par le début de la chute des prix du fer et du pétrole a été maîtrisée grâce à une mobilisation forte de ressources domestiques hors industries extractives et compte tenu de l'existence d'un marché monétaire régulier, bien que celui-ci ait commencé en faveur de la crise à montrer certains signes de faiblesse. Le tableau ci-dessous récapitule les indicateurs de base.

Tableau 21 : Evolution des indicateurs

Indicateurs	2001	2008	2015
Taux de croissance économique	2,9	5,2	1,9
PIB par tête en dollars US courants	437	532	1282
Incidence de la pauvreté	51%	42%	31%
Recettes budgétaires globales (hors dons, milliards MRO)	51,801	202,7	460,20
Dépenses budgétaires totales (milliards MRO)	65,253	261,8	513,7
Solde budgétaire hors pétrole (milliards MRO)	-14,4	-42	-53,5
Solde budgétaire hors pétrole (en % du PIB)	-10,3	-15,2	-5,6
Solde de la balance des transactions courantes (en % du PIB)	-10,9%	-15,7%	-15,8%
Réserves officielles brutes en mois d'importations	0,9	2,2	5,1
Dette du secteur public (% du PIB)	292%	80,7	93,3
indice des prix à la consommation, Inflation (fin de période)	7,7	10,4	5
Taux moyen de change MRO/USD	255	241,5	355

338. La politique macro-économique et macro-financière de la Mauritanie est considérée par ses principaux partenaires comme étant conforme aux normes en la matière. Le solde global (hors dons) atteignait -4,9% du PIB en 2015 et est resté quasi similaire au cours des cinq dernières années. La situation budgétaire a sensiblement évolué depuis 2006 et le fort accroissement des recettes liées aux industries extractives, s'est poursuivi, grâce à la hausse des prix du fer et au développement de la production de cuivre et d'or. Depuis cet avènement, les recettes liées aux industries extractives représentent environ 30,6% des recettes budgétaires. Ces dernières années, la Mauritanie a enregistré une augmentation rapide et significative du recouvrement des recettes fiscales. En effet, le ratio des recettes fiscales (à l'exclusion de celles qui proviennent des ressources naturelles) au PIB s'est amélioré de plus de 50% depuis 2010 pour atteindre environ 22% du PIB en 2013. L'impôt sur le revenu des sociétés a doublé pour atteindre 4% du PIB. Les recettes fiscales (hors industries extractives) ont également fortement augmenté pour atteindre plus de 15% du PIB depuis 2013, notamment grâce à l'évolution des impôts sur les salaires, de la TVA et de l'impôt sur les sociétés. L'espace fiscal supplémentaire et les recettes liées aux industries extractives ont conduit à un développement sensible des dépenses d'investissement public, qui sont passées de 6,7% du PIB en 2006 pour atteindre 12,9% du PIB en 2014. La volatilité des recettes liées aux industries extractives a des incidences sur le budget et le fragilise, dès lors que les prix mondiaux chutent et que la conjoncture ralentit chez des clients importants, ce qui est le cas en 2014. La dépendance des dépenses publiques à l'égard des industries extractives influence le processus de développement. En effet, pour faire face à la baisse de cette rubrique des recettes de l'Etat, des mesures de rationalisation budgétaire ont été mises en œuvre.
339. Selon le rapport des services du FMI sur les consultations au titre de l'article IV, l'encours de la dette extérieure en 2014 s'est établi à 3.398 millions USD, soit 74 % du PIB.
340. A l'état actuel le contrôle se limite à la régularité conformément à la logique du budget des moyens sans tenir compte des performances. Toutefois, le système comptable et le reporting financier sont, en cours d'amélioration par : (i) le suivi de l'exécution des crédits alloués aux structures en charge des services de base, (ii) la production des lois de règlement ; et (iii) le recensement et l'encadrement des régies d'avance.
341. Les contrôles, la surveillance et la vérification sont en cours d'être renforcés par : (i) les contrôles permanents (l'inspection générale d'état, l'inspection générale des Finances) en plus des contrôles de la Cour des comptes améliorant la transparence de la commande publique ; et (ii) la mise en place d'un audit interne et par l'instauration des normes et des manuels de procédures.
342. La réforme des finances publiques visant le rétablissement des grands équilibres macroéconomiques et la mise en place d'une budgétisation efficace et crédible basée sur les politiques publiques s'est traduite par: (i) la validation dans le cadre de l'instauration de la budgétisation par programme d'une note conceptuelle sur l'introduction du Budget-Programme et l'organisation d'une formation des formateurs sur la confection des budgets programmes; (ii) la budgétisation pluriannuelle avec l'élaboration de CBMT pour la période 2015-2017 et pour 2016-2020; (iii) la mise en place du cadre législatif et réglementaire à travers l'élaboration d'un projet de loi organique des lois des Finances; et (iv) le renforcement de l'exhaustivité et la transparence du budget de l'Etat à travers l'amélioration de la classification et du contenu du budget, le suivi et l'amélioration de la gestion des entreprises et établissements publics, la publication des informations budgétaires et communication sur l'amélioration de la qualité de la comptabilité, de l'information et des rapports financiers, la modernisation des administrations douanières afin de garantir un dédouanement fiable par l'automatisation et l'amélioration des procédures et la mise en œuvre d'un dispositif complet et cohérent de contrôle.

343. En matière de politique fiscale, l'accent a été mis sur: (i) la simplification du régime d'imposition (simplification des procédures et réduction des tarifs); (ii) le renforcement des capacités de l'administration fiscale notamment en matière d'analyse, d'audit/vérification et de recouvrement des impôts; (iii) l'élargissement de l'assiette fiscale; (iv) le renforcement des droits, garanties et recours offerts aux contribuables; (v) l'institutionnalisation d'un cadre réglementaire et fiscal favorable au développement du secteur de la petite et moyenne entreprise, la mise en place d'un seuil transparent permettant de distinguer les petites entreprises des micro entreprises ; (v) la simplification des procédures de démarrage des entreprises. La fiscalité a été aussi améliorée par la création au sein de la Direction Générale des impôts de la Direction des grandes entreprises chargée de la fiscalité des grandes entreprises, la mise en place d'un système d'information intégré pour la direction générale des impôts en vue d'améliorer significativement la gestion des contribuables, de l'assiette fiscale, de la liquidation et du recouvrement en renforçant la fiabilité des informations ainsi que le contrôle fiscal. D'autres réformes pour assainir le système fiscal ont consisté à la suppression de l'IGR en 2013, considéré comme double imposition, et au relèvement du seuil du forfait d'imposition de 6 millions à 30 millions. Enfin, le manque à gagner par le Trésor du fait des exonérations fiscales a fait l'objet d'évaluations.
344. Malgré les réformes précitées, des contraintes à une meilleure gestion des finances publiques subsistent dont : (i) la faiblesse de l'assiette fiscale et des capacités de mobilisation des recettes ; (ii) les difficultés de maîtrise des dépenses courantes (masse salariale, subventions et transferts aux entités du secteur public) ; (iii) les insuffisances en matière d'efficacité des dépenses d'investissement en adéquation aux priorités du plan de développement ; (iv) le risque de surendettement et (v) la forte dépendance du budget par rapport aux ressources extractives.

Politique monétaire et équilibres extérieurs

345. Avec la poursuite de politiques de stabilisation macroéconomiques et de réformes structurelles soutenues par le FMI et la Banque mondiale, le cadre opérationnel de la politique monétaire, basé sur l'objectif de la stabilité des prix, a connu une profonde réforme avec la promulgation et l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance portant statut de la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), qui consacre l'indépendance de l'institut d'émission, précise le mandat de son gouverneur, fixe ses objectifs, crée un conseil de politique monétaire et clarifie les relations de la banque centrale avec le ministère en charge des finances. Les instruments du marché monétaire ont été aussi modernisés avec l'introduction des bons BCM, les certificats de dépôt, les billets de trésorerie et l'élargissement du marché monétaire à l'ensemble des agents économiques.
346. Des actions en profondeur ont été implémentées dans la gestion des positions de surliquidité structurelle des banques afin (i) d'adapter la masse monétaire au taux de croissance nominal, (ii) améliorer l'efficacité du taux d'intérêt en tant qu'instrument de politique monétaire et en tant que principal canal de transmission au secteur réel, et (iii) limiter les effets de transmission des facteurs monétaires à l'inflation.

347. La politique monétaire est restée dans l'ensemble axée sur la maîtrise de l'inflation et sur le renforcement des capacités de résilience du système financier par la recapitalisation des banques. Dans le contexte d'une inflation maîtrisée, la BCM s'est appuyée sur les instruments indirects de la politique monétaire (interventions de change et bons du Trésor) pour réduire la liquidité, tout en gardant son taux directeur et ses obligations de réserve inchangés depuis 2009. En effet, l'inflation mesurée par la variation de l'indice harmonisé des prix à la consommation s'est établie à 0,5% en moyenne annuelle et à (-2,8%) en glissement annuel contre respectivement 3,5% et 4,7% en 2014. L'évolution de l'inflation s'explique par la conjugaison de plusieurs facteurs notamment une baisse des prix à l'importation des produits alimentaires, le soutien des prix de certaines denrées de première nécessité en faveur des populations pauvres dans le cadre de la poursuite du programme EMEL, l'amélioration de la production du secteur agro-pastoral ainsi que la poursuite d'une politique monétaire prudente.
348. En rapport avec la réglementation des changes, la BCM a aboli depuis décembre 2009 les restrictions aux transactions courantes et rétabli le système d'adjudications, assurant ainsi une meilleure stabilité du cours de change de l'ouguiya contre le dollar américain. Le taux de change nominal par rapport au dollar s'est légèrement déprécié de 2% depuis la fin de 2012, mais s'est apprécié en termes réels sur une base cumulée d'environ 12% depuis 2013, en raison du différentiel d'inflation entre la Mauritanie et ses partenaires commerciaux. Dans ce cadre, une plus grande flexibilité du taux de change est à rechercher, non seulement pour amortir les chocs extérieurs, mais aussi afin d'assurer l'équilibre du marché des changes et lutter contre le marché parallèle.
349. Néanmoins, en dépit d'une bonne capitalisation relative des banques eu égard aux niveaux et règles de Bâle, le secteur bancaire en Mauritanie demeure confronté aux exigences en matière de provisionnement adéquat des créances compromises, ainsi que du respect des exigences réglementaires, de supervision, de contrôle et de gestion des risques. En outre, la faible rentabilité est associée à certains retards en termes d'indicateurs de solidité financière.

Tableau 22. : Indicateurs de solidité financière (2010-2013)

	2010	2011	2012	2013
Prêts non performants – PNP (en % des engagements bruts)	45,3	39,2	25,7	20,4
Provisions/PNP (en %)	30,0	31,2	53,1	52,9
Ratio de fonds propres				
Fonds propres/ total actifs	16,7	18,5	17,5	18,7
Adéquation du capital	34,0	35,2	29,2	32,4
Rentabilité et liquidité				
ROA (Return On Assets)	0,4	1,2	1,4	2,0
ROE (Return On Equity)	2,7	6,0	8,4	8,7

Source : Banque Centrale de Mauritanie et FMI (2016)

350. Dans le même temps, relativement aux comparateurs régionaux et émergents, le système bancaire accuse aussi une plus faible concentration moyenne du crédit bancaire, mesurée par le ratio des expositions majeures au total des capitaux propres, ce qui signifie une plus faible diversification relative du risque. En effet, la part des actifs détenus par les trois banques les plus importantes a représenté en moyenne 48,1% entre 2010 et 2013, pour une contribution moyenne des crédits bancaires au secteur privé de seulement 23,2%.

III. LA GOUVERNANCE ET LES INSTITUTIONS, LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

3.1. ETAT DE DROIT, DROITS HUMAINS ET JUSTICE

351. Ces dernières années, des efforts méritoires ont été fournis en matière d'Etat de droit, droits humains et justice, ce qui a induit des avancées importantes dans ce domaine. Cependant, les efforts doivent être poursuivis pour consolider les acquis et franchir de nouveaux paliers en matière de renforcement des institutions et de justice sociale.
352. Parmi ces avancées, il y a lieu particulièrement de souligner (i) l'instauration d'une tradition de dialogue politique régulière entre l'opposition et la majorité (entre 2010 et 2015 plusieurs dialogues politiques ont été organisés) dont le dernier en date, le dialogue national inclusif, vient d'être clôturé en octobre 2016 ; (ii) l'organisation des élections ouvertes à tous les acteurs politiques, sous la supervision d'une structure indépendante dont les membres sont désignés d'une manière consensuelle ; et (iii) la mise en place du conseil de l'institution de l'opposition démocratique.
353. En dépit de la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu (structures sociales, analphabétisme, extrême pauvreté, déficit de citoyenneté), cette analyse met l'accent sur deux points : l'application des principes de l'Etat de droit et la Gouvernance judiciaire.
354. Parmi les indicateurs qui ont connu des progrès au cours de la période 2001-2015, on peut noter que (i) la proportion de femmes dans le parlement est passée de 4% en 2004 à 21,7% en 2014 ; (ii) la proportion de conseillères municipales a évolué à 35% (contre 13 % en 2000). On note en outre une plus grande liberté de la presse. La Mauritanie conserve sa première place en 2016 au niveau des pays arabes, dans le domaine de la liberté de la presse. Elle est 48^{ème} en 2015 sur le classement de 'Reporters sans frontières'.
355. D'autres indicateurs n'ont pas enregistré la même évolution comme le nombre de lois d'initiative parlementaire.
356. L'analyse qui suit dresse la situation de l'application de l'Etat de droit, sous divers angles, dont on peut citer :

Le respect des droits humains

357. L'adhésion aux normes internationales des droits de l'homme s'est traduite par la ratification de toutes les conventions et pactes internationaux relatifs aux Droits de l'homme qui font l'objet de contrôle au niveau international: (i) Le pacte international relatif aux droits civils et politiques, ratifié en 1999 et le pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié également en 1999 ; (ii) la convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée en 1990 ; (iii) la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ratifiée en 1988, la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, ratifiée en 2004 ; (iv) la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 2000 ; (v) la convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, ratifiée en 2003 ; (vi) la convention sur la protection des droits des personnes handicapées, ratifiée en 2010 ; (vii) L'OPCAT, le Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ratifié en 2012 et (viii) la convention sur la protection des droits de toutes les personnes contre les disparitions forcées, ratifiée en 2012.

358. En acceptant d'être Etat partie, le Gouvernement entend engager un dialogue constructif avec tous les organes des traités de l'ONU et le sous-comité pour la prévention de la torture. Un Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNPT), conforme aux normes standards vient d'être mis en place.
359. La Mauritanie a présenté des rapports au nom de l'Examen Périodique Universel (EPU) (Novembre 2010 et Novembre 2015) , de la Convention Contre la Torture (CCT) (mai 2013), du Pacte international relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIESC) (novembre 2012) et du Pacte international relatif aux Droits Civils et Politiques (PIP) (octobre 2013) et de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (2014).
360. Le cadre institutionnel et juridique a été renforcé par : (i) la création du Haut Conseil de la Fatwa et des recours gracieux (2012) ; (ii) la révision constitutionnelle de 2012, qui a permis d'ériger l'esclavage et la torture en crimes contre l'humanité et reconnaître la diversité linguistique et culturelle du pays ; (iii) la création de l'Agence Nationale TADAMOUN pour l'Eradication des Séquelles de l'Esclavage, à l'Insertion et à la Lutte Contre la Pauvreté, en 2013 ; (iv) la création d'une Cour spéciale pour connaître des crimes d'esclavage (2013) ; (v) la mise en place d'une Commission d'apurement du passif humanitaire, chargée d'exécuter l'accord cadre de règlement, signé entre l'Etat et les ayants droits des victimes. Dans ce cadre, toutes les familles des victimes ont été recensées et indemnisées ; (vi) l'organisation du retour de 24.536 rapatriés mauritaniens du Sénégal et leur réinsertion dans la vie nationale ; (vii) le règlement consensuel de la question des fonctionnaires et agents contractuels de l'Etat, victimes des événements de 1989 ; (viii) la mise en œuvre du Programme de Prévention des Conflits et de Renforcement de la Cohésion Sociale au profit des zones pauvres dans l'Affolé (Wilayas du Hodh El Gharbi et dans le Hodh Chergui) et des rapatriés du Sénégal (Trarza et Brakna) ; (ix) le renforcement des échanges avec les procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme, et (ix) la mise en œuvre de la feuille de route pour la lutte contre les séquelles de l'esclavage .
361. Il existe, néanmoins, des aspects où les efforts d'application du contenu de l'arsenal juridique (traités et conventions) ont des progrès à faire. Ceci s'explique en partie par la faiblesse des ressources humaines et matérielles.

Les libertés publiques (ODD 16, cible 16.10) :

362. La Mauritanie conserve en 2016 le meilleur classement en matière de liberté d'expression dans le monde arabe (Reporters sans frontières). Les statistiques 2014/2015 de la DGAPLP révèlent les données suivantes : 98 partis politiques reconnus ; 28 demandes de reconnaissance de partis politiques ; 8695 ONG nationales ; 55 ONG internationales. Le domaine de la Communication et de la liberté de presse a connu des évolutions importantes visant la consolidation de la libéralisation de la presse et de l'audiovisuel à travers : (i) la libéralisation complète de l'espace audiovisuel depuis 2010 (il existe actuellement un large éventail de choix : télévisions et radios privés, (ii) la subvention de la presse indépendante et la révision à la baisse de couts de diffusion, (iii) la redynamisation du travail des associations de presse, (iv) l'organisation d'ateliers de formation des journalistes en matière de Droits de l'Homme et de lutte contre l'esclavage, (v) l'élaboration de la stratégie nationale de communication pour le développement, et (iv) la suppression du délit de presse (dépénalisation de critique de journalistes), et, bien sûr, la création de la HAPA. C'est pourquoi, il n'y a, aujourd'hui, aucun journaliste prisonnier pour son opinion et aucun média censuré.

L'accès à l'Etat Civil (ODD 16, cible 16.9) :

363. La mise en place d'un état civil efficace avait été identifiée par l'Etat comme une condition indispensable pour la mise en place des bases d'un Etat de droit et comme outil stratégique pour garantir la sécurité du pays dans le court, le moyen et le long terme.
364. Aussi, depuis 2009, la Mauritanie a opté pour la mise en place d'un système biométrique dans le cadre de la sécurisation des documents d'état civil. L'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS) a été créée par le décret N° 2010/150 du 06 juillet 2010. Les statistiques suivantes présentent le nombre de titres produits jusqu'en juin 2016. Le nombre de Centres d'Accueil des Citoyens (CAC) est de 233 dont : 216 au niveau des circonscriptions administratives ; 05 au niveau des forces armées et de sécurité ; 08 à l'étranger et 04 destinés aux étrangers. En outre, le système de délivrance de visas « Mauritanie OUBOUR » est installé dans 17 points dont 10 au niveau national et 7 à l'étranger.
365. A la date du 25 avril 2016, les principales statistiques d'état civil fournies par l'ANRPTS se présentent comme suit :

Enrôlement : 3 137 266 ; Carte d'identité : 1 942 740 ; Passeport normal : 173 416 ; Passeport VIP 5 856 ; Passeport Service : 6 290 ; Passeport diplomatique : 3 081 ; Visas délivrés : 68 726 ; Carte résidents 128 291

Parmi les 3 137 266 personnes enrôlées, 1 942 740 possèdent une carte nationale d'identité (62%) et 188 643 disposent d'un passeport (6%). En outre, 128 291 étrangers disposent de cartes de résidents.

On note toutefois que : (i) l'enrôlement n'a concerné (en juin 2016) qu'environ entre 82 et 87% de la population estimée en 2015 (entre 3,6 et 3,8 millions d'habitants) et (ii) l'enrôlement des enfants de moins de 5 ans qui, pour diverses raisons, n'ont pas d'acte de naissance constitue un problème pour lequel une solution devra être trouvée. En effet, selon les chiffres de l'enquête MICS4-2011, 41% des enfants de moins de cinq ans sont sans état civil (naissance non enregistrée)¹⁶.

366. Malgré le taux de couverture relativement élevé (plus de 85%), des améliorations restent à faire pour ce qui est de la mise à jour régulière de l'état civil et l'accès de la population à ses services, notamment, pour les enfants en âge scolaire, celles qui sont les plus fragiles et résidentes dans des zones reculées, restent un défi à relever. En effet, selon les données de l'enquête MICS 2015, « deux tiers des enfants actuellement âgés de moins de cinq ans ont été enregistrés à l'état civil en Mauritanie. Il n'y a pas de différence entre garçons et filles dans l'enregistrement des naissances. L'écart est important entre le milieu urbain (81% d'enregistrés) et le milieu rural (54% d'enregistrés) et entre les enfants des ménages les plus pauvres (40%) et ceux des ménages les plus riches (85%). Entre wilayas, le taux d'enregistrement va de 44% au Guidimagha à 90% à Nouakchott.»

¹⁶ Il convient néanmoins de noter que ce déficit d'enrôlement est en partie imputable aux parents qui n'entreprennent pas les démarches nécessaires pour l'enregistrement de leurs enfants auprès des centres d'état civil qui existent au niveau de toutes les circonscriptions administratives

367. Plusieurs mécanismes internationaux des droits de l'homme ont également formulé des recommandations précises à l'égard de la Mauritanie en application de ses engagements au titre des droits de l'homme. Le Comité des droits de l'enfant a notamment recommandé de : « renforcer et étoffer les mesures prises, en particulier sous l'angle de la sensibilisation, pour que tous les enfants nés sur le territoire national soient inscrits à l'état civil ».

Consolidation de l'unité nationale et protection sociale

368. Des progrès ont été indéniablement réalisés pour panser certaines blessures du passé à travers : (i) l'adoption de textes pour lutter contre l'esclavage et ses séquelles ; (ii) l'indemnisation des victimes du passif humanitaire et (iii) les activités de l'agence TADAMOUN.

369. En outre, l'adoption en 2014 de la stratégie nationale de protection sociale (SNPS) pose les jalons d'une vision à long terme et une feuille de route pour la création d'un système de protection sociale intégrée¹⁷ dont le programme national des transferts sociaux constituera, à terme, l'un des principaux éléments d'opérationnalisation. Une Direction du Registre social a été créée au sein du Ministère de l'Economie et des Finances et un registre social est en cours d'élaboration. Il servira à priori comme base non seulement au ciblage du programme TEKAVOUL, mais aussi comme base à d'autres interventions de protection sociale et aux futurs MIS (management information system) de ces programmes respectifs logés dans différentes institutions du Gouvernement. Le registre social préconisé est un important outil de gestion et de coordination qui aura un impact remarquable sur l'efficacité et l'efficacé des interventions en matière de protection sociale.

370. L'ancrage institutionnel de la SNPS maintient le comité de pilotage mis en place pour l'élaboration de la stratégie. L'étude préconisée par la Stratégie n'a pas encore été réalisée, mais un arrêté de janvier 2014 a mis en place un comité de pilotage, un comité technique et une cellule de protection sociale. Ce dispositif gagne à être revu et redynamisé à la lumière des derniers aménagements institutionnels.

371. Il convient néanmoins de noter que la protection sociale, telle que définie dans la SNPS, est très ambitieuse et ne se limite pas au programme TEKAVOUL, qui est un des mécanismes d'opérationnalisation de la stratégie. Elle converge avec les ODD, en particulier l'objectif 1.3, qui vise la mise en place de systèmes de protection sociale, y compris des socles de protection sociale. Ceux-ci incluent des garanties minimales pour la couverture sanitaire ainsi que la sécurité de revenu pour les enfants, les personnes âgées ainsi que celles qui ne peuvent pas travailler en raison des faits de chômage, maladie, maternité ou handicap.

372. Dans le cadre de la question foncière l'Etat vient d'engager une réflexion élargie à tous les acteurs pour la réforme de la législation. Cette réflexion est d'autant plus importante qu'elle concerne des aspects économiques, la tradition, la culture et les séquelles de l'esclavage. A ce sujet, la recommandation n°7 de la feuille de route pour l'éradication des formes contemporaines et des séquelles de l'esclavage incite à : « créer les conditions favorables à l'égal accès à la propriété foncière ».

¹⁷ Il convient néanmoins de noter que ce déficit d'enrôlement est en partie imputable aux parents qui n'entreprennent pas les démarches nécessaires pour l'enregistrement de leurs enfants auprès des centres d'état civil qui existent au niveau de toutes les circonscriptions administratives.

La Société civile et le contrôle citoyen de l'action publique

373. Sur la base d'informations officielles (2005), il existe plus de 800 ONG, 5.500 coopératives, 403 organes de presse indépendants et quatre centrales syndicales. Depuis, leur nombre a fortement augmenté, de nombreux nouveaux récépissés ayant été délivrés après cette période, mais aucune donnée exacte n'est encore disponible. Un répertoire est en train d'être finalisé par la DRSC. *On peut toutefois constater que la Mauritanie concentre principalement des Organisations de 1^{er} niveau (organisations locales telles que des coopératives, des associations de femmes et de jeunes) et des Organisations de 2^{ème} niveau (ONG formellement constituées).*
374. Les efforts entrepris au niveau des médias et des organisations non gouvernementales en vue de favoriser un réel contrôle citoyen à tous les échelons de la vie publique ont porté sur : (i) la réalisation d'une cartographie et d'un répertoire de la société civile (SC) ; (ii) la mise en place, en cours, d'un corps national des volontaires ; (iii) la revue et la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion de la SC ; (iv) la mise en place de cadres de concertation (autorités, SC, PTF) ; (v) le lancement d'un programme de renforcement des capacités des OSC ; (vi) l'élaboration d'un projet de loi relatif aux associations et réseaux de la société civile ; (vii) l'appui de la société civile dans la bonne gouvernance ; (viii) l'implication effective de la société civile et des populations dans l'identification, l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques publiques et de la gouvernance en particulier et (ix) l'adhésion de la Mauritanie au Partenariat Mondial pour la Responsabilité Sociale (GPSA).
375. Il y a lieu de souligner à ce niveau les efforts consentis ces dernières années pour une plus grande implication des OSC. Celles-ci ont été présentes à toutes les étapes du processus d'élaboration de la SCAPP. Néanmoins, des améliorations restent nécessaires en matière de Contrôle citoyen de l'action publique, d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et programmes de développement. Mais, les OSC pour pouvoir pleinement jouer leur rôle devront se renforcer au niveau de leurs capacités et œuvrer pour une meilleure restructuration. Il est vrai que le grand nombre d'OSC dont certaines manquent d'expérience et de savoir-faire, crée une situation peu propice à la synergie des efforts et à la crédibilité.
376. Concernant la liberté d'association, le Comité des droits de l'homme a recommandé : « L'État partie devrait adopter une nouvelle loi régissant l'exercice de la liberté d'association conforme aux normes internationales et offrant la protection requise aux défenseurs des droits de l'homme. L'État partie devrait, en outre, prendre des mesures concrètes pour assurer la protection des membres des organisations non gouvernementales contre les représailles, ainsi que la protection des manifestations pacifiques organisées sur son territoire et, en cas de violations, mener des enquêtes aux fins de poursuite des responsables ». Toujours est-il que les OSC, à cause du manque de moyens et de ressources humaines compétentes jouent faiblement leur rôle en matière de contrôle citoyen de l'action publique.

3.2. LA GOUVERNANCE ET LES INSTITUTIONS

377. Le ministère de la justice emploie 1207 agents dont 257 magistrats (21%) inégalement répartis sur le territoire national et sur 55 Tribunaux de Moughataa ; 03 tribunaux spécialisés dans la répression des pratiques de l'esclavage ; 15 Tribunaux des Wilaya ; 04 Cours d'appel et la cour suprême. Les auxiliaires de Justice en Mauritanie sont au nombre de 1189 dont 266 avocats (22%). La population carcérale est variable mais en 2015, on enregistrait 2026 détenus (31 'Salafistes' dont 22 ont été condamnés) dont 998 prévenus (49%).
378. Plusieurs initiatives gouvernementales ont été entreprises en vue de renforcer le secteur de la justice notamment l'adoption d'un arsenal législatif diversifié qui favorise l'accès à la justice, la lutte contre l'esclavage et la torture, l'amélioration des dispositions en matière de droit commercial.
379. Les principales interventions des pouvoirs publics ont porté sur : (i) : l'amélioration de la perception de la justice ; (ii) le déploiement des magistrats, des greffiers ainsi que des auxiliaires de justice (huissiers, avocats), la réhabilitation et l'équipement des structures judiciaires et pénitentiaires ; (iii) l'amélioration de l'efficacité de la justice et sa performance (révision de la loi sur l'organisation judiciaire, l'élaboration et l'exécution d'un plan de formation, formation des acteurs judiciaires en matière procédurale (pénale, civile et administrative), mais aussi en droit commercial, droit des assurances, droit des sociétés, droit des obligations, droit international, droit administratif et droit du travail ainsi qu'en matière pénale, d'entraide pénale internationale, du droit des mineurs. La formation linguistique du personnel judiciaire (cours de français) se poursuit ainsi que l'effort de dotation des juridictions en équipement informatique et bureautique.
380. En matière de justice juvénile, une formation régionale d'échanges avec les magistrats des Pôles spécialisés de la sous-région a été organisée. Des formations au profit des acteurs de la chaîne pénale (magistrats du siège et du Parquet et OPJ) en matière de procédure ont été réalisées. Plusieurs thèmes utiles pour améliorer les compétences des acteurs judiciaires ont été présentés et pour la protection spéciale des enfants en conflit avec la loi. Pourtant, la mise en œuvre de l'OPPE (ordonnance pour la protection pénale des enfants) rencontre des difficultés : (i) nombres d'enfants sont encore condamnés à des peines d'incarcération pour des délits mineurs (détention supposée être de dernier ressort) ; (ii) certains potentiels mineurs sont présumés majeurs au lieu de bénéficier de la présomption d'être mineurs et sont incarcérés au niveau de la prison de Dar NAIM ; (iii) le seul Centre d'Accueil et de Réinsertion Sociale des Enfants en Conflit avec la Loi (CARSEC) n'opère toujours pas à sa capacité d'accueil maximale au moment où bon nombre de mineurs sont incarcérés à l'aile des mineurs de la prison centrale ; (iv) la présence des assistants(es) sociaux (les) lors de la procédure judiciaire du mineur n'est pas systématique.
381. Un pas important en matière d'accès à la justice a été franchi (mai 2015) à travers la prise en charge par l'Etat de certains frais pour les justiciables les plus démunis mais des défis demeurent : (i) l'enquête sur la perception de la Justice (juin 2012) indique qu'une majorité des justiciables pensent que la corruption et le trafic d'influence sont répandus (64%) à très répandus (69%) à la fois pour les usagers et les non usagers ; (ii) la question d'une réelle indépendance de la justice se pose par ailleurs ; (iii) le niveau de spécialisation et de compétence des magistrats ; (iv) la fréquence et la qualité des inspections ; (v) la transparence des mutations, des promotions et des sanctions de magistrats et (vi) l'application des décisions de justice.

Gouvernance économique et Administration publique

382. On entend ici par gouvernance économique, les capacités de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques. Pour cela, il est crucial d'améliorer la qualité de la production statistique, de suivi et de mise à jour des indicateurs de processus et d'impact et leur utilisation comme outils d'aide à la décision et comme base de la planification stratégique de développement.
383. Avec l'élaboration du CSLP 2001-2015, la Mauritanie s'est dotée pour la 1ère fois d'une stratégie nationale de développement à long terme déclinée en plans d'action à moyen terme, ce qui a permis d'avoir une meilleure vision de l'avenir. Le CSLP a été également déclinée au niveau sectoriel par des stratégies et politiques avec des plans ou programmes d'action qui les opérationnalisent. Les stratégies sectorielles ont couvert la quasi-totalité des secteurs et des thématiques transversales.
384. Au niveau régional, le CSLP a été par ailleurs décliné en programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP), ce qui a permis à chacune des régions de se doter de son PRLP.
385. L'efficacité de la mise en œuvre de ces stratégies et programmes a été limitée, entre autres, par le manque de ressources humaines et financières ainsi que la déconnexion entre la programmation et l'exécution.
386. Cette amélioration de la programmation s'est également traduite par : (i) l'actualisation des CBMT dont le dernier a concerné la période 2016-2018 ; (ii) la mise en place du module PIP/DAD pour le suivi des décaissements sur financement extérieur ; (iii) l'actualisation régulière du PIP ; (iv) l'élaboration de rapports périodiques de suivi et évaluation des projets et programmes et (v) le suivi et l'archivage des conventions de financement ainsi que (vi) le suivi annuel régulier de la mise en œuvre du CSLP, notamment sa troisième et dernière phase couvrant la période 2011-2015.
387. Au sujet de l'amélioration de l'environnement économique, on peut citer : (i) le développement des activités de modélisation à travers la mise en place d'un modèle de prévision économique et l'élaboration d'une Matrice de Comptabilité Sociale en perspective d'un Modèle d'Équilibre général ; (ii) la poursuite des activités de collecte de l'information économique auprès des départements sectoriels pour l'estimation et la prévision de la croissance économique ; (iii) la mobilisation d'une expertise avec l'appui des partenaires pour la mise en place d'une base de données économique dont les travaux sont en cours.
388. Durant les sept dernières années, des progrès tangibles ont été enregistrés en matière de gouvernance économique. Il en est ainsi, en particulier, des nouvelles règles de transparence liées aux procédures de passation des marchés publics par l'entrée en vigueur d'un nouveau code en la matière. Ces dernières permettront (i) l'amélioration de la concurrence, (ii) le développement du secteur privé par la levée progressive des obstacles à l'essor des PME – PMI et (iii) l'incitation de migration des opérateurs non formels au secteur formel structuré afin d'accroître la productivité et l'emploi.

389. Pour ce qui est de [l'Administration publique](#) et outre certaines tentatives éphémères de réformes limitées dans la portée et dans le temps, l'administration publique n'a jamais véritablement fait l'objet d'une réforme de fonds, hormis au cours des 5 dernières années, où des actions de fonds ont pu avoir lieu. La réforme de l'ENA pour la transformer en Ecole d'Administration, de Journalisme et de Magistrature et le recrutement de plusieurs promotions des différents corps de l'administration en fut une pierre angulaire. La systématisation des concours pour l'accès à la fonction publique, la systématisation du service militaire et l'amélioration de la transparence du recrutement à travers la commission nationale des concours, en plus de la réforme du système indemnitaire constituent une bonne contribution à cet effort. S'ajoute à cela la conception d'un système intégré de gestion du personnel de l'Etat, la conception et mise en ligne d'un site Web moderne pour le MFPTMA, le développement de la deuxième version du portail des services publics : <http://www.servicepublic.gov.mr>, le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Modernisation de l'Administration et du développement des Tics avec le Département des Tics....
390. D'autres réalisations ont été enregistrées dans certains domaines de gestion de l'administration publique (meilleure connaissance des effectifs, simplification de certaines procédures, informatisation).
391. Sans prétendre faire un diagnostic de fonds des problèmes de l'administration publique, il est quand même important de souligner des dysfonctionnements saillants dans des domaines sensibles :
- L'imprécision dans la définition des missions de certaines administrations publiques empêchant la rationalisation des structures étatiques
 - L'absence de culture de la gestion axée sur les résultats, basée sur une attribution des ressources dans le cadre de contrats programmes, lettres de missions ou cahiers de charges précis et les faibles capacités de mener de manière régulière des contrôles à priori et à postériori de la gestion des deniers publics.
 - La quasi inexistence d'outils ou procédures de gestion, tels que les manuels de procédures, permettant d'harmoniser les modes de fonctionnement et faciliter le contrôle et l'évaluation des institutions.
 - Les contraintes dans l'application d'un système de nomination basé sur le mérite ;
 - Les faibles capacités de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques, programmes et projets de développement.
392. En plus de ces dysfonctionnements, la faiblesse des ressources humaines constitue un véritable handicap pour l'administration. En effet, les ressources humaines actuelles sont le résultat de plusieurs décennies de formations hétérogènes, en termes de contenu et de langue d'enseignement.

393. La situation se caractérise par des paradoxes difficiles à concilier : la masse salariale est globalement élevée par rapport à la plupart des pays de niveau de développement comparable mais le salaire moyen perçu par agent couvre à peine les besoins élémentaires de survie¹⁸. En outre, les écarts indiciaires (seule composante du salaire qui est censée rémunérer la compétence) sont extrêmement faibles. Quand on analyse la structure de la rémunération nette perçue, on se rend compte que la composante la plus déterminante du salaire est directement liée à la nomination¹⁹.
394. Ces constats ont déjà été relevés en 1992 ; 2008 et en 2012 à partir des études et des recensements des agents de l'Etat. Mais il existe d'autres catégories dont il faudra étudier la situation et en évaluer les coûts pour les finances publiques. Il s'agit des agents des établissements publics, des collectivités locales et des PNP dont il faudra nécessairement encadrer les effectifs et les grilles des salaires.
395. Les effectifs régis par le statut général des fonctionnaires et agents de l'Etat sont dans une norme acceptable au plan quantitatif²⁰ mais si on y ajoute les PNP, les militaires, les agents de la sécurité publique, les personnels des Etablissements publics et des Collectivités locales, ils sont pléthoriques et très mal répartis.
396. Un travail de recouplement, pour la mise en place d'un fichier "emplois publics" vient être effectué par le Gouvernement. Il a permis de détecter plus de 3000 emplois en doublons. La mise à jour régulière de ce fichier contribuera sans doute à la maîtrise de la gestion des effectifs de l'Administration publique.
397. Pour venir à bout de ces difficultés, une véritable réforme globale de l'administration publique s'impose pour disposer d'une administration efficace, viable, facile d'accès aux usagers, notamment les plus vulnérables.

Aménagement du territoire, Développement local et décentralisation

398. L'aménagement équilibré de l'espace est l'une des conditions de l'efficacité des politiques publiques. Le choix de la décentralisation et de l'aménagement du territoire s'inscrit dans le cadre du renforcement de la démocratie locale et de la réduction des disparités spatiales et des inégalités en matière d'accès aux services sociaux de base.
399. En Mauritanie, la plupart des indicateurs socioéconomiques montrent des disparités selon le milieu mais aussi selon les wilayas et les zones de peuplement.
400. Malgré les politiques mises en œuvre jusqu'ici, des déséquilibres territoriaux subsistent : près du tiers de la population vit dans la capitale et l'essentiel des activités économiques et des revenus sont concentrés dans le triangle "utile" de Nouakchott-Nouadhibou-Zouerate-Akjoujt.

¹⁸ Il n'a pas été possible de déterminer le salaire médian mais des indications portent à croire qu'il est beaucoup plus bas.

¹⁹ Il est probable que les mauvais classements de la Mauritanie dans le « Doing Business » sont en partie dus aux lenteurs administratives liées à chacun des volets de la notation.

²⁰ Environ un agent public pour 100 habitants

Gouvernance territoriale

401. Dans le domaine de la décentralisation, les circonscriptions administratives ont été réformées suite à l'adoption du nouvel organigramme qui simplifie et facilite la ligne de commandement et rapproche davantage l'administration du citoyen. Le découpage administratif et communal actuel comprend : 15 wilayas dont trois à Nouakchott, 55 Moughataa dont 9 à Nouakchott et 218 communes.
402. Plusieurs interventions relatives à la réorganisation de l'administration territoriale, l'amélioration du cadre institutionnel et le renforcement des capacités ont été entreprises. Il s'agit, notamment de l'adoption du « statut particulier des corps des administrateurs du ministère de l'intérieur », la construction des locaux administratifs appropriés (bureaux et résidences), le renforcement de la sécurité des bâtiments administratifs et leur équipement en mobilier de bureau et matériel informatique, sous tendus par une inter connectivité (en cours de réalisation) entre les wilayas et l'administration centrale d'une part et inter wilayas d'autre part. Par ailleurs, le Fonds Régional de Développement (FRD) est passé de 3 milliards en 2011 à 3,5 milliards MRO en 2015. A cela s'ajoutent d'autres projets et programmes financés par l'Etat et ses Partenaires en cours de mise en œuvre et financé par des moyens substantiels.

DONNÉES CLÉS DES FINANCES COMMUNALES	
RECETTES	DÉPENSES
Prévisions budgétaires 2013	
19 974 884 267 MRO	19 808 897 098 MRO
soit 5 892 MRO/habitant	soit 5 843 MRO/habitant
4,96% inscriptions LFR 2013 s'équilibrant à 402 359 297	4,92% inscriptions LFR 2013 s'équilibrant à 402 359 297
Exécutions budgétaires (émissions et ordonnancements) 2013	
11 097 409 619 MRO	7 199 325 085 MRO
Soit 3 274 MRO/habitant	soit 2 124 MRO/habitant
Soit 2,18% des recettes de l'État, ou 0,73% du Produit Intérieur Brut 2013 évalué à 1 520 milliards MRO	Soit 1,65% des dépenses 2013 de l'État, ou 0,47% du Produit Intérieur Brut 2013
• Solde/Excédent global de clôture 2013 : 3 898 084 534 MRO (Soit 0,26% du PIB 2013) généré à 90% par la Communauté Urbaine de Nouakchott	
• Épargne de gestion (ou capacité d'autofinancement) = Épargne brute = 948 251 570 MRO (soit 0,06% du PIB 2013) dégagée à 89% par la Communauté Urbaine de Nouakchott.	

Source : Données issues de la consolidation des Comptes administratifs 2013 réalisée par la DGCT

403. En dépit de ces efforts, la fonctionnalité des Communes demeure insuffisante en raison de facteurs multiples qui sont liés notamment : (i) à la faiblesse de leurs moyens financiers ; (ii) aux faibles capacités de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre liées à un déficit énorme de ressources humaines qualifiées ; (iii) au manque de formation des élus locaux ; (iv) au déficit d'encadrement technique de l'État ; (v) au mauvais fonctionnement de l'intercommunalité mise en place à Nouakchott et son inexistence dans le reste du pays ; et (vi) à des pesanteurs sociopolitiques qui nuisent à l'équilibre des pouvoirs entre Maire et Conseil Municipal et limitent la collégialité au sein des Conseils municipaux.
404. Pour faire face à ces défis, le pays doit s'engager de plus en plus dans des approches centrées sur le développement économique de manière à surmonter la faiblesse des économies au niveau régional et local (productivité faible, circuits de commercialisation rares, industries de transformation et pôles de développement inexistant) ce qui participe de l'incapacité du développement local seul à trouver des réponses pertinentes aux préoccupations économiques des communautés de base. D'où la nécessité de passer, de plus en plus d'une décentralisation de type institutionnel à une décentralisation économique dans un cadre local ou régional.
405. Un certain nombre de réformes sont en cours. Elles concernent, entre autres, les performances de gestion des communes, la réforme du FRD, la collecte des données permettant de mesurer les performances communales et l'informatisation de la gestion communale.
406. Par rapport aux approches de planification locale, il existe un programme²¹ dont la finalité est de contribuer à la mise en œuvre de bonnes pratiques de planification régionale et au renforcement de ses mécanismes de concertation ainsi qu'une meilleure coordination des interventions des partenaires dans la perspective de l'amélioration de l'efficacité de l'aide au niveau local. La première phase de ce programme n'a eu qu'un impact limité, pour des raisons diverses dont notamment le nombre restreint de wilayas ciblées au départ et le manque d'appropriation par les différents acteurs régionaux. Ce programme entame maintenant une deuxième phase qui sera marquée par son élargissement à d'autres wilayas du pays.

²¹ ART GOLD

Aménagement du territoire

407. Les principales réalisations sont : (i) l'actualisation des monographies régionales des 9 wilayas et l'identification et la mise en place, en cours, de pôles de compétitivité territoriale ; (ii) l'installation des commissions régionales et départementales de toponymie dans toutes les wilayas ; (iii) l'adoption, en cours, des décrets d'application de la loi d'orientation de l'aménagement du territoire ; (iv) l'achèvement des regroupements des localités de Boulehrath (27 localités), de Mousfeyya et de Sabhallah (FoumLegleyta); (v) l'achèvement de l'extension et de la modernisation de la ville de AdelBagrou (vi) le lancement des études de formulation des regroupements de Magha et Ain Savra ; (vii) la réalisation du diagnostic territorial et SIG et élaboration des PDC de six communes dans les Wilayas du Brakna et du Trarza ; (viii) le lancement du DAO pour la géodésie, le nivellement et la cartographie urbaine ; et (ix) la poursuite de l'opérationnalisation des structures de l'ONAT et la réalisation, en cours, de la mise en place d'un dispositif d'assistance technique aux communes dans les wilayas du Guidimagha, de l'Assaba et du Gorgol.
408. En matière d'urbanisme, la Mauritanie a connu une urbanisation accélérée, pour une large part, de manière spontanée, en dehors de toute planification ou contrôle des pouvoirs publics. Face à la pression de la demande, la planification urbaine s'est réduite à la conception de lotissements sous forme de trames standards et à la concession de parcelles non viabilisées voire non matérialisées sur le terrain. A Nouakchott, près de 38% des ménages vivent dans des quartiers périphériques sous équipés et dépourvus de services urbains essentiels. La situation existe dans les autres villes mais à des degrés moindres.
409. L'ordonnance 83-127 du 5 juin 1983 et ses décrets d'application constituent le seul cadre juridique de référence pour la gestion foncière en Mauritanie. Cette réforme entendait opérer une rupture avec des pratiques foncières devenues obsolètes et surtout source, de difficultés majeures en termes de planification et de gestion des espaces. La réforme entreprise visait, d'une part, la protection du domaine public et la régulation de l'accès des individus à la propriété, d'autre part. Malgré de nouvelles dispositions prévues dans le cadre de la décentralisation, les pouvoirs domaniaux restent du seul ressort de l'Etat et les ambiguïtés des différents décrets d'application tiennent pour l'heure les autres acteurs, et en particulier les communes, à l'écart des préoccupations foncières.
410. Ainsi, dans le domaine de l'urbanisme, l'Etat a entrepris plusieurs programmes : (i) un Programme de Restructuration des Quartiers Précaires qui a permis l'éradication des quartiers précaires et la viabilisation de parcelles dans plusieurs villes du pays ; (ii) un programme de Modernisation et d'Extension des Villes (PMEV) et entend lancer prochainement le même programme dans d'autres villes ; (iii) un Programme de Création de Nouvelles Villes pour offrir aux populations environnantes l'opportunité de se sédentariser dans de nouvelles cités dotées de toutes les commodités modernes d'accès aux services de base et services administratifs de mêmes nature et importance que dans les grandes villes chefs de Wilayas. Ce programme a permis la création des villes de Nbeiket Lehwach et de Chami ; (iv) un Programme National de Regroupement des localités qui offre l'opportunité de regrouper les populations dans des pôles dotés d'infrastructures socio-collectives indispensables en vue de les rapprocher des services de bases, des services administratifs et de faciliter leur mobilité interurbaine ; (v) Le Programme de Réhabilitation et de Rénovation de la ville de Tintane.

411. En matière de gestion du foncier et d'attribution des terrains, la situation est marquée par des procédures assez complexes²² qui freinent souvent l'accès et la sécurisation foncière des plus démunis. Ces contraintes sont accentuées par l'inexistence d'un système d'informations foncières et d'un marché foncier formel, le manque de coordination entre les administrations concernées, le chevauchement des compétences et l'insuffisance des ressources financières des communes. En outre, le cadre juridique actuel régissant l'urbanisme demeure incomplet. L'offre s'est limitée essentiellement à de terrains « viabilisés » par la SOCOGIM, et ISKAN. L'Etat a réalisé la viabilisation de (i) 700 parcelles résidentielles à l'Ilot K-Extension Nouakchott, (ii) 1.533 parcelles sociales à Ryad et El-Mina Nouakchott, (iii) 395 lots à Aleg, (iv) 4.867 lots à Nouadhibou, (v) 1.254 lots à Akjoujt, (vi) 2368 lots à Zouerate, (vii) 325 lots à Bénichab, (viii) 2620 lots à Kaédi et (ix) 1023 lots à Bir Mogrein. Dans ce cadre une Commission Technique pour la Réforme Foncière (COTREF) a été mise en place. Elle a d'ores et déjà approuvé son programme de travail annuel, issu d'une feuille de route dont les principes fondamentaux reposent sur : (i) une vision partagée et consensuelle entre toutes les parties prenantes, sur les orientations de politique foncière et (ii) une rénovation des textes fonciers et domaniaux.
412. Il y a lieu toutefois de noter que la territorialisation des politiques publiques implique une meilleure connaissance des données régionales (PIB par exemple), le renforcement des pouvoirs locaux et le transfert de ressources suffisantes aux collectivités locales ayant une assise territoriale pertinente. Autant de conditions qui ne sont pas réunies pour le moment.

Gouvernance environnementale

413. La prise en compte de la problématique environnementale dans sa dimension intersectorielle a connu une évolution institutionnelle importante avec le Décret 184-2014/PR du 16 septembre 2013 qui a relevé le rang du Département chargé de l'environnement dans la nouvelle configuration gouvernementale.
414. Il découle de cette nouvelle évolution institutionnelle une coordination plus étendue, qui intègre l'ensemble des activités inscrites au niveau des différentes planifications relatives à la gestion environnementale: (i) la finalisation du PANE II; (ii) l'intégration des questions environnementales dans les principales politiques et stratégies de développement (Stratégie du secteur rural, Stratégie nationale de sécurité alimentaire, stratégie du secteur énergétique, politique de protection sociale, projets ciblés de lutte contre la pauvreté...); (iii) la mise en œuvre du projet Initiative Pauvreté Environnement Mauritanie (2014-2017).
415. L'application de l'Approche Territoriale Intégrée pour la lutte contre le changement climatique (PCTI) a connu des avancées : l'élaboration et la validation des lignes directrices du Brakna et de l'Assaba qui comportent un volet 'environnement' articulé autour de l'analyse de la valorisation du capital naturel et une matrice des lignes directrices pour l'environnement. Celles du Guidimagha et du Gorgol sont en voie de validation. Par ailleurs, 4 groupes régionaux (GTR) ont été institués par arrêté dans les quatre wilayas

²² Peu transparentes selon des avis formulés dans le cadre de focus groups avec les OSC

416. La Mauritanie est un pays très vulnérable aux risques de catastrophes naturelles surtout associés aux changements climatiques. Le pays a connu ces dernières années des évènements météorologiques et climatiques extrêmes avec des phénomènes de sècheresses prolongées et des inondations dans diverses zones du pays. Les inondations des récentes années ont mis en exergue les lacunes et le manque de capacités auxquelles la Mauritanie fait face dans le domaine de la coordination, de la préparation et de la réponse aux urgences.
417. Compte tenu de la grande vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles, le Gouvernement, en collaboration avec quelques partenaires internationaux, a initié quelques actions de réduction des risques de catastrophes au niveau national. C'est ainsi qu'une stratégie de Gestion des Risques et Catastrophes a été élaborée en 2009. Afin d'avoir une approche plus efficace en matière de Réduction de risques de Catastrophes (RRC), le Gouvernement, s'est fixé comme objectif d'établir un cadre/plan d'action nationale pour la RRC afin de s'assurer que ce domaine soit pris en compte dans la mise en œuvre de la SCAPP (2016/2030)., il s'agit de trouver urgemment une solution à la montée des eaux maritimes qui représente l'une des menaces les plus importantes pour plusieurs villes du pays, en particulier la capitale Nouakchott. De plus, il est question de renforcer la préparation aux potentielles situations d'urgence notamment en ce qui concerne les inondations.
418. Des avancées significatives en matière de mise en place de fondements pour appuyer la mise en place d'un mécanisme opérationnel de Gestion des risques de catastrophes ont été réalisées. Ceci s'est matérialisé par l'élaboration de divers documents stratégiques.
419. Les réalisations concernent principalement l'élaboration d'un Plan National de Réduction des Risques de Catastrophes (PNRRC), y compris la réponse aux urgences. Des efforts ont été déployés pour l'intégration du changement climatique dans les initiatives de réduction de la pauvreté et de développement en vue d'accroître la résilience des populations vulnérables aux effets des changements climatiques dans les zones ciblées.
420. Le renforcement de la gouvernance environnementale a été jusqu'ici réalisé à travers l'adoption des textes juridiques et de stratégies sous sectorielles. En outre, de nombreux projets ont été financés dans le cadre de la coopération internationale.
421. Il est crucial d'assurer l'intégration des risques liés aux changements climatiques, notamment en matière de (i) déperdition des ressources naturelles terrestres et halieutiques (continentales et marines); (ii) de dégradation des sols; (iii) d'inefficience de l'utilisation des ressources hydriques ; (iv) de mécanismes de coordination intersectorielle; (v) de bonne gouvernance environnementale pour la lutte contre la dégradation des ressources naturelles ; (vi) la fiscalité environnementale et (vii) des problèmes de financement du secteur.

3.3. PAIX ET SÉCURITÉ

422. De par sa position géographique, sa structure démographique et sociale, son niveau actuel de développement et ses moyens, la Mauritanie est confrontée, comme la plupart de ses voisins, à des risques, internes et externes, de déstabilisation et d'insécurité qu'elle est parvenue jusqu'ici à contenir et même à réduire, notamment depuis les cinq dernières années (ODD 16, cible 16.1).
423. Pour endiguer ces risques et pour garantir les conditions d'une stabilité pérenne, indispensable, pour tout développement économique et social durable, une attention particulière devra être accordée à la mise en place d'un Etat de droit fort, sécurisé, garant de l'unité nationale et de la cohésion des différentes composantes de son peuple.
424. C'est dans ce cadre, que le rapport d'évaluation du CSLP 2001-2015 a noté qu'en dépit des efforts des pouvoirs publics, la cohésion sociale reste menacée à cause des risques de conflits qu'il convient d'endiguer : les conflits de générations et les revendications syndicales, identitaires et politiques, les séquelles de l'esclavage, l'application de la réforme foncière de 1983, et les conceptions religieuses extrémistes véhiculées par les groupes radicalisés.
425. On a assisté au cours de ces dernières années, à la faveur, il est vrai, d'une plus grande liberté d'expression, à des excès verbaux et à une fâcheuse tendance à l'émiettement de la société pour des considérations particularistes : plus de 100 partis politiques pour 3,6 millions d'habitants, 26 centrales syndicales et plus de 800 organisations de la société civile, etc.
426. La position géographique du pays dans une zone peu stable et la structure de la population sont, entre autres, des éléments qui donnent au traitement des risques potentiels d'instabilité un caractère urgent.
427. En effet, la proportion des jeunes au sein de la population mauritanienne est très élevée (44,2% ont moins de 15 ans selon le RGPH 2013) au moment où les réponses politiques, économiques et sociales adéquates sont insuffisantes. Cette situation favorable au chômage et à la précarité peut générer des violences politiques et des conflits sociaux internes.
428. Les adolescents et les jeunes mauritaniens qui ne fréquentent aucune structure éducative ou professionnelle (22% des jeunes hommes et 51% de jeunes femmes de 15-24 ans selon l'ERE-SI 2012) font face à de multiples risques et peuvent être visés par des actes de violence, d'abus et d'exploitation.
429. Outre la prise en compte des besoins des jeunes dans différentes stratégies du Gouvernement, les programmes de sensibilisation mis en œuvre ces dernières années dans le milieu jeune dénotent d'une prise de conscience de cet enjeu. Ces campagnes de sensibilisation sur les dangers liés à l'extrémisme violent et le terrorisme ont touché, au cours des dernières années, 800 jeunes issus du mouvement associatif dans toutes les Wilayas du pays.
430. Pour faire face à ce danger latent, une stratégie de lutte contre la radicalisation a été engagée par le Ministère des Affaires Islamiques et l'Enseignement originel (MAIEO) à travers des ateliers et des programmes dans les médias.

431. Des progrès remarquables ont été aussi enregistrés dans le domaine, non moins important, du renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité, notamment en matière d'équipement, formation et organisation de l'ensemble des corps, mais aussi la création du nouveau corps du Groupement Général de la Sécurité Routière, la mise en place du Centre Opérationnel de Veille, d'Alerte et de Conduite de Crises (COVAC), la création en cours du Centre de Coordination Opérationnelle et le renforcement de la Protection Civile, aujourd'hui présente dans 10 wilayas sur 15, avec un effectif de 328 éléments.
432. Le fait qu'aucun fait majeur d'insécurité n'ait été enregistré au cours des cinq dernières années, témoigne du succès de l'approche suivie dans le domaine sécuritaire.
433. L'approche intégrée de la Mauritanie est de plus en plus citée comme exemple. La réussite du dialogue ouvert avec les extrémistes, la dimension économique du traitement du phénomène et les succès successifs dans la lutte contre le crime organisé et le trafic des stupéfiants sont autant d'exemples reconnus dans la région et dans le monde. Parmi les phénomènes aggravant le risque potentiel d'instabilité, la question de la migration ne peut pas être passée sous silence. Celle-ci doit être analysée dans le cadre du développement et de la croissance économique et non uniquement sécuritaire, la référence étant les recommandations du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille formulées à la Mauritanie en avril 2016, sur la base de ses engagements au titre de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille²³. D'aucuns notent des insuffisances dans la prise en compte des problématiques liées aux droits des migrants dont notamment leur état civil et leur accès à la protection sociale.
434. Le flux des immigrants a connu une augmentation sensible au cours des vingt dernières années à cause de l'accentuation de la crise économique, de l'apparition de conflits et/ou crises politiques et sécuritaires dans plusieurs pays de la sous-région et, dans une moindre mesure, à cause des opportunités qui s'offrent. Les populations migrantes vivant en Mauritanie sont de différentes catégories : migrants de travail, migrants de transit, réfugiés et demandeurs d'asile. Les 15-34 ans représentent près de 48 % de la population étrangère vivant en Mauritanie et 72% des immigrants sont âgés de 15-59 ans.
435. Depuis le début de l'année 2008, le gouvernement mauritanien a mis en place une stratégie nationale de lutte contre l'émigration clandestine et cela par un meilleur contrôle de la situation des étrangers entrants et sortants. A cet effet, 49 postes frontières ont été officiellement créés et des patrouilles renforcées sont organisées par les forces armées et de sécurité, pour éviter toute intrusion d'immigrants clandestins. Cinq postes d'entrées officielles ont été équipées en matériel biométrique moderne. En outre, les institutions nationales pour améliorer la capacité à gérer l'asile ont été renforcées.

²³ Observations finales du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille concernant le rapport initial de la Mauritanie (25 avril 2016) – Référence : CMW/C/MRT/CO/1

436. L'enjeu pour les autorités mauritaniennes est celui de la gestion de cette population étrangère qui ne veut pas quitter volontairement le pays et non plus prioritairement celui du contrôle des frontières. La stratégie migratoire se veut équilibrée et se place dans une dynamique pérenne.

437. Le tableau 23 ci-dessous résume la situation des étrangers pour l'année 2014 et les 5 premiers mois de 2015 :

Années	Entrées	Sorties	Refoulés
2014	235 975	197 136	6 463
2015(5 mois)	84 403	67 131	3 203

438. Il y a aussi lieu de souligner les efforts fournis en matière d'action humanitaire, qui participent sûrement à la stabilité du pays, en traitant certains besoins des populations vulnérables. En effet, le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) mène chaque année des programmes d'urgence au profit des populations des zones les plus affectées par la vulnérabilité alimentaire. Il est à noter que les activités se réalisent, quasiment tous les ans, comme suit : (i) la poursuite du fonctionnement d'un millier de boutiques EMEL à l'intérieur du pays avec la vente de dizaines de milliers de tonnes à prix subventionnés ; (ii) la vente de milliers de tonnes d'aliment de bétail au profit des éleveurs pendant la période de soudure ; (iii) la distribution de milliers de tonnes de vivres au profit de centaines de milliers de personnes vulnérables ; (iv) des réponses aux différents sinistres : incendies, inondations et autres. Avec des distributions de vivres et de matériel de secours (tentes, nattes, couvertures, bâches, moustiquaires et matelas) ; (v) la prise en charge nutritionnelle des enfants malnutris dans 24 Centres d'Alimentation Communautaire (CAC) à Nouakchott et (vi) la réalisation de quelques centaines de microprojets de développement communautaire (petits barrages, digues, clôtures zones agricoles, Adductions d'eau potable, AGR...).

CONCLUSION DU DIAGNOSTIC ET LEÇONS TIRÉES POUR LES CHOIX STRATEGIQUES

439. Parmi les principaux acquis de la période (2001-2015), on peut citer :

- La stabilisation du cadre macroéconomique.
- La croissance économique a été soutenue malgré sa dépendance de la conjoncture économique mondiale marquée, il est vrai, par la morosité enregistrée au cours de certaines périodes. Aussi, l'économie mauritanienne a enregistré un taux moyen annuel de croissance de 4,5% sur la période 2001-2015.
- La réduction de la pauvreté : le taux de pauvreté a enregistré une diminution continue en passant de 51% en 2000 à 46,70 % en 2004 à 42% en 2008 et à 31 % en 2014. Cette réduction, accélérée entre 2008 et 2014, a été accompagnée pour la première fois d'une baisse du nombre de pauvres qui est passé de 1,4 millions à moins de 1,1 millions entre 2008 et 2014.
- La réalisation d'importantes infrastructures de soutien à la croissance et pour l'amélioration sensible des conditions de vie des populations, notamment dans les domaines des transports (routes, aéroports, ports), de l'énergie (centrales et réseaux électriques), de l'alimentation en eau potable (Dhar, aftout essahli, aftout echrghi...etc), des TICs (câbles sous-marins et liaisons par fibre optique), et de l'agriculture (aménagement, etc.).
- Ainsi, dans le domaine routier, les progrès ont été substantiels avec un nombre de Km linéaire des routes bitumées passant de 1760 Km en 2001 à 3069 Km en 2010 avant d'atteindre 4867 en 2014. Un effort important de désenclavement et de liaisons des centres urbains avec un réseau bitumé a été consenti, particulièrement au cours des cinq dernières années. En outre, plusieurs axes routiers ont été réhabilités, désenclavant ainsi de nombreuses localités.
- En matière d'énergie électrique, on constate une amélioration substantielle des capacités de production en milieu urbain et les efforts se poursuivent pour améliorer le taux de couverture en milieu rural. En effet, la production d'électricité est passée 415 Millions de Kwh en 2007 à 749 millions Kwh en 2015 enregistrant ainsi une hausse de 80%.
- En matière des TIC, on note une forte progression du nombre d'abonnés au téléphone portable qui est passé de 2,1 millions en 2008 à plus de 3,7 millions environ en 2015. Par ailleurs on remarque une grande progression du nombre d'abonnés à l'Internet.
- Le même constat est valable en matière d'hydraulique et d'assainissement, où le taux à l'accès à une source d'eau potable est passé, de 58,3% en 2008 (EPCV) à 65,4% en 2014 (EPCV2014), en termes d'équipements, des progrès sensibles sont enregistrés. Néanmoins, des efforts restent à faire pour élargir l'accès.
- En matière de santé, des investissements importants dans le domaine des infrastructures (construction, réhabilitation et équipement des centres hospitaliers, des centres de santé et poste de santé) ont été réalisés, notamment au cours des cinq dernières années. Malgré les progrès enregistrés, certains objectifs n'ont pu être atteints, notamment au niveau des OMD relatifs à la santé de la mère et de l'enfant. Les plus grands succès ont été enregistrés au niveau de la lutte contre la maladie, particulièrement le VIH/SIDA (prévalence stabilisée voire en régression,...), les épidémies (cas sporadiques de rougeole, le dernier cas de poliomyélite remonte à 2010), ajouté aux progrès enregistrés dans la lutte contre la tuberculose et le paludisme. Des efforts restent à faire notamment en matière de mortalité maternelle et infanto juvénile, mais également pour faire reculer la malnutrition chronique.

- Le système éducatif a connu des progrès sensibles en matière d'accès et des efforts importants ont été fournis ces dernières années pour améliorer la qualité. Malgré cette amélioration sensible en matière d'accès, un nombre important d'enfants restent en dehors de l'école, soit pour des raisons de non scolarisation ou de déscolarisation précoce. Ces enfants sont en majorité des filles et en proportions importantes vivant en milieu rural et appartenant aux 20% les plus pauvres de la population. Les facteurs à l'origine de ce phénomène relèvent notamment : (i) de l'insuffisance de l'offre scolaire constituée en grande partie d'écoles à cycle incomplet, n'offrant pas la continuité éducative, se situant à des distances peu commodes pour un bon nombre d'élèves (10%) ; (ii) d'obstacles socioculturels (17%) ; (iii) de conditions de vie difficiles et autres.
- Les conditions d'enseignement ont connu une tendance positive ces dernières années (entre 2008 et 2014) en termes de disponibilité des enseignants, de tables bancs et d'autres équipements (latrines, points d'eau et clôtures). Toutefois celles-ci continuent d'être difficiles. Ainsi, on observe encore un nombre élevé d'élèves par classe, (dans 11% d'écoles, le ratio élèves/maître dépasse les 80 élèves), en plus de la présence massive du multigrade comme mode de fonctionnement dans un contexte marqué par l'insuffisance de formation des enseignants et d'un suivi de proximité efficace.
- Au plan de la qualité de l'enseignement, notamment au fondamental, les acquis de l'apprentissage sont faibles tant en termes d'acquisition des élèves qu'en termes de résultats sanctionnant les évaluations sommatives de fin de cycle.
- La participation des femmes à la vie politique s'est améliorée de façon remarquable en termes du nombre d'élues : 2% en 2005 ; 18% en 2010 et 19,7% en 2014 lors des dernières élections législatives, dépassant ainsi les objectifs du CSLP. Malgré ce bond en avant, des efforts demeurent nécessaires pour permettre à la femme mauritanienne de jouer pleinement son rôle dans le processus de développement du pays.
- Les jeunes et les enfants ont bénéficié d'une attention particulière au cours de la période récente. Ainsi, l'emploi et l'insertion professionnelle ont focalisé l'attention des Autorités. En matière de protection des enfants, l'essentiel des activités, inscrites dans le cadre des recommandations EPU ont été réalisées.
- En matière d'accès à l'Emploi, le taux de chômage est estimé à 12,8 % en 2014 selon les données de l'EPCV. Le chômage reste un défi majeur, notamment celui des jeunes en dépit de la création d'opportunités au cours des dernières années dans le secteur minier et les administrations publiques... En effet, une bonne partie des emplois existants est informelle et précaire.
- En matière de gouvernance, d'importantes avancées sur le plan de la gouvernance démocratique et environnementale ont été enregistrées. Sur le plan de la gouvernance économique, les réformes mises en œuvre ont permis une amélioration substantielle du rendement de l'administration fiscale et la rationalisation de la gestion des dépenses publiques. De même, une stratégie de lutte contre la corruption a été adoptée et dont la mise en œuvre a permis, entre autres, un changement notable des mentalités vis-à-vis de la chose publique. A cela s'ajoute la réforme en profondeur de l'état civil et l'introduction de la biométrie.
- De même l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de développement du secteur privé a permis la réalisation d'un grand nombre de réformes qui ont contribué à l'amélioration du climat des affaires et partant du classement international de notre pays selon l'indice « Doing business »;
- En matière de liberté de la presse, la Mauritanie a occupé en 2016 la première place au niveau du monde arabe. Des mesures sont en cours pour améliorer les différents classements internationaux du pays.
- En matière de suivi-évaluation des politiques publiques, des efforts ont été déployés ces dernières années, dont notamment la création d'une direction dédiée au suivi-évaluation et l'instauration d'un reporting annuel sur sa mise en œuvre.

440. Malgré ces avancées, des défis demeurent, notamment en matière de :

- Diversification de l'économie et promotion du secteur privé en vue de réduire la vulnérabilité de notre pays face aux chocs économiques exogènes et sa dépendance vis-à-vis de l'aide publique au développement (APD) ;
- De renforcement des capacités des ressources humaines et modernisation de l'administration ;
- D'amélioration de la santé de base et de la santé maternelle et infantile ;
- De relèvement de la qualité de l'éducation et de la formation ainsi que son adéquation avec les besoins du marché de l'emploi ;
- D'Offre d'emploi pour les jeunes ;
- De lutte contre l'extrémisme et la radicalisation ;
- D'éradication de la pauvreté et accès aux autres services sociaux de base (eau potable, électricité...)
- De cohésion et protection sociale ;
- De consolidation des acquis en matière de gouvernance et
- De lutte contre les menaces environnementales.

441. Ce diagnostic social, économique, institutionnel et environnemental s'est voulu à la fois exhaustif et objectif. Il a été établi d'une manière participative et a permis d'identifier les forces et contraintes à prendre en compte dans le cadre de la formulation de la SCAPP pour obtenir les résultats les plus rapides en matière de dynamisation de la croissance et de création des facteurs les plus favorables à son inclusivité et sa durabilité.

442. La SCAPP tient compte entre autres des enseignements tirés de la mise en œuvre du CSLP pour pallier les insuffisances et relever les défis du développement du pays. Pour parvenir à une croissance accélérée et à une prospérité mieux partagée, trois leviers convergents constituent les **objectifs stratégiques** retenus pour la SCAPP, à savoir :

- ✓ **Promouvoir une croissance forte, inclusive et durable ;**
- ✓ **Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base ;**
- ✓ **Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions.**

443. Ces leviers stratégiques, les chantiers et le plan d'action 2016-2020 sont décrits dans le volume 2 de la stratégie, intitulé : **Orientations Stratégiques et Plan d'actions 2016-2020**.